

1988-1989

Hamel, P. (1988), « Les mouvements sociaux », dans Denis Monière (sous la direction de), *L'Année politique au Québec, Montréal, Québec/Amérique, p.161-169.*

Si l'on admet que la vie politique ne se limite pas aux grands débats constitutionnels et aux palabres médiatiques des politiciens professionnels, force est de considérer les événements et les conflits non pas en marge de la scène politique mais plutôt à sa périphérie. Revendications relatives à l'amélioration des conditions de vie des plus démunis, action collective pour la conservation du patrimoine et la défense de l'environnement, participation des citoyens aux consultations publiques, interventions très ciblées des groupes communautaires auprès de certains segments de l'administration, voilà autant d'approches que mettent en pratique régulièrement les acteurs de la société civile, entre les périodes électorales, pour faire valoir leur participation à la vie démocratique et contribuer, par la même occasion, à la vie politique locale, régionale et nationale.

Qu'est-ce qui a caractérisé les mouvements sociaux ou les diverses formes d'action collective mises de l'avant par le secteur communautaire entre septembre 1988 et août 1989 au Québec? Peut-on parler de conflits et d'enjeux majeurs? Quels sont alors les principaux éléments d'interprétation qui peuvent en être dégagés ? Et avant tout, comment parler aujourd'hui des mouvements sociaux ?

Parler des mouvements sociaux à partir d'un point de vue politique

Dans les années 1970, la sociologie des mouvements sociaux a donné lieu à une certaine effervescence sur le plan des discussions théoriques relatives à la configuration des mouvements sociaux. Ces débats et les études qui leur étaient associées ont permis de mettre à jour l'existence d'une réalité complexe, diversifiée sinon contradictoire et dont l'interprétation - concernant notamment leur portée politique - était loin de faire l'unanimité. De quoi ces mouvements étaient-ils porteurs? De changement social ou de nouveaux modes d'intégration au profit des classes dominantes qui pouvaient désormais compter sur une participation active des classes dominées à leur propre sujétion? Ce questionnement, résumé ici d'une manière sans doute outrageuse, n'a jamais été vraiment clos. Il est demeuré une aporie qui a été reprise par les études des années 1980, même si, dans l'ensemble, celles-ci ont élargi et déplacé la discussion.

Dorénavant, il est admis que les mouvements sociaux puissent avoir recours à une multitude de formes d'expression et à des moyens d'action diversifiés tout en participant à un univers idéologique étendu et fragmenté. De plus, il est reconnu qu'ils sont devenus des participants à part entière de la vie politique, malgré la précarité de leur position. Bien que la plupart du temps les acteurs des mouvements sociaux plaident pour un élargissement de la scène politique - et un renouvellement des modes traditionnels de représentation - ce que certains ont traduit en parlant de la construction d'une scène politique non

institutionnelle[1], ils n'acceptent pas moins de participer activement aux débats et aux confrontations qui se déroulent dans les enceintes formelles. Cependant, les préoccupations qu'ils portent se distinguent en bonne partie de celles qui préoccupent la classe politique. Les valeurs au centre des revendications qu'ils défendent mettent l'accent sur des aspects essentiels à un élargissement de l'espace de la démocratie: solidarité, communication, défense des droits sociaux, reconnaissance des spécificités ethniques, culturelles ou sexuelles. De plus, sur un plan théorique et politique, leur action est partie prenante des difficultés et des redéfinitions qui caractérisent depuis quelques années à la fois la gestion étatique du social et le système de représentation politique.

De ce point de vue, il semble que les mouvements sociaux en 1988 et 1989 au Québec et à Montréal ont poursuivi et approfondi les perspectives énoncées depuis le début des années 1980 et qui s'exprimaient concrètement soit à travers une exploration de quelques formes de partenariat privé-public pour la gestion du social - mais aussi pour l'élaboration de politiques publiques sur d'autres plans - soit par l'expérimentation de formes d'intervention collective à caractère proactif, et ce, autant dans le domaine des services urbains que dans celui de la promotion de l'entrepreneurship local dans les quartiers en déclin.

Mais pour comprendre ces processus, il faut d'abord les situer dans leur contexte. Ainsi, l'action collective portée par les mouvements sociaux appréhendés ici d'une manière intuitive - ce qui inclut tout le communautaire non institutionnalisé - se trouve au Québec, depuis le début des années 1980, endiguée par une double réalité: d'un côté, la réforme de la gestion du social et, de l'autre, un ajustement de la vie interne et des perspectives d'action mises de l'avant par les acteurs des mouvements sociaux.

Avec la remise en question des politiques sociales et de leur gestion bureaucratique, l'Etat s'est tourné résolument du côté communautaire pour effectuer une réduction de ses coûts de gestion et assurer une diffusion ou un redéploiement des responsabilités sociales à l'intérieur de la société civile[2]. Ceci a été exprimé assez clairement il y a un an et demi dans le rapport de la Commission Rochon[3], où non seulement l'on plaide en faveur d'une reconnaissance du communautaire mais aussi où l'on insiste sur l'importance et l'originalité - que ce soit en termes de services sociaux comme lieu d'expérimentation sociale ou encore sous l'angle de la solidarité - de l'action que mènent les professionnels et les bénévoles de ce secteur.

D'un point de vue interne, en particulier depuis le début des années 1980, les acteurs des mouvements sociaux ont pris acte des problèmes inhérents à une extension de l'État providence. Ceci les a conduit, notamment, à étendre leurs revendications sur le terrain économique, plaidant pour un élargissement de la démocratie sociale et politique. Dans la même foulée ils ont opté pour un discours et des pratiques beaucoup plus pragmatiques, n'hésitant pas à reconnaître les prérogatives individuelles qui n'apparaissent plus, dès lors, contradictoires avec l'action collective. À cet égard, ce que d'aucuns considèrent comme un recul voire une régression des mouvements sociaux sera interprété ici, à l'inverse, comme un signe de maturité.

Les faits saillants

Il serait présomptueux de prétendre rendre compte d'une manière exhaustive de l'action des mouvements sociaux au cours de l'année écoulée. Néanmoins, il demeure possible de dégager les faits saillants qui ont caractérisé leur intervention dans quelques domaines clés. Mais au préalable, il est important de rappeler que, dans l'ensemble, leurs initiatives, leurs revendications, leurs luttes se sont inscrites dans la perspective évoquée précédemment et qui remonte au début des années 1980. À ce propos, il ressort très clairement que les actions et les formes d'intervention mises de l'avant apparaissent sous le signe de la continuité.

Cette année, les acteurs des mouvements sociaux - que ce soit autour des problèmes relatifs aux conditions de vie ou à l'aménagement, que ce soit par rapport à la défense des droits sociaux et à des revendications égalitaires, ou encore en fonction de problèmes circonstanciels - ont donc choisi autant d'intervenir sur la scène politique instituée que de poursuivre leur mode d'intervention dans le cadre de l'auto-assistance et de formes d'action sociale qui ne prennent pas directement l'État à partie mais comptent en premier lieu sur les ressources du milieu, que ce soit pour élaborer des services d'entraide communautaire ou pour formuler des projets d'échanges et de solidarité sur le plan culturel et politique.

En dépit du caractère dispersé des mouvements sociaux et de leur forme d'intervention, on peut rendre compte des principaux événements et enjeux en considérant les trois domaines suivants: le champ du social au sens limité du terme - incluant la réforme de l'aide sociale, la question de l'intégration des jeunes, ou les problèmes des garderies -l'éducation populaire ainsi que le logement et l'aménagement[4].

Améliorer les services publics ou les politiques sociales, accroître les droits sociaux ou du moins préserver les acquis, c'est souvent autour de ces objectifs que se mobilisent les mouvements sociaux. L'année écoulée ne fait pas exception. Si, dans le domaine social, les acteurs des organismes communautaires ont maintes fois formulé des revendications pour améliorer la situation des bénéficiaires et des travailleurs, ils ont dû aussi se replier pour défendre leurs acquis. C'est ce qui s'est produit à l'automne 1988 dans le cas du projet de loi 37 concernant la réforme de l'aide sociale. En deux mots, rappelons que cette réforme poursuivait l'entreprise de révision du régime d'aide social « universel et non conditionnel» mis en place depuis la fin des années 1960[5]. Le projet de loi 37 devait entraîner des réductions des prestations pour plusieurs catégories de bénéficiaires, notamment pour les jeunes considérés aptes au travail. De ce fait, il introduisait des mécanismes de coercition pour forcer les assistés sociaux à participer à des programmes d'emplois permettant d'offrir aux employeurs un réservoir de main-d'oeuvre à bon marché.

La mobilisation contre ce projet a été très large et s'est traduite par la mise sur pied d'une coalition d'une centaine d'organismes - incluant des groupes de femmes, de jeunes, d'assistés sociaux et des syndicats - ayant pour objectif le retrait de cette réforme. Près de 5 000 manifestants[6] sont même venus appuyer la coalition, le samedi 15 octobre, en

défilant dans les rues de Montréal. De plus, les manifestants réclamaient une véritable consultation publique sur le projet.

En dépit de l'ampleur de la mobilisation et de l'étendue de la coalition, la loi a été adoptée. Ses effets en termes de précarité et de marginalisation sociales seront toutefois combattus par une nouvelle coalition qui a pris le relais de la précédente.

Si ce n'est pas le lieu pour évaluer les répercussions d'une telle réforme, il convient toutefois de souligner que son esprit n'est pas sans rappeler certaines tendances qui se manifestent dans des secteurs connexes relativement à un retrait financier de l'État, alors que l'encadrement juridique se trouve renforcé. C'est précisément ce qui a été critiqué par le Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Montréal métropolitain en avril dernier. Dans une intervention auprès du Conseil permanent de la jeunesse [7], cet organisme démontrait comment il est difficile pour un nombre grandissant de jeunes d'acquérir un statut social aujourd'hui et comment les programmes gouvernementaux de réinsertion entraînent des effets pervers qui renforcent chez les bénéficiaires les sentiments de dépossession et d'exclusion.

Sur un autre versant du social, la question des garderies a de nouveau été à l'ordre du jour cette année. Il faut remonter au début des années 1970 pour comprendre que les revendications pour des services de garde adaptés aux besoins sociaux s'inscrivaient à l'intérieur des luttes menées par les mouvements de femmes. Si les parents et les travailleurs et travailleuses de garderies n'ont plus à se battre pour faire reconnaître la nécessité de ce service public, les ressources financières allouées par l'État demeurent toujours largement insuffisantes. Les garderies, en particulier les garderies populaires - à but non lucratif - ont de la difficulté à survivre. Mais l'insatisfaction semble faire l'unanimité, autant chez les parents et les administrateurs de garderies que chez les travailleurs, et ce, tant du côté des garderies à but non lucratif que du côté des garderies privées.

Ce qui est revendiqué depuis plusieurs années par tous les acteurs du milieu des garderies populaires, c'est avant tout la mise sur pied d'un réseau public et gratuit contrôlé par les usagers et les travailleurs. À cet égard, l'énoncé de politique de la ministre déléguée à la Condition féminine, Mme Gagnon-Tremblay, intitulé Pour un meilleur équilibre dévoilé à l'automne 1988, a suscité beaucoup de « mécontentement ». On lui reprochait notamment: 1' de ne pas assurer la « consolidation » des garderies existantes, 2' de permettre « l'ouverture au financement des garderies à but lucratif » [8] et, 3', de relier le budget de formation et le budget de fonctionnement.

Mais ce n'est qu'au printemps dernier, devant les lenteurs du gouvernement provincial à s'engager dans un programme de financement adéquat, qu'une large coalition comprenant les garderies à but non lucratif - la Concertation inter-régionale des garderies du Québec (CIRGQ) - les agences de garde en milieu familial, l'Association des garderies en milieu scolaire ainsi que les travailleuses affiliées à la CSN et à la CEQ, a multiplié les moyens de pression directs allant jusqu'à tenir des journées de grève - le 16 mai, 300 garderies ont fermé leurs portes - et à organiser des manifestations publiques. Ce même jour, près de 7

000 manifestants venant de toutes les régions du Québec se sont donné rendez-vous au parc Lafontaine à Montréal pour se rendre au bureau du premier ministre, boulevard René-Lévesque, afin de demander que « la subvention gouvernementale aux garderies soit doublée[9]».

Ces moyens de pression s'ajoutaient aux trois journées de grève que les travailleuses et travailleurs des garderies à but non lucratif affiliés à la CSN avaient organisées en février et en avril pour réclamer de meilleures conditions de travail - « congés de maternité, programme de formation et régimes d'assurance[10]» - et un rattrapage salarial, le salaire horaire moyen n'étant que de 8,60 \$.

À la fin du mois de mai et en juin, les travailleurs et travailleuses de garderies affiliées à la CSN ont d'ailleurs eu recours à de nouveaux moyens de pression - une série de grèves tournantes - pour dénoncer la politique gouvernementale et exiger une véritable négociation[11].

Dans le domaine de l'éducation populaire, incluant l'éducation des adultes, l'histoire semble se répéter, En effet, les ressources disponibles demeurent insuffisantes et les groupes autonomes se trouvent encore dans une situation de précarité face à l'État, étant donné l'absence de véritable politique à leur endroit. Ceci en dépit du fait qu'en 1984, le ministère de l'Éducation acceptait de reconnaître le rôle spécifique des groupes autonomes d'éducation populaire:

« Le gouvernement du Québec confirme son aide et son soutien au secteur de l'éducation populaire autonome. Tout en respectant son autonomie et son originalité, on soutiendra les associations fructueuses entre ce secteur et le réseau des établissements publics[12] . »

Mais cette reconnaissance est demeurée limitée et formelle. Dans les faits, l'éducation populaire autonome continue d'être marginalisée. C'est dire que « plus elles s'éloignent du modèle scolaire, moins les pratiques des groupes populaires sont reconnues par le MEQ[13]». En ce sens, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ) - regroupant tous les organismes engagés dans des démarches d'éducation populaire autonome - a poursuivi au cours de l'année les demandes et les revendications qu'il met de l'avant depuis sa création en 1981.

Cette année, 736 groupes autonomes d'éducation populaire ont adressé des demandes de soutien financier au ministère de l'Éducation. Alors que le ministère disposait d'une enveloppe budgétaire de \$ 9J millions, pour satisfaire les demandes des groupes, il aurait fallu un budget de plus de \$ 30 millions:

« Le MEPACQ considère que le ministère de l'Éducation devrait consacrer 1,5 pour cent de son budget à l'aide financière aux groupes d'éducation populaire autonomes. Actuellement, ce pourcentage ne dépasse pas 0,2 pour cent [14] . »

Comme dans plusieurs autres secteurs, les organismes communautaires dans le domaine de l'éducation populaire sont confrontés à une menace constante, soit celle de leur intégration institutionnelle. L'État cherche en effet à leur faire jouer un rôle de sous-traitance. Le soutien financier qui leur est accordé est élaboré en premier en fonction des priorités gouvernementales. Il est peu tenu compte, finalement, de l'originalité et de la spécificité des organismes populaires autonomes ainsi que des exigences reliées à la reconnaissance - voire à la défense - de leur identité.

Dans le domaine du logement et de l'aménagement, les problèmes auxquels se trouvent confrontés les organismes communautaires et les groupes de citoyens en général se posent en termes différents. Ceci à cause de la nature des enjeux urbains à la fin des années 1980, mais aussi compte tenu des formes qu'emprunte l'action collective depuis quelques années.

Depuis le début des années 1960, le logement s'est avéré un thème permanent que l'on retrouve au coeur des mobilisations et de l'action collective menées par les mouvements sociaux québécois. Ceci peut s'expliquer par le fait que ces mouvements ont pris plus d'ampleur à Montréal que dans les autres villes du Québec et que cette ville demeure, encore aujourd'hui, et ce, malgré les programmes gouvernementaux favorisant l'accession à la propriété, une ville de locataires à 75 pour cent. Les Montréalais semblent donc avoir développé une conscience accrue des droits sociaux relativement à la question du logement.

En outre, le logement demeure un élément doublement stratégique, d'une part à cause de son importance en tant qu'élément structurant dans le processus de planification du système urbain et, d'autre part, en tant que facteur décisif dans l'organisation quotidienne des conditions de vie. Toutefois, l'action collective autour de cet enjeu s'est passablement modifiée depuis le début des années 1980. Non seulement parce qu'elle est plus diversifiée, mais aussi parce qu'elle est plus pragmatique.

Ceci dit, au cours de l'année écoulée, en particulier dans le cas de Montréal, l'on a pu observer un certain nombre d'oppositions de la part de locataires et de citoyens face à des projets de démolition, notamment pour faire place à des projets immobiliers de grande envergure. Par exemple, la lutte contre la démolition d'un immeuble de douze logements dans l'îlot Overdale s'est poursuivie à l'automne 1988 mais sans succès. Six manifestants ont même été arrêtés et ont dû comparaître pour « répondre à des accusations de méfait public [15] », sans pour autant qu'ils ne parviennent à convaincre l'administration municipale de revoir sa décision.

L'autre exemple est moins connu. Avant que le Comité exécutif ne soit saisi de la demande de démolition, des locataires résidant en périphérie du quartier chinois sur les rues Jeanne-Mance et La Gauchetière se sont regroupés en février dernier pour s'opposer au non-renouvellement de leur bail par la société MaxiDev. Celle-ci avait en effet l'intention de démolir leurs logements pour faire place à un projet immobilier résidentiel de 115 unités en copropriétés divisées [16].

L'administration municipale, déjà propriétaire de terrains dans ce secteur, a depuis lors choisi de procéder à une évaluation du projet et d' « alternatives » à celui-ci par l'entremise du Service de l'habitation et du développement urbain de Montréal. De leur côté certains locataires ont opté pour la mise sur pied d'une coopérative de logements.

Parfois, les luttes et les oppositions à certaines démolitions revêtent un caractère plus symbolique. C'est le cas notamment des efforts qui ont été déployés par les groupes Sauvons Montréal et Héritage Montréal contre la démolition de l'hôtel Queen's à l'automne 1988. C'est à la fois un principe que l'on défendait, celui de la protection du patrimoine, ainsi qu'une demande particulière, celle de la préservation d'un immeuble dont la qualité architecturale était unique[17].

Mais le logement et l'aménagement étant reliés de près, comme il a été souligné précédemment, les locataires et les citoyens se mobilisent plus volontiers sur des problèmes qui débordent la stricte question des droits des locataires ou la défense de leur logement: que ce soit pour s'opposer ou modifier un règlement de zonage et les usages qu'il autorise - ceci a été le cas, rue Saint-Denis à Montréal, l'automne dernier, alors qu'une association de citoyens s'opposait au changement de zonage commercial pour une partie de la rue, comme le demandaient trois conseillers municipaux -; que ce soit pour préserver un parc comme dans le cas du parc Ahunstsic en défendant son intégrité à l'encontre d'un projet immobilier de grande envergure; que ce soit pour modifier certains aménagements prévus par le maître d'oeuvre, comme ceci est survenu ce printemps dans le cas de l'aménagement proposé par la ville de Montréal dans l'est, en bordure du fleuve, à la Promenade Bellerive.

Mais les luttes autour de la question du logement et de l'aménagement, ces deux aspects apparaissant donc de plus en plus reliés dans un contexte où la qualité du paysage urbain devient un élément clé non seulement des politiques urbaines mais aussi des politiques de reconversion économique et industrielle, se définissent aussi, et peut-être de plus en plus, en termes pro-actifs. Il ne s'agit plus uniquement de préserver des acquis mais d'améliorer une situation qui, d'un certain point de vue et pour certains groupes sociaux, continue de se détériorer. On doit rappeler à cet égard que c'est une analyse similaire qui a conduit plusieurs groupes communautaires dans les quartiers populaires périphériques au centre-ville à mettre sur pied des Corporations de développement économique communautaire (CDEC) à partir du milieu des années 1980. Les objectifs que poursuivent ces corporations se définissent en termes de créations d'emplois, de soutien à l'entrepreneuship local, d'amélioration du cadre de vie et d'intégration sociale. Bénéficiant d'un appui financier de la part du gouvernement provincial et, depuis un an, de la ville de Montréal, elles ont poursuivi en 1988-1989 les projets de formation de main-d'oeuvre, de soutien à la gestion et à la création de petites entreprises et de concertation avec l'ensemble des acteurs socio-économiques pour la relance et la reconversion de leur quartier. On les retrouve très actives, principalement dans le sud-ouest, à Pointe Saint-Charles, dans le centre-sud et dans l'est, dans Hochelaga-Maisonneuve. En décembre 1988, la CDEC de Pointe Saint-Charles a participé à l'organisation d'un colloque international de grande envergure - plus de sept cents participants venus à la fois de plusieurs pays européens et d'un grand nombre de régions du Canada et des États-Unis - intitulé « Le local en action », ayant pour objectif de

faire état et d'évaluer de nombreuses expériences de partenariat privé-public réalisées dans un but de relance et de démocratisation économique. Vraisemblablement, d'une manière rétrospective, on peut avancer que l'année 1988-89 s'est révélée pour les CDEC une année de consolidation, en dépit du fait que leur financement à long terme demeure problématique.

Le caractère pragmatique et la dimension proactive qui caractérisent les mouvements sociaux des années 1980 ont pu également s'exprimer à travers les nombreuses consultations publiques qu'instaurent les différentes instances gouvernementales et auxquelles les acteurs de ces mouvements acceptent maintenant plus volontiers de participer. Ainsi, d'avril à juin 1988, de nombreux groupes ont répondu à l'invitation faite par la ville de Montréal de contribuer à la consultation publique relative à l'Énoncé d'orientations sur l'aménagement de l'arrondissement Centre, produit par le Service de l'habitation et du développement urbain de Montréal. Sans reprendre ici l'ensemble des mémoires et des critiques adressés au Comité consultatif sur le contenu de la proposition, on peut souligner que certains groupes semblent avoir réussi à infléchir, du moins dans une certaine mesure, la problématique et l'approche de l'administration municipale. C'est le cas notamment du collectif « Femmes et ville » qui réclamait un aménagement urbain prenant au sérieux le problème de la sécurité en tenant compte de la réalité vécue quotidiennement par les femmes dans une grande agglomération et de ses implications concrètes pour l'aménagement. Dans ce mémoire, l'accent était mis également sur la nécessité d'intégrer les équipements de proximité au plan d'urbanisme - garderies, magasins d'alimentation - tout en développant une mixité des fonctions[18]. On y insistait enfin pour l'adoption de mesures concrètes, face aux pressions découlant du développement urbain, aidant à maintenir sur place la population résidante. En outre, il faut noter que ce mémoire a été présenté à nouveau devant la Commission de l'aménagement, de l'habitation et des travaux publics de la ville de Montréal à l'automne 1988 avec pour conséquence que le Comité exécutif de la ville de Montréal a décidé de s'en inspirer dans l'élaboration de certaines de ses politiques d'équipements.

S'il est possible de considérer ou d'interpréter les démarches de consultation sous l'angle d'une démocratisation de la gestion publique, permettant, à l'occasion, de corriger les formules initiales, elles peuvent tout autant servir à légitimer le discours des professionnels et des instances administratives qui en sont les promoteurs. De ce fait, la consultation peut facilement être détournée de sa portée démocratique. Lors de la consultation sur la politique d'habitation de la ville de Montréal au printemps dernier, à partir de l'énoncé de politique Habiter Montréal, plusieurs groupes de locataires sont venus remettre en question les programmes d'accession à la propriété contenus dans la proposition de la ville, parce que ceux-ci risquent d'entraîner une dégradation des conditions de logement pour la « majorité » des locataires qui ne pourra se prévaloir de ces programmes. Pour sa part le Front d'action populaire en réaménagement urbain (Frapru) est venu réitérer la position qu'il avait déjà fait connaître en février dernier au moment de la publication du document. Avec le Regroupement des comités de logements et de locataires du Québec, porte-parole de vingt-deux groupes de locataires de la région montréalaise, « ils n'approuvent ni les subventions à la rénovation, ni l'acquisition des logements par leurs occupants, ni les HLM en périphérie, ni leur propre implication dans le programme de logement partagé

qu'envisage la ville, etc.[19]». Mais lors des audiences, d'autres groupes sont aussi intervenus pour présenter des positions plus nuancées. Est-ce à dire pour autant que la consultation est un exercice piégé? Qu'elle ne sert qu'à nuancer l'attitude de ceux qui sont en position dominante ? Est-ce que ce n'est pas l'administration qui, de toute façon, est tenue de faire les arbitrages entre les différents points de vue ? Et depuis l'arrivée au pouvoir du RCM, les mouvements urbains ne doivent-ils pas considérer qu'ils peuvent désormais compter sur un allié de taille à l'Hôtel de ville?

Il reste que si la consultation permet d'élargir, du moins pour un moment, la scène politique elle ne résoud pas pour autant les conflits fondamentaux et par conséquent n'invalide pas l'action des mouvements sociaux.

Des conflits majeurs aux éléments d'interprétation

Ce rapide tour d'horizon de l'action collective au cours de l'année écoulée a peu considéré, sinon esquivé un certain nombre de problèmes ou de phénomènes qui auraient tout autant mérité notre attention. Que l'on pense à l'action de nombreux groupes de femmes qui offrent des services d'entraide ou défendent des droits fondamentaux, aux groupes multi-services qui s'adressent à des groupes ethniques et développent aussi des pratiques d'entraide tout en se mobilisant, à l'occasion, pour la défense de droits sociaux ou politiques, aux nombreux groupes de citoyens enfin qui se sont formés, parfois spontanément, pour la protection de leur environnement. Chose certaine, dans tous ces cas comme dans ceux évoqués précédemment, les revendications et les formes d'action ont permis d'élargir à la fois le débat politique et l'espace de la démocratie.

Considérés sous cet angle, les mouvements sociaux constituent des acteurs permanents de la scène politique avec lesquels les partis et la classe politique doivent apprendre à composer. Toutefois, ceci ne signifie pas pour autant que la survie de ces mouvements et des organismes qui les portent ne soit pas menacée. Dans une majorité de cas, leur existence demeure fragile. Même leur reconnaissance politique n'est pas toujours acquise.

En 1988-1989 les mouvements sociaux ont éprouvé des difficultés à faire accepter leurs demandes. On l'a vu en particulier dans le cas de l'aide sociale, des garderies et de la politique d'éducation populaire. Leur précarité s'est donc accentuée à plusieurs occasions. Néanmoins leur approche a été caractérisée par un certain pragmatisme. Ceci ne veut pas dire pour autant qu'ils ne véhiculent plus des revendications fondamentales (rattachées à des valeurs émancipatoires). Mais celles-ci sont présentées d'abord à travers des demandes concrètes, formulées sur le mode de la négociation avant de déboucher sur des confrontations et des antagonismes irréconciliables.

Plusieurs facteurs permettent d'éclairer cette réalité de l'action collective des années 1980: élargissement du registre idéologique auquel se réfèrent les acteurs des mouvements sociaux, retrait de l'État dans certains champs du social, montée des nouvelles classes moyennes et éclatement des pratiques professionnelles, recours fréquent à des formes de partenariat privé-public dans la gestion des services, tendances vers une intégration

institutionnelle du secteur communautaire, etc. Une série de facteurs qui s'additionnent parfois pour modifier la configuration de l'action collective et lui consentir un rôle plus direct dans la nouvelle gestion du social mais qui entraînent, par la même occasion, des menaces plus fortes à l'égard de l'autonomie des acteurs et des organisations.

Un dernier élément important à souligner fait appel à la place des mouvements sociaux dans l'espace montréalais. Comme nous le révèle le recensement de 1986, Montréal traverse une période difficile relativement à l'appauvrissement d'une partie importante de sa population. Plus que jamais certains groupes - familles monoparentales, personnes âgées, jeunes, minorités ethniques - vivent des situations de précarité et d'appauvrissement très difficiles de sorte que de nombreux observateurs de la scène montréalaise vont jusqu'à parler d'un phénomène de « ghettoïsation » dans le cas de plusieurs quartiers. On comprend, dans un tel contexte, la signification que peut prendre l'action des organismes communautaires ainsi que la signification de la solidarité communautaire.

Mais l'importance de Montréal par rapport au bilan de l'action des mouvements sociaux au cours de cette année tient aussi à la conjoncture politique et à une certaine ouverture de la part de l'administration municipale à l'endroit d'une participation plus étendue des citoyens et citoyennes au débat public. Cette année la ville de Montréal s'est engagée dans de multiples démarches de consultation publique - en plus d'adopter une politique et de mettre en place certains mécanismes institutionnels à cet égard - et les mouvements sociaux ont accepté d'y participer activement. Ce qui n'a pas empêché, à plusieurs occasions, les acteurs de ces mouvements de se montrer déçus des choix ou des décisions de l'administration municipale.

Bien que l'action collective des mouvements sociaux, au cours de l'année écoulée, s'est exprimée autour d'enjeux particuliers, on doit retenir qu'elle tend à s'affirmer dans tous les domaines de la vie sociale, - incluant ici les sphères économique et politique - bien qu'elle coïncide souvent, dès lors, avec l'action communautaire. Une analyse plus fouillée de la participation des mouvements sociaux à la vie démocratique, devrait cependant tenir compte davantage du contexte à l'intérieur duquel elle s'exprime. C'est toute la restructuration des relations entre l'État et la société civile qui mériterait alors d'être examinée. Les compromis et les consensus nécessaires à cette redéfinition ne peuvent ignorer la présence et les demandes formulées par les mouvements sociaux et les organismes communautaires.

Note(s)

* Je tiens à remercier Michel Parazelli du Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Montréal métropolitain ainsi que Bernard Vallée de l'Institut canadien d'éducation des adultes pour les entrevues qu'ils m'ont accordées dans le cadre de la préparation de cet article.

1. Voir, entre autres, Clauss Offe, « New Social Movements: Challenging the Boundaries of Institutional Politics », *Social Research*, 1985, vol. 52, no 4, pp. 817-868.

2. Voir Pierre Hamel, « Mouvements sociaux et nouveaux modes de gestion du social » in G. Dussault, V. Piché, L'inégalité sociale et les mécanismes de pouvoir, Sillery, P.U.Q., 1985, pp. 241-263.
3. Gouvernement du Québec, Rapport de la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, Québec, Les Publications du Québec, 1988, 781 p.
4. Nous avons choisi de laisser de côté l'ensemble des luttes menées autour de la question de protection de l'environnement qui auraient exigé une étude particulière compte tenu de l'ampleur des problèmes survenus cette année.
5. Pour une analyse en profondeur des réformes de l'aide sociale voir Gérard Boismenu, « La spécialisation des clientèles: panacée ou nouvelle utopie de l'investissement étatique du tissu social » in Les formes modernes de la démocratie, Montréal, P.U.M., à paraître.
6. Le Devoir, 17 octobre 1988.
7. Le Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Montréal métropolitain, La réalité des jeunes: banalisation et coercition, Montréal, 1989, 15 p.
8. La Presse, 26 novembre 1988.
9. Le Devoir, 17 mai 1989.
10. La Presse, 19 avril 1989.
11. Le Devoir, 30 mai 1989.
12. Comité national de révision du programme d'aide aux organismes volontaires d'éducation populaire, L'éducation populaire autonome au Québec (situation actuelle et développement), Montréal, décembre 1987, p. 18.
13. Bernard Vallée, Sortir l'éducation populaire du placard, Montréal, I.C.E.A., 1988, p. 5.
14. La Presse, 23 février 1989.
15. La Presse, 6 octobre 1988.
16. La Presse, 17 février 1989.
17. La Presse, 25 octobre 1988.
18. Ville de Montréal, Femmes et ville, Rapport de la Commission sur la problématique des femmes en milieu urbain, (déposé au conseil le 6 mars 1989), Montréal, Commission de l'aménagement, de l'habitation et des travaux publics, 1989, 38 p. plus annexes.
19. La Presse, 7 février 1989.

1989-1990

Hamel, P. (1989), « Demandes sociale et action collective », dans Denis Monière (sous la direction de), *L'Année politique au Québec*, Montréal, Québec/Amérique, p.147-154.

Au cours de l'année politique 1989-1990, l'action collective portée par les organismes communautaires, certains groupes de pression, les communautés culturelles et divers mouvements sociaux a revêtu une grande diversité et, à certains moments, s'est exprimée avec beaucoup d'intensité. Pour certains groupes, l'action collective n'est plus un moyen exceptionnel d'affirmation de leur identité ou de défense de leurs acquis. Ces remarques suscitent, par ailleurs, un commentaire supplémentaire au sujet de la crise du politique et de la difficulté des gouvernements à effectuer des médiations et des régulations sociales satisfaisantes. À ce sujet, les acteurs ont compris que s'il est nécessaire d'effectuer des représentations auprès des instances politiques, celles-ci ne sont pas suffisantes. Le recours à des moyens d'action qui misent sur la mobilisation populaire comporte des avantages qu'il demeure toutefois difficile d'évaluer ou de prévoir.

Ce qui a caractérisé l'action collective au cours de l'année écoulée fait appel à la fois au pluralisme sur le plan culturel et idéologique, au pragmatisme sur le plan organisationnel et à la diversité quant à la nature des moyens d'intervention. L'action collective devient un recours spontané pour une multitude d'individus et de groupes qui veulent défendre leurs acquis, leurs droits, leur territoire ou encore qui décident d'améliorer leur situation. De moins en moins prévisible en tant que forme d'expression sociale et politique, l'action collective semble devenue à la portée de tous. Cela ne veut pas dire pour autant qu'elle soit payante d'une manière équivalente dans tous les cas, mais elle semble avoir définitivement perdu le caractère exceptionnel qu'elle semblait encore revêtir dans les années 70.

Il est impensable ici de rendre compte d'une manière exhaustive de l'ensemble des revendications mises de l'avant par le mouvement communautaire et par les autres mouvements sociaux. J'ai dû effectuer des choix, nécessairement subjectifs, qui laissent de côté certains groupes ou certaines mobilisations pour en privilégier d'autres, mon principal critère étant l'importance des enjeux autour desquels l'action a pris place dans la conjoncture. Compte tenu de l'intérêt et du poids des événements qui ont marqué la scène politique au cours de l'année, j'ai organisé mon compte rendu autour des trois blocs suivants : 1) conditions de vie et de survie relatives à l'environnement et intégrité physique des femmes ; 2) communautés culturelles, mouvement national et revendications territoriales ; 3) mouvement étudiant et démocratisation de l'éducation.

Conditions de vie et de survie relatives à l'environnement et intégrité physique des femmes

Dans son Rapport sur le développement social et démographique au Québec, le Conseil des affaires sociales soulignait que, depuis 1971, les inégalités sociales n'avaient cessé de croître, affectant aussi bien les communautés locales que les quartiers urbains, contribuant à la détérioration des conditions de vie des populations qui y vivent.[1]

À Montréal, par exemple, il y aurait maintenant 31,5 pour cent de la population qui vivrait sous le seuil de la pauvreté. Dénonçant cette situation et les mesures administratives susceptibles de l'aggraver, plusieurs groupes ont protesté cette année contre la réforme de l'aide sociale et ses conséquences négatives pour plusieurs bénéficiaires de ce programme. Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec a ainsi dénoncé officiellement au début d'avril le fait que les bénéficiaires qui ne peuvent se prévaloir des programmes de réinsertion au travail voient leur prestation diminuer : « Contrairement à ce que le ministre a affirmé, a soutenu le porte-parole du front commun, les personnes qui n'ont pas accès aux programmes de réinsertion gouvernementaux récemment mis en vigueur, sont fréquemment classées dans une catégorie dite de "non-participation" au lieu d'une autre, dite de "non-disponibilité", ce qui peut réduire leurs prestations d'une centaine de dollars par mois ».[2]

C'est également pour dénoncer l'« appauvrissement général » d'une partie de plus en plus importante de la population du Québec et les compressions budgétaires effectuées dans les programmes sociaux gérés par l'État, qui aggravent cette situation, que le Comité intersyndical de Montréal a organisé le défilé traditionnel du premier mai, cette année, dans les rues du quartier Pointe Saint-Charles. Plus récemment, les assistés sociaux du sud-ouest de Montréal sont revenus à la charge pour rappeler que les mesures d'employabilité prévues dans la nouvelle loi d'aide sociale ne correspondent pas à la réalité des assistés sociaux. En outre, il existe une véritable pénurie de ressources sur le plan de la formation : « On parle de 100 000 assistés sociaux désirant s'inscrire à des cours pour 15 000 places disponibles au Québec actuellement ».[3]

Un autre terrain où les conditions de vie demeurent difficiles voire, dans certains cas, en détérioration, c'est celui du logement. Depuis quelques années, la Société d'habitation du Québec (SHQ) réduit le nombre annuel de mises en chantier des logements sociaux et, de ce fait, tente de restreindre l'accessibilité à ces logements. En février dernier, 20 000 locataires de logements sociaux subissaient ainsi une hausse de leurs loyers mensuels. Au mois de mars, dans la Gazette officielle, le gouvernement annonçait un projet de règlement modifiant les conditions d'accès aux HLM. Ce règlement a été dénoncé vigoureusement par le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) qui a mis en lumière le fait que la nouvelle réglementation sera particulièrement sévère pour les couples et les familles monoparentales avec de jeunes enfants. Sur ce point, l'opposition du FRAPRU rejoignait les critiques énoncées tant par l'Office municipal d'habitation de Montréal que par le regroupement des offices municipaux d'habitation : « On juge trop bas les seuils retenus par Québec qui ramènent, par exemple, de 26 844 \$ à 18 216 \$ pour un couple le revenu maximal pour avoir accès à un HLM ».[4]

La pauvreté se répercute sur tous les aspects de la vie quotidienne. L'un des moyens fréquemment utilisé par les acteurs communautaires, depuis le début des années 60, pour amorcer des transformations à cet égard, passe par l'éducation populaire au sens large du terme. Toutefois, les ressources dont ils disposent, demeurent encore nettement insuffisantes. A nouveau, cette année, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ) a dû rappeler au gouvernement la précarité des groupes autonomes d'éducation populaire de même que la pénurie des ressources mises à leur disposition : l'an passé, l'enveloppe budgétaire du ministère de l'Éducation n'était, à cette fin, que de 9,1 millions de dollars alors que les demandes des groupes dépassaient les 30 millions. Pourtant, le ministre de l'éducation s'était engagé auparavant à accroître les fonds disponibles en vue de répondre aux besoins des groupes autonomes.[5]

L'éducation populaire demeure un domaine d'activité très vaste où se côtoient les groupes autonomes, le mouvement syndical et les institutions publiques. Trois réseaux qui revêtent parfois l'allure de véritables chasses gardées tant pour les usagers que pour les professionnels qui y interviennent. Un premier effort a cependant été réalisé cette année pour briser l'étanchéité de ces réseaux en explorant diverses avenues de concertation. Lors d'une rencontre organisée par l'Institut canadien d'éducation des adultes, quelque 400 participants reliés à ces trois réseaux ont en effet suggéré une série de mesures concrètes visant à favoriser un rapprochement des intervenants en vue d'élaborer « une stratégie d'ensemble du développement de l'éducation populaire.[6]

Ajoutons que l'éducation populaire s'effectue également d'une manière indirecte par le biais d'une participation aux affaires publiques. De ce point de vue, en particulier sur la scène locale, il existe depuis quelque temps une attitude différente de la part des administrateurs publics. Ces derniers vont jusqu'à soutenir très concrètement la participation populaire. C'est ainsi que le comité exécutif de la ville de Montréal a décidé de subventionner les groupes communautaires dans le cadre des démarches de consultation orchestrées par les comités conseils d'arrondissement à l'occasion de la préparation du plan d'urbanisme. À cette occasion, les groupes communautaires ont reçu 240 000 \$ de subvention leur permettant de mettre sur pied des projets d'animation sur l'aménagement de leur quartier et de participer de la sorte d'une manière directe à l'orientation du plan d'urbanisme.

Dans un esprit similaire, le conseil municipal de Montréal, suite à une recommandation du comité exécutif, a également adopté un règlement qui permet de soustraire les organismes à but non lucratif de la taxe d'amusement, lorsqu'ils organisent des événements ayant pour but de les aider dans leur financement : « on prévoit qu'au moins 375 organismes bénéficieront de cette nouvelle exemption qui leur permettra de récupérer environ 2 637 millions \$ pour financer leurs activités auprès de la population montréalaise ».[7]

Enfin, en ce qui concerne le rapprochement qui s'est opéré sur la scène locale entre l'administration municipale et le milieu communautaire, mentionnons l'aide financière fournie aux Corporations de développement économique et communautaire. En février dernier, la Ville de Montréal a finalement décidé d'investir 6 millions pour aider les corporations de développement communautaire à créer des emplois et à dispenser de la formation. Comparativement aux 150 000 \$ que la Ville a versés l'année précédente pour

soutenir les corporations, nous pouvons parler cette fois d'un virage significatif de la part de l'administration municipale. Cette décision peut être interprétée comme une résultante de l'alliance plus ou moins formelle qui a toujours existé entre le RCM et le milieu communautaire, même si cette décision, dans la conjoncture, n'en soulève pas moins une série d'interrogations, notamment sur le plan du contrôle politico-administratif de ce programme et, conséquemment, de l'autonomie des organismes communautaires.

Alors que les conditions de vie difficiles des jeunes, des femmes, des assistés sociaux et (le la majorité des citoyens qui habitent les quartiers pauvres des grandes et des moyennes agglomérations du Québec continuent d'être un thème mobilisateur pour l'action collective, d'autres aspects qui relèvent plutôt de questions reliées à la détérioration de l'environnement ou à l'autonomie reproductive des femmes prennent également de l'importance. Que ce soit par rapport à la défense d'une qualité écosystémique ou à l'égard du libre choix en matière d'avortement, plusieurs groupes n'ont pas hésité à recourir à l'action collective.

Autour des enjeux environnementaux, les démarches entreprises par les groupes écologistes ont visé en premier lieu à restaurer ou à conserver des cours d'eau ou à maintenir les équilibres écologiques menacés par des projets de développement. C'est ainsi que plusieurs groupes - entre autres, le Regroupement des usagers de la rivière Saint-Maurice et la Fédération québécoise (le la faune - sont intervenus l'hiver dernier pour réclamer un véritable plan de restauration (le la rivière Saint-Maurice qui devrait, au surplus, être accompagné de mesures de prévention, afin d'éviter les fuites accidentelles d'huile contaminée par les BPC comme cela s'est produit cette année et l'année précédente.

Au sud-ouest de Montréal, autour de Ville Mercier, avec l'appui de sept municipalités de la région, quatre groupes ont créé une coalition pour exiger, l'automne dernier, que le gouvernement procède à une décontamination de la nappe phréatique. Celle-ci est tellement polluée, que « le gouvernement a dû recourir exceptionnellement à un règlement interdisant à la population d'y puiser son eau potable ».[8]

Dans le but de préserver l'écosystème « fragile » du nord du Québec, le groupe Greenpeace ainsi que l'organisation américaine Audubon, en accord avec les revendications des amérindiens, ont réclamé qu'Hydro-Québec interrompe ses projets de développement hydroélectrique : « Audubon reproche à Hydro-Québec de faire des études d'impact incomplètes et de ne pas tenir compte « des options à la fois moins chères et moins préjudiciables pour l'environnement... ».[9]

Par ailleurs, certains groupes comme la Société pour vaincre la pollution sont intervenus pour sensibiliser l'opinion publique au sujet du contrôle des pesticides. Contrairement à l'Ontario qui s'est donné l'objectif de réduire l'utilisation des pesticides de 50 pour cent d'ici l'an 2005, le Québec n'a pas adopté de politique semblable. Enfin, mentionnons que l'Union québécoise pour la conservation de la nature a mis en doute le sérieux du gouvernement Bourassa qui dit considérer l'environnement comme une priorité mais n'y accorde que 0,2 % de son budget.[10]

Sur un autre plan, même si nous avons pu assister à un rassemblement impressionnant des femmes pour commémorer le 50e anniversaire de leur droit de vote, qui a été organisé par « Femmes en tête » - mandaté par 350 groupes de femmes à cette fin - au mois d'avril dernier, c'est, encore une fois, autour de la question de l'avortement que les mobilisations et l'action collective des femmes se sont exprimées le plus intensément cette année. À l'été 89, les mouvements d'appui à Chantal Daigle avaient à nouveau contribué à repolitiser le problème. Plus de 10 000 personnes ont marché dans les rues de Montréal le soir du 27 juillet pour défendre le droit à l'avortement libre et gratuit suite à la décision de la cour d'appel du Québec qui confirmait la validité de l'injonction émise précédemment empêchant madame Daigle de recourir à l'avortement. Ces événements laissaient présager des affrontements difficiles entre partisans prochoix et partisans pro-vie autour du projet de loi C-43 sur l'avortement, débattu l'automne et l'hiver suivants sur la scène fédérale.

Lui-même divisé entre ces deux tendances, le gouvernement fédéral a effectivement eu beaucoup de mal à trancher la question. Tout au cours de l'automne et de l'hiver, les débats en chambre ont été l'occasion, pour les deux groupes opposés, d'exprimer leurs craintes soit à l'égard d'une trop grande permissivité, soit au sujet d'une recriminalisation de l'avortement. La Coalition québécoise pour l'avortement libre et gratuit, par exemple, a organisé plusieurs manifestations publiques pour demander au gouvernement Mulroney de ne pas légiférer en matière d'avortement. Dans le même sens, une coalition nationale, sous la direction du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, a « exhorté le gouvernement fédéral à revenir sur sa décision de légiférer en matière d'avortement et à réglementer cette question en vertu de la loi canadienne sur la santé, pour ainsi garantir "l'accessibilité et la qualité des services" ». [11]

Ce débat social sur l'avortement au pays remonte au début des années 70 et a été porté par la montée des mouvements de femmes. La législation adoptée par le gouvernement fédéral semble avoir insatisfait autant les opposants que les défenseurs de l'avortement libre et gratuit. Le compromis imaginé par le législateur, loin de résoudre le dilemme, a consisté à retourner le problème aux communautés. Comme le mentionnait Jean-Claude Leclerc suite à l'adoption de la loi, « En pratique, et malgré les apparences, ce sera l'avortement sur demande, dans les milieux socialement ouverts à l'arrêt de la grossesse. Et dans les régions encore rigoristes, la sanction sociale continuera d'intimider femmes et médecins. Tous les sondages confirment, en effet, que les esprits restent plus divisés que jamais sur le sujet». [12]

Communautés culturelles, mouvement national et revendications territoriales

Le pluralisme culturel et la diversité ethnique qui se sont accrus au Québec depuis quelques années, suite en partie à l'ouverture faite aux réfugiés depuis une dizaine d'années, se concentrent surtout dans la région de Montréal. Même si les communautés ethniques et culturelles sont demeurées relativement discrètes dans leur mode d'expression sur la scène politique, quelques signes nous indiquent qu'elles cherchent progressivement à s'affirmer.

Plusieurs groupes ont déploré la faible intégration et l'insuffisance de leur présence dans les institutions publiques et dans les structures de décision. Comme le mentionnait madame Sophia Florakas-Petsalis, vice-présidente de la Commission des droits de la personne, le pluralisme de la société québécoise ne se traduit pas encore par une intégration suffisante des néo-Québécois :

« Il suffit de prendre l'autobus 80 de l'avenue du Parc pour réaliser la diversité culturelle qui caractérise Montréal et qu'on ne doit ni renier, ni ignorer. Mais les visages qu'on voit dans cet autobus, on ne les trouve pas particulièrement dans les médias. On ne les rencontre pas dans le personnel des banques et des organismes gouvernementaux. Ils ne font pas encore partie de la fonction publique. Ils ne partagent pas le pouvoir. Ils ne sont pas là où les décisions sont prises. Ils luttent, c'est vrai, pour survivre, mais en grande majorité ils restent à l'écart, marginalisés, ne participant pas à part entière ».[13]

Comme l'avait fait la Ligue des Noirs du Québec à l'été 89, en décidant de faire des pressions auprès des instances gouvernementales pour que celles-ci accroissent la présence de ses membres dans les systèmes scolaire et judiciaire, les Vietnamiens de Montréal ont demandé l'automne dernier, lors d'une rencontre organisée à l'hôtel de ville avec les communautés culturelles, que les portes de la fonction publique municipale leur soient davantage ouvertes. Dans le prolongement de ces revendications, il faut également souligner les luttes pour l'équité raciale qui ont été menées principalement par les femmes immigrantes. Celles-ci, par exemple, ont « boycotté les festivités du 50e anniversaire du droit de vote aux femmes présidées par l'ex-ministre » parce qu'elles considéraient que l'émission télévisuelle « Disparaître », à laquelle Lise Payette avait participé, constituait une « provocation sociale au détriment des immigrants ».[14]

En outre, les femmes africaines immigrantes de Montréal, qui avaient mis sur pied, il y a environ un an, un organisme de défense et d'expression de leurs intérêts, « Afrique au féminin », ont organisé un colloque pour s'opposer entre autres à la discrimination raciale et mettre en place un réseau de soutien pour les familles africaines. Mentionnons enfin le mouvement de solidarité contre l'expulsion d'une cinquantaine de ressortissants haïtiens. Une coalition formée de groupes haïtiens, d'associations multi-ethniques et de deux centrales syndicales ont, en effet, organisé une manifestation devant les locaux d'Immigration Canada pour demander à la ministre fédérale de reconsidérer, pour des raisons humanitaires, sa décision de lever le moratoire sur l'expulsion de ces ressortissants.

Du côté du mouvement national, ce qui étonne dans un premier temps, compte tenu de l'allure des négociations autour de l'entente constitutionnelle du lac Meech et du refus de la part de certaines provinces de reconnaître, le caractère distinct du Québec, c'est, à toute fin pratique, la discrétion ou l'absence de mobilisations populaires. De fait, nous avons pu observer nombre de manifestations spontanées d'affirmation nationale à l'occasion des fêtes de la Saint-Jean, mais celles-ci n'avaient nullement un caractère revendicateur. Il s'agissait au contraire d'exprimer une certitude ou de communiquer un enthousiasme qui semblait ne plus devoir être remis en cause, celui d'accéder à une autonomie indispensable sur plan culturel et politique.

Toutefois, les événements survenus au cours de l'été à l'occasion de la « crise autochtone » sont venus rapidement dissiper l'euphorie du 24 juin.

Sans reprendre toute l'histoire des revendications territoriales amérindiennes, rappelons que la crise de l'été 90 qui, au moment d'écrire ces lignes n'est toujours pas résolue, soulève des questions fondamentales tant en ce qui a trait aux droits ancestraux des Amérindiens et à leur autodétermination qu'en ce qui concerne la capacité de nos gouvernements à gérer des crises complexes et à résoudre un conflit qui perdure depuis plusieurs décennies, voire plusieurs siècles. L'escalade dans le recours à la violence au cours de ce conflit constitue un phénomène auquel la société québécoise est peu habituée. L'affrontement des Amérindiens avec les autorités gouvernementales et policières s'est intensifié à partir du moment où le conseil municipal d'Oka a décidé de faire respecter une injonction qui lui permettait de procéder à l'aménagement d'un terrain de golf empiétant sur une forêt de pins que les Mohawks considèrent comme faisant partie du « territoire historique de la kaniienkehaka (Nation mohawk) ». Pour défendre leur territoire et leurs droits ancestraux, ces derniers avaient déjà dressé, au mois de mars, des barricades à l'entrée du chemin de terre menant au terrain de golf. Lorsque la Sûreté du Québec est intervenue le 11 juillet pour les démanteler, une violente fusillade est survenue et la police a été repoussée. Pendant ce temps, pour appuyer la lutte qui se déroulait à Oka, des Warriors ont décidé de bloquer la route 132 menant au pont Mercier.

Cette crise a donné lieu à plusieurs affrontements durs et inquiétants, en particulier entre les Mohawks et des citoyens affectés par la levée des barricades, ainsi qu'à des négociations multiples entre plusieurs centres de décision, et ce, tant du côté des Amérindiens que du côté des autorités gouvernementales qui, après avoir eu recours à la police, ont fait appel à l'année.

Compte tenu de tous ces aspects, de la complexité des enjeux, de la multitude des intervenants - y inclus le rôle important des médias - mais aussi de la nature des revendications - allant du droit aux ressources naturelles à l'application exclusive de la loi amérindienne sur le territoire kaniienkehaka en passant par le contrôle amérindien exclusif du territoire et de son développement - , de la complexité de l'action collective - recours à la médiation publique, à l'action directe, voire au terrorisme -, il est difficile, pour l'instant, de faire un bilan de ce qui est survenu à cette occasion. Chose certaine, l'ampleur des demandes amérindiennes aussi bien que l'improvisation dont les gouvernements ont fait preuve à plusieurs occasions au cours de la crise soulèvent des questions sociales et politiques qu'il est nécessaire de mieux circonscrire avant de porter un jugement définitif sur ce qui est arrivé et sur les voies de solutions possibles.

Mouvement étudiant et démocratisation de l'éducation

Les actions menées par le mouvement étudiant au cours de cette année concernaient essentiellement la hausse des frais de scolarité décrétée par le ministre Ryan. Depuis 1968, les frais de scolarité dans les universités du Québec sont gelés, selon les départements et les

facultés, autour de 540 \$ par année. Le projet du ministre est de les hausser à 890 \$ pour septembre de cette année et à 1240 \$ pour septembre 91. Cela signifie une hausse de 130 % pour les étudiants. L'objectif visé est, bien sûr, de résoudre, du moins en partie, le sous-financement des universités québécoises.

L'action du mouvement étudiant s'est organisée dès l'automne, bien que les manifestations les plus importantes n'ont eu lieu qu'au semestre d'hiver. Une première chose qu'il importe de souligner à ce sujet, c'est sans doute l'ampleur et la diversité des moyens d'action que le mouvement étudiant est parvenu à déployer : débrayage dans plusieurs CEGEP et universités, organisation de marches publiques à plusieurs occasions dont l'une a regroupé environ 7 000 étudiants dans les rues de Montréal, recours aussi à plusieurs actions ponctuelles pour sensibiliser l'opinion publique aux revendications étudiantes - occupation des bureaux du Conseil du patronat par des étudiants de l'Université de Montréal, irruption de quelques dizaines d'étudiants sur le parquet de la Bourse de Montréal alors qu'environ 200 étudiants étaient parvenus à envahir le troisième étage de la Tour de la Bourse, « sit-in » sur la rue Sainte-Catherine, près du boulevard Saint-Laurent pendant près de trois quarts d'heure, etc.

Toutes ces mesures ont largement contribué à informer et à sensibiliser la population à la cause étudiante. Elles n'ont pas permis, cependant, que les moyens d'action mis de l'avant et, notamment, le recours à la grève, soient suffisamment bien orchestrés pour parvenir à établir un rapport de forces suffisant significatif, capable de forcer le ministre Ryan et le gouvernement à négocier. Les nombreuses actions spontanées qui ont eu lieu tout au cours du semestre d'hiver, d'une part, et les oppositions de certaines assemblées générales, en particulier au sujet de la grève générale, d'autre part, ont reflété une remise en question de l'hégémonie exercée par l'Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec (ANEEQ) à cette occasion. D'une manière sans doute plus fondamentale, c'est la direction de l'ensemble du mouvement qui s'est trouvée remise en cause.

Toutes les actions menées par le mouvement étudiant ont néanmoins permis d'ouvrir le débat sur les enjeux de la démocratisation scolaire, le financement des universités et les priorités de la société québécoise - et du gouvernement - à ce sujet. En réclamant le gel des frais de scolarité, le mouvement étudiant reprenait à son compte des objectifs modernisateurs qui conservaient, pour plusieurs, la saveur d'une époque révolue. Il n'en soulevait pas moins des questions fondamentales sur nos priorités et nos choix de société. S'il est indéniable que les universités québécoises ont besoin davantage de ressources, quels sont les efforts que les autres « partenaires » - notamment l'État et les entreprises - sont prêts à consentir? De plus, comment les universités utiliseront-elles les ressources financières supplémentaires obtenues grâce à la hausse des frais de scolarité ? [15] Les responsables politiques n'ont jamais répondu très clairement à ces questions jusqu'à maintenant.

Si la lutte pour le gel des frais de scolarité a été une occasion indirecte, de soulever des questions fondamentales sur le rôle social de l'«Université, elle n'a pas moins révélé la fragilité du mouvement étudiant. Cela dit, cette lutte a également permis que s'exprime plusieurs tendances, certains acteurs optant pour une approche plus pragmatique. Ce sont

des éléments qui s'inscrivent à l'intérieur de ce type d'approche qui ont décidé dernièrement de créer une nouvelle association étudiante, la Fédération des étudiants et étudiantes du Québec (FEEQ) qui entend regrouper avant tout les étudiants universitaires. Les représentants de cette nouvelle association ont mis sur pied une organisation qui reconnaît, dans ses structures, l'existence de diverses catégories d'étudiants en fonction des cycles d'étude : « Sous le parapluie de la FEEQ, selon les statuts et règlements qui devaient être adoptés avant la fin de l'été, chacune des catégories d'étudiant-e-s sera donc réunie dans un conseil jouissant d'une large autonomie sur les questions qui touchent plus particulièrement ses membres ; pour assurer la cohésion, les trois président-e-s de ces conseils seront ipso facto vice-président-e-s de la Fédération ».[16]

La création de cette nouvelle association et les déboires de l'ANEEQ au cours de l'an dernier ne signifient pas pour autant que les étudiants entendent accepter le dégel des frais de scolarité. Comme c'est le cas avec plusieurs autres mouvements, ils pourraient choisir de poursuivre leur action. À suivre...

Note(s)

1. Conseil des affaires sociales, Deux Québec dans un, Gaetan Morin Éditeur, Boucherville, 1989.
2. Jean-Pierre Bonhomme, « Le front des assistés sociaux prédit un été "dur et chaud" », La Presse, 10 avril 1990.
3. Patrick Grandjean, « Les assistés sociaux du sud-ouest de Montréal manifestent à Pointe Saint-Charles, La Presse, 29 août 1990.
4. Isabelle Paré, « Le projet de Québec sur l'accès au logement social pourrait gonfler l'attente pour un HLM à Montréal », Le Devoir, 26 avril 1990.
5. Presse Canadienne, « Les groupes d'éducation populaire crient famine », La Presse, 23 février 1990.
6. Jean-Pierre Proulx, « Les groupes d'éducation populaire à la recherche de concertation », Le Devoir, 22 janvier 1990.
7. Isabelle Paré, « Cadeau aux organismes sans but lucratif » Le Devoir, 30 novembre 1989.
8. Pierre Bellemare, « Les écologistes exigent la décontamination de l'eau de Mercier », La Presse, 7 novembre 1989.
9. Maurice Girard, « Un groupe écologique américain menace Hydro d'une guérilla judiciaire », La Presse, 25 juillet 1989.
10. Rollande Parent, « Des écologistes pointent le mince 0,2 % du budget québécois consacré à l'environnement » Le Devoir, 11 août 1989.
11. Huguette Young, « Les groupes pro-choix se mobilisent contre Ottawa », Le Devoir, 3 octobre 1989.
12. Jean-Claude Leclerc, « La loi sur l'avortement », Le Devoir, 31 mai 1990.
13. Sophia Floraka Petsalis, « Une place au soleil pour les communautés culturelles », La Presse, 19 septembre 1989.
14. Paul Cochon, « Les femmes immigrantes refusent Lise Payette », Le Devoir, 7 décembre 1989.
15. Voir Clément Lemelin, « La hausse des frais de scolarité », Le Devoir, 30 janvier 1990.
16. Claude Garon, « Le mouvement étudiant se restructure autour de la FEEQ », Cité éducative. septembre 1990. p. 32.

1990-1991

Hamel, P. (1990), « Demandes sociales et action collective », dans Denis Monière (sous la direction de), *L'Année politique au Québec*, Montréal, Québec/Amérique, p.193-203.

De la deuxième moitié de 1990 à la fin de 1991, le Québec a vécu une période de morosité économique et sociale dont nous ne voyons pas encore l'issue. On peut dire que cette dernière année et demie a été particulièrement difficile pour les ménages, les travailleurs, les contribuables, de même que pour tous ceux et celles qui ont perdu leur emploi ou qui ont dû, pour survivre, faire appel aux programmes d'aide sociale. Pourtant, les signes extérieurs d'insatisfaction, de mécontentement, voire de révolte, sont demeurés, toute proportion gardée, relativement discrets. Même si un certain nombre de manifestations populaires ont été organisées pour réclamer des mesures sociales face à la montée du chômage et de la pauvreté, elles n'ont pas donné lieu à l'émergence d'un véritable mouvement social.

En y regardant de plus près toutefois, on peut dire que s'ajoutent aux manifestations précédentes des actions collectives reliées indirectement au problème de la pauvreté et de la précarité sociale. Pensons aux démarches entreprises par les organismes communautaires dans certains quartiers montréalais pour contrer la drogue et la prostitution. Mentionnons aussi les mobilisations populaires pour réclamer des logements sociaux, ou l'action communautaire orientée vers la formation de la main-d'oeuvre ou la création d'emplois. Il reste que ces dernières démarches sont loin d'avoir eu l'ampleur qu'a connue, par exemple, la mobilisation des Cris et des écologistes à l'encontre du projet Grande-Baleine ou encore celle des médecins à l'égard de la réforme de la santé et des services sociaux présentée par le ministre Côté.

L'action collective portée par les acteurs sociaux sur la scène publique peut s'articuler autour de trois grands thèmes qui se chevauchent parfois: 1) les revendications émises par diverses catégories sociales, qu'elles soient ethniques ou professionnelles; 2) les actions qui mettent en cause le système d'insertion et d'aide sociale en vigueur; 3) les revendications autour des enjeux urbains et de l'environnement.

La défense des droits ethniques et professionnels

Les luttes pour la défense des droits territoriaux des autochtones sont remontées à la surface depuis deux ans avec une acuité qui en étonne plusieurs. La «crise d'Oka», qui est partie d'un incident mineur - l'aménagement d'un terrain de golf par la municipalité d'Oka sur un espace que les Mohawks de Kanasatake considèrent comme faisant partie de leur territoire historique -, a pris des proportions démesurées au cours de l'été 1990. Les péripéties qui ont marqué l'affrontement entre les Amérindiens de cette région, d'une part, et le gouvernement québécois et l'armée, d'autre part, ont connu leur dénouement le 26 septembre par la reddition à l'armée des Warriors et de leurs sympathisants. Toutefois, comme l'ont souligné la plupart des observateurs, ce geste ultime était loin de constituer le

dernier acte d'un malaise plus profond entre les nations amérindiennes et la société québécoise. Nous sommes bel et bien ici en présence d'un contentieux historique qui n'a jamais été réglé. Ayant donné lieu à des compromis circonstanciels et à diverses concessions de la part des gouvernements québécois et canadien, les revendications territoriales amérindiennes font appel à des droits ancestraux et à une identité nationalitaire exigeant une reconnaissance qui est loin d'être acquise sur le plan politique.

Par ailleurs, ce que nous a fait comprendre une fois de plus la «crise d'Oka», si besoin était, c'est que les conflits locaux peuvent très rapidement prendre des proportions internationales qui ajoutent aux difficultés d'y trouver des solutions et des compromis satisfaisants pour les principaux intéressés. Cette internationalisation des conflits, qui peut paraître avantageuse à certains protagonistes dans un premier temps, conduit parfois à déplacer les enjeux, sinon à leur donner des proportions démesurées par rapport à ce qui était revendiqué initialement par les populations concernées.

Dès le début de l'automne 1990, mais surtout pendant toute l'année 1991, nous avons vécu à certains égards, avec le projet Grande-Baleine, un scénario similaire à celui de Kanesatake et de Kanawake, l'été précédent. Malgré le fait qu'il n'y a pas de comparaison possible si l'on considère l'ampleur des aménagements proposés dans les deux cas, il reste qu'à l'instar de la crise de l'été 1990, la lutte des Cris et des environmentalistes contre Hydro-Québec et son intention d'aménager trois nouvelles rivières dans le nord du Québec est rapidement devenue un affrontement avec des résonances internationales fortes, à cause des effets écologiques et sociaux rattachés à ce mégaprojet. On peut souligner que les Cris ont été habiles à sensibiliser l'opinion internationale en ayant recours à des moyens d'action spectaculaires, comme la descente en canot d'un groupe de Cris et d'Inuit de Grande-Baleine jusqu'à New York, où ils sont arrivés au mois d'avril et où ils ont été reçus chaleureusement à la fois par des environmentalistes et par des groupes qui se portent à la défense des autochtones.

Le dossier de Grande-Baleine est complexe et riche en péripéties diverses. Il met en cause non seulement Hydro-Québec et les Cris et Inuit directement affectés par le projet mais aussi une foule d'autres acteurs: le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, des groupes d'environmentalistes, une coalition patronale- syndicale, l'Assemblée des Premières Nations, l'ensemble de la population du Québec, etc.

En fait, l'opposition amérindienne à ce projet a forcé le débat non seulement sur la place et l'importance de l'hydro-électricité dans le développement du Québec, mais aussi sur une foule d'autres enjeux qui lui sont reliés, comme le modèle de développement que doit préconiser le gouvernement du Québec, la pertinence de faire appel à des mégaprojets pour relancer l'économie à une époque où la protection de l'environnement est devenue une priorité sociale, l'intégration économique et politique des nations amérindiennes et inuit à la société québécoise. Bien entendu, tous ces problèmes ne sont pas nouveaux. Grande-Baleine a cependant fourni l'occasion de les replacer dans un contexte politique concret.

Sans retracer en détail toutes les péripéties qui ont marqué l'événement, rappelons quelques faits. D'abord, disons que l'opposition des Amérindiens s'est manifestée d'une

manière plus claire à partir du moment où Hydro-Québec a annoncé son intention de scinder les études d'impact en séparant les études portant sur les infrastructures requises pour l'accès et la réalisation du projet, d'une part, et les études relatives aux barrages et aux réservoirs, d'autre part - soit au printemps de 1990. C'est que la nation crie voyait dans cette approche une stratégie pour rendre le projet «irréversible»: «Une fois la route construite, en effet, ne faudrait-il pas compléter le projet pour justifier ce premier investissement de 500 millions?»[1]

La nation crie s'est donc opposée d'une manière farouche à Grande-Baleine. À cette fin, elle a mis en branle une démarche de sensibilisation de l'opinion publique nationale et internationale en faisant appel à des groupes de pression très prestigieux comme la société nationale Audubon aux États-Unis et Greenpeace, qui n'ont pas hésité à leur fournir des appuis importants.

Par ailleurs, les Cris ont pu bénéficier du contentieux fédéral provincial en matière d'environnement. Ottawa et Québec se sont en effet lancés dans une véritable bagarre judiciaire à ce sujet, parce que le fédéral soutenait que ce type de projet devait être soumis à une évaluation environnementale fédérale. De leur côté, les Cris ont intenté une poursuite à l'endroit de l'Administrateur fédéral de la Convention de la Baie James dans le but de le forcer à intervenir dans l'évaluation environnementale du projet et ils ont obtenu gain de cause. Finalement, le gouvernement du Québec a pris prétexte de la demande réduite d'électricité dans l'État de New York pour reporter d'un an le début des travaux et permettre, par le fait même, comme le réclamaient les autochtones, une évaluation globale du projet Grande-Baleine.

Si la société québécoise éprouve de la difficulté à s'entendre avec les Premières Nations, elle connaît également beaucoup de problèmes - qui vont parfois jusqu'à revêtir la forme de violence raciale - avec les nouveaux immigrants et en particulier avec la communauté noire. Bien que les problèmes surviennent principalement dans la région montréalaise, où ils se trouvent reliés de près à la montée de la pauvreté, du chômage et de la criminalité urbaine, il reste que leur répercussion s'étend à l'ensemble de la société québécoise puisque leurs solutions exigent certains choix de société qui engagent l'ensemble de la communauté.

C'est la tragédie survenue en juillet 1991 - un policier de la CUM abat Marcellus François alors qu'il croyait «tirer sur un suspect de tentative de meurtre»[2]- qui a donné lieu à l'une des manifestations antiraciales les plus importantes de l'année 1991. En effet, le vendredi soir 26 juillet, plus de 500 manifestants ont bloqué la rue Sainte-Catherine entre les rues Peel et Université pour dénoncer la violence policière à l'endroit des Noirs.

Cette mobilisation s'inscrit dans un contexte de violence latente, alors que des frictions et des affrontements entre la communauté noire et les autres membres de la population surviennent d'une manière épisodique dans certains quartiers montréalais. C'est ce qui se passe dans Côte-des-Neiges depuis quelques années; mais c'est également ce qui est survenu dans Hochelaga-Maisonneuve au début du mois de juillet lorsqu'un groupe de résidents noirs a été pris à parti par «une vingtaine de jeunes Blancs»[3]. Quelques semaines plus tard, cette échauffourée a justifié une rencontre des citoyens du quartier, qui

ont procédé à un bilan du racisme dans leur milieu de vie, en essayant de dégager quelques moyens concrets d'intervention pour en contrer les méfaits.

Sur un autre plan, l'année 1991 a été difficile pour le mouvement étudiant. Incapable, l'année précédente, d'infléchir la décision du ministre de l'Éducation de hausser les frais de scolarité dans les universités, le mouvement étudiant a dû procéder à un bilan de son échec. Les militants du mouvement étudiant ont également dû s'interroger sur les divisions idéologiques et organisationnelles qui continuent d'affecter l'ensemble du mouvement: «Contestation versus collaboration, révolte ou dialogue, l'histoire du mouvement étudiant des vingt dernières années est toute teintée de la scission entre ces deux conceptions du militantisme»[4]. Ne pouvant échapper aux luttes de pouvoir inhérentes à toute organisation, les associations étudiantes font face à un problème de taille lorsque de tels affrontements en viennent à paralyser complètement leurs possibilités d'action. Pourtant, à la lumière de la conjoncture et de l'ampleur des problèmes auxquels se trouve confronté le milieu de l'éducation, l'urgence d'une action concertée semble devoir s'imposer à plus ou moins brève échéance, même si l'on ne choisit pas à cette fin les modèles traditionnels de l'action collective.

Si les étudiants ont éprouvé beaucoup de difficultés à s'organiser et à se mobiliser pour mieux faire valoir leurs intérêts, cela n'a pas été le cas des médecins et de leurs associations, qui sont partis en guerre contre la réforme du ministre Marc-Yvan Côté relativement aux services de santé - projet de loi 120 - dès janvier 1991, c'est-à-dire peu après que le projet eut été déposé par le ministre. Faut-il voir dans cette grande capacité de mobilisation des médecins et de leurs associations, en comparaison du mouvement étudiant, traditionnellement politisé et dynamique mais qui n'arrive pas à s'organiser de manière efficace depuis quelques années, un signe des temps qui coïnciderait avec le renforcement des corporatismes ? Serait-ce, par ailleurs, que les médecins sentent qu'ils perdent du terrain sur le plan socio-professionnel, de sorte qu'ils se voient obligés de recourir à l'action collective pour préserver leurs acquis ?

Les réponses à ces questions ne se trouvent sans doute pas dans les principaux moyens d'action et les péripéties qui ont caractérisé cette lutte des médecins contre la réforme du ministre Côté. Il reste qu'un rappel de ces éléments peut nous aider à y voir plus clair.

Le projet de réforme poursuit deux objectifs majeurs à savoir, d'une part, un contrôle accru des actes médicaux et de leurs coûts et, d'autre part, un accroissement de l'accessibilité aux soins de santé pour l'ensemble de la population, y inclus pour celles et ceux qui vivent dans les régions périphériques. La réforme vise ainsi à répondre à la double pénurie qui caractérise notre système de santé, «le manque de spécialistes en région, et le manque de médecins intéressés à pratiquer en établissement»[5]. Pour ce faire, le ministre crée des régies régionales qui ont la responsabilité de contrôler et de coordonner l'activité médicale. Cette instance accroît manifestement le pouvoir des fonctionnaires au détriment de celui des professionnels, du moins dans la lecture qui en est faite par le milieu médical ainsi que par les administrateurs des établissements de santé:

«Omniprésente, (la régie) planifie et gère. Elle évalue et intervient. Elle fait intervenir aussi. Bref elle contrôle les établissements. La marge de manoeuvre que le ministère annonçait pour ses établissements, c'est la régie qui en hérite. À l'étage inférieur, celui des établissements, on exécute.»[6]

Afin de préserver ce qu'ils considèrent comme leur autonomie professionnelle, les médecins - résidents, internes, omnipraticiens, spécialistes - et leurs associations se sont mobilisés comme peu de professionnels l'ont fait avant eux au Québec. À ce sujet, ils ont fait appel à tout l'arsenal des moyens de pression qu'utilisent habituellement les acteurs sociaux qui font confiance à l'action collective: pétitions en leur faveur pour dénoncer les intentions du ministre, placards publicitaires dans les journaux pour faire connaître leurs points de vue, journées de grève dans les hôpitaux, les cabinets et les cliniques de santé, manifestation publique devant l'Assemblée nationale, etc. Sans compter que ces gestes s'inscrivaient à l'intérieur d'une stratégie qui mettait l'accent sur une amplification des moyens de pression au fur et à mesure que se rapprochait l'échéance pour le dépôt du projet de loi en Chambre.

Grâce à leur lobby, à leur position de force, à leur détermination, les médecins sont parvenus, en juin, à obtenir un délai supplémentaire de deux mois avant l'adoption de la réforme de la santé; ce qui leur a permis de poursuivre leurs négociations avec le ministre et d'obtenir de nouvelles concessions de la part du gouvernement. Au terme de cet affrontement et des nombreuses tergiversations qui ont caractérisé les échanges entre le ministre et le milieu médical, que faut-il conclure ?

Alors que de leur côté les médecins estiment «avoir sauvegardé leurs pouvoirs dans le système de santé»[7], le ministre, pour sa part, soutient que les objectifs fondamentaux de sa réforme sont maintenus au-delà des amendements et des réaménagements qui ont été consentis aux médecins:

«S'il convient que des changements significatifs ont été acceptés par lui pour satisfaire les médecins, il assure que l'objectif fondamental d'une distribution équitable dans toutes les régions et dans tous les établissements où l'on a besoin d'eux est maintenu. Il doit s'en suivre une négociation d'au plus 18 mois avec les fédérations médicales à ce sujet. À défaut d'une entente, le gouvernement se réserve un pouvoir de décréter les mesures à prendre.»[8]

L'urgence d'apporter des correctifs administratifs et institutionnels au secteur des services sociaux et de la santé avait été reconnue dans les conclusions du rapport Rochon en 1988. En suggérant de centrer l'action du système sur les bénéficiaires, le rapport Rochon faisait une large place aux personnes et aux organismes communautaires tout en reconnaissant que le système a tendance à être balkanisé par une multitude d'intérêts professionnels, corporatistes, institutionnels qui paralysent son fonctionnement. Du même coup, la Commission Rochon définissait deux conditions préalables à l'amélioration de la santé et du bien-être: «la recherche d'une plus grande équité sociale et le développement de l'équilibre social»[9]. Que les médecins sentent le besoin de négocier leur place dans la réforme

préconisée par la loi 120 est de bonne guerre. Toutefois, comme l'ont judicieusement souligné Guy Gélinau et Marc Renaud, «Il serait naïf de croire que l'opposition des leaders médicaux relève d'un désintéressement et d'une notion du bien commun dont seule cette profession aurait le monopole.»[10]

En ce sens, le conflit avec le ministre de la Santé et des Services sociaux va au-delà du litige concernant les intérêts d'un groupe de professionnels face à des principes d'équité et d'efficacité que doit garantir l'administration publique. Dans les négociations qui restent à conclure pour compléter la réforme, ne faudrait-il pas accorder plus de place aux autres groupes concernés, c'est-à-dire les bénéficiaires, les autres groupes professionnels, les organismes communautaires, les administrateurs, etc. ? Sans quoi cette réforme risque de tout concéder à l'hégémonie médicale.

La lutte à la pauvreté

Si la récession nous fournit des raisons supplémentaires de repenser la gestion des services publics, elle a aussi un effet très direct sur certains groupes sociaux, en particulier les jeunes de moins de 25 ans qui font face à un marché de l'emploi saturé et précaire, les femmes de familles monoparentales qui manquent de ressources pour faire face à leurs obligations et les nouveaux immigrants dont l'intégration économique est devenue très difficile. Et, plusieurs reconnaissent que la pauvreté revêt des aspects que nous ne connaissions pas encore il y a dix ou quinze ans[11].

Pour s'attaquer à la pauvreté dans ses visages multiples, il n'y a pas de solution unique. Ainsi, les moyens d'action auxquels les comités de citoyens avaient recours dans les années 1960, et qui débouchaient souvent sur une demande d'étendre le filet de la sécurité sociale, ne suffisent plus. Compte tenu des ressources limitées, mais étant donné aussi la diversité des visages de la nouvelle pauvreté, il faut maintenant faire appel à des initiatives communautaires et à des actions concertées qui ont plus de chances d'atteindre les individus auxquels on veut venir en aide.

Prenons l'exemple des itinérants; nous pourrions également retenir le cas des groupes qui interviennent auprès des femmes ou des jeunes et qui remplissent aussi des fonctions importantes de support et d'aide. Il ne fait plus de doute maintenant que ce sont les organismes communautaires qui sont les mieux placés pour rejoindre les itinérants. Ils possèdent une expertise et une connaissance du milieu qu'il est souvent difficile aux fonctionnaires d'acquérir. Ce rôle de premier plan que jouent les organismes communautaires auprès des itinérants est d'ailleurs largement reconnu par Centraide qui, en 1990, a accordé «un million de dollars de son budget total à une vingtaine d'organismes venant en aide aux sans-abri et aux ex-psychiatisés de Montréal»[12]. Il reste, toutefois, que ces ressources sont insuffisantes et qu'en plus la majorité des groupes communautaires continuent de craindre de nouvelles réductions de leur financement.

Il ne faut pas oublier que la lutte à la pauvreté doit aussi passer par des programmes d'aide gouvernementale plus directe comme le programme de bien-être social. Poursuivant les actions entreprises en 1990 contre la réforme de l'aide sociale, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec a encore une fois dénoncé en 1991 les nouvelles mesures qui réduisent l'aide financière de l'État aux assistés sociaux. Ainsi, «Québec retranche 93 \$ par mois au maigre chèque des prestataires de l'aide sociale qui partagent le coût de leur logement avec d'autres occupants.»[13]

Selon le porte-parole du Front commun, de telles mesures n'encouragent ni l'autonomie ni l'initiative des bénéficiaires. Une manifestation publique pour demander des correctifs à la réforme avait déjà mobilisé 250 bénéficiaires de l'aide sociale qui s'étaient rassemblés devant le bureau de comté du ministre du Travail et de la Sécurité du revenu:

«Ces personnes revendiquaient le retrait de la réforme, des programmes de création d'emplois "décent, socialement utiles, et adaptés aux besoins de la population locale", des programmes de réintégration au marché du travail et une politique d'habitation [...].»[14]

Une ville et un environnement plus conviviaux

La lutte à la pauvreté et l'action pour de meilleures conditions de vie se poursuivent également sur le terrain des enjeux urbains et sur celui de l'environnement. À Montréal, l'an passé, dans plusieurs quartiers populaires, des citoyens se sont organisés avec le soutien de groupes communautaires pour contrer le développement du marché de la drogue et de la prostitution. Ainsi, dans le Centre-Sud, le Comité de citoyens contre la drogue et la prostitution a eu recours à divers moyens d'action pour enrayer le phénomène, dont l'organisation de pique-niques dans différents parcs du quartier. L'objectif poursuivi était de «marquer la "réappropriation" du quartier par ses résidents [...]»[15]. C'est d'ailleurs cette volonté de se réapproprier leur espace de vie quotidienne que plusieurs citoyens ont affirmée lors d'une assemblée publique en avril dernier en créant des comités de rue à cette fin:

«Si les citoyens du quartier centre-sud veulent se débarrasser des prostituées et des pushers qui "salissent" leurs rues, leurs parcs et leurs cours d'écoles, ils doivent s'emparer de leur territoire et le défendre.»[16]

Les problèmes urbains varient en fonction de l'histoire, de la géographie et de la conjoncture économique des quartiers. Il n'est donc pas surprenant, compte tenu de la forme de plus en plus éclatée des mouvements sociaux, de constater que les mobilisations s'effectuent d'une manière ponctuelle, autour d'enjeux très locaux, même si ces enjeux peuvent avoir parfois des répercussions pour l'ensemble de l'agglomération. Il en va ainsi du projet de déménager l'Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies. Dès l'annonce de ce projet, une coalition réunissant des commerçants, des députés, des conseillers municipaux et des

dirigeants de diverses associations a été mise sur pied pour forcer le ministre de la Santé à réévaluer la situation. En décembre dernier, la coalition a invité la population à manifester son opposition en signant une pétition.

Dans d'autres quartiers, les mobilisations populaires continuent de jouer un rôle catalyseur sur la scène locale. Que ce soit pour réclamer des logements sociaux, demander de nouveaux équipements collectifs, modifier l'aménagement ou les politiques urbaines, ces actions se poursuivent avec plus ou moins d'ampleur dans une majorité de quartiers urbains. Pour donner quelques exemples montréalais, on peut mentionner d'abord les demandes effectuées par la Table de concertation logement-aménagement du quartier Petite-Patrie-Rosemont pour obtenir des logements collectifs sur le site du Centre Paul-Sauvé voué à la démolition. Par ailleurs, dans les quartiers du sud-ouest de Montréal, le Regroupement pour la relance économique et sociale du sud-ouest ainsi que d'autres comités de citoyens ont poursuivi leur action pour attirer de nouvelles entreprises et créer des emplois, en demandant d'effectuer des aménagements appropriés à cette fin le long du canal Lachine plutôt que de continuer à permettre la reconversion des anciennes usines en condominiums.

Enfin, sur le plan de l'environnement, même si l'opposition au projet Grande-Baleine a fortement sollicité les acteurs du mouvement écologiste, ceux-ci ont néanmoins poursuivi leurs actions sur plusieurs autres fronts. Toutefois, à l'instar des autres mouvements sociaux, le mouvement écologiste s'avère éclaté et il est parfois difficile de départager ce qui est primordial de ce qui est secondaire. C'est en partie ce que souligne Jean-Guy Vaillancourt lorsqu'il écrit: «Une des caractéristiques actuelles du mouvement vert, c'est qu'il s'organise en diverses coalitions et réseaux qui s'intéressent aux différentes composantes importantes de l'environnement.»[17]

À cet égard, il n'est pas surprenant de constater que les actions menées par les environnementalistes se diversifient au fur et à mesure que la conscience sociale au sujet de l'environnement s'éveille. Cela favorise un renouvellement de l'action et des représentations sociales qui l'accompagnent tout en fournissant à la société québécoise l'occasion de réfléchir d'une manière plus pragmatique à ses choix de société en matière d'environnement.

Note(s)

1. Denis Lessard, «La Baie James 11, un débat de première importance pour tous», La Presse, 29 septembre 1990.
2. Presse canadienne, «Les Noirs descendent dans les rues de la ville», La Presse, 27 juillet 1991.
3. Éric Trottier, «Les citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve s'unissent pour faire obstacle au racisme», La Presse, 25 juillet 1991.
4. Josée Boileau, «Les antipodes du mouvement étudiant», Le Devoir, 5 avril 1991.
5. Agnès Gruda, «Réforme de la santé: la grogne des médecins», La Presse, 11 mai 1991.

6. Normand Giroux, «Vers des établissements d'État», *Le Devoir*, 27 février 1991.
7. Isabelle Paré, «Les médecins croient avoir sauvegardé leurs pouvoirs dans le système de santé», *Le Devoir*, 20 août 1991.
8. Michel Venne, «Marc-Yvan Côté assure avoir sauvegardé les objectifs de sa réforme», *Le Devoir*, 20 août 1991.
9. Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, *Rapport de la commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux*, Québec, Publications du Québec, 1988, p. 685.
10. Guy Gélinau et Marc Renaud, «Le chantage des médecins», *Le Devoir*, 7 juin 1991.
11. Voir, entre autres, Alain Dubuc, «La lutte contre les pauvretés», *La Presse*, 6 janvier 1991.
12. Caroline Montpetit, «Centraide insiste sur l'importance des organismes communautaires et des maisons d'hébergement», *Le Devoir*, 16 août 1991.
13. Frédéric Tremblay, «...mais le Front commun des bénéficiaires qualifie la réforme de "fiasco total"», *La Presse*, 5 août 1991.
14. Gilles Saint-Jean, «Manif contre la réforme de l'aide sociale devant le bureau d'André Bourbeau», *La Presse*, 9 mai 1991
15. Martin Pelchat, «Le Centre-sud déclare la guerre à la drogue et à la prostitution», *La Presse*, 9 septembre 1991.
16. Éric Trottier, «Les résidants du centre-sud s'organisent», *La Presse*, 12 avril 1991.
17. Jean-Guy Vaillancourt, «Deux nouveaux mouvements sociaux québécois: le mouvement pour la paix et le mouvement vert», dans G. Daigle (sous la direction de) *Perspectives sur le Québec. Tensions, enjeux, défis*, à paraître. Et dans ce même texte, Jean-Guy Vaillancourt ajoute les précisions suivantes: «La forêt est l'objet des préoccupations du Regroupement pour un Québec vert, l'énergie est le champ d'action d'Hydro-Glasnot, de la Coalition pour un débat public sur l'énergie et du Comité Baie James, les pluies acides sont surveillées par l'Association québécoise de lutte contre les pluies acides, les lacs et les rivières sont sous la garde de la SVP et de la FAPEL, les sols sont l'objet des préoccupations du Mouvement pour l'agriculture biologique, les déchets sont le champ d'action de la coalition de 35 groupes mis sur pied par le groupe Action pour la défense de la nature (ADN) de Valleyfield, des GRIP (Groupes de recherche d'intérêt public), de la Coalition Action-Rebuts et du nouveau Front commun pour la gestion écologique des déchets, et les transports sont le champ d'action du Monde à bicyclette, de Transport 2000 et de Vélo-Québec.»

1991-1992

Hamel, P. (1991), « Demandes sociales et action collective », dans Denis Monière (sous la direction de), *L'Année politique au Québec*, Montréal, Université de Montréal, Département de science politique, p.211-226.

Sur le plan social et communautaire, plusieurs événements survenus en 1992 nous conduisent à revoir notre lecture de la société québécoise. Ainsi, les effets de la récession se sont répercutés de diverses manières sur les conditions de vie des plus démunis qui ont dû faire appel, dans une proportion grandissante, aux services d'entraide offerts par le milieu communautaire. En outre, nous avons assisté à diverses manifestations de violence urbaine, qui s'expriment souvent d'une manière spontanée et inattendue. À ces deux chapitres, les problèmes auxquels ont été confrontés les Québécois s'apparentent de plus en plus à ceux que vivent nos voisins du sud.

À d'autres égards, c'est l'intervention de l'État qui, à partir de nouvelles orientations en matière de gestion du social, a forcé les acteurs communautaires à revoir les paramètres qui servent à définir l'action collective. C'est ce que nous avons pu observer en particulier dans le domaine de la santé et des affaires sociales avec l'adoption du plan d'implantation de la nouvelle politique de la santé et du bien-être [1].

Enfin, c'est par rapport aux enjeux urbains que plusieurs demandes sociales se sont exprimées avec insistance tout en rencontrant une résistance très forte. Nous pensons en particulier ici au projet de relocalisation de l'Hôtel-Dieu de Montréal, pour lequel un débat s'est enclenché dès la fin de l'hiver 1992. Il s'agit là d'une lutte à finir entre, d'un côté, les défenseurs de la modernisation de cet hôpital qui implique son déménagement à Rivière-des-Prairies et, de l'autre, ceux qui en préconisent le réaménagement tout en le maintenant sur son site actuel, au centre-ville.

C'est à partir de ces quatre aspects - l'émergence de nouvelles formes de pauvreté, la recrudescence de la violence, la redéfinition de l'action communautaire dans le contexte de la réforme du système de la santé et des affaires sociales, le débat sur l'étalement urbain à partir du cas de l'Hôtel-Dieu - que nous voulons rendre compte de l'action sociale et communautaire au cours de l'année écoulée.

Nouvelle pauvreté : les revendications des démunis

Par rapport à l'ensemble du Canada, le Québec était la région où le taux de pauvreté était le plus élevé en 1990 (18,2 pour cent de l'ensemble de la population), selon le Conseil national du bien-être social. Même si ce taux élevé n'en correspondait pas moins à une légère diminution au cours des dix dernières années, on peut faire l'hypothèse que la récession qui dure depuis deux ans a aggravé la situation. Or, plus important que ces données abstraites est le fait que cette pauvreté concerne des individus et des ménages qui étaient

moins touchés auparavant. Ce sont maintenant les familles monoparentales, les enfants, les jeunes qui se trouvent affectés par des conditions de vie, voire de survie, de plus en plus précaires.

Au-delà de la pauvreté et de sa portée sociale, ce sont leurs répercussions directes qui devraient nous inquiéter, notamment en ce qui a trait à l'exclusion qu'elles engendrent. Pour celles et ceux qui vivent un processus d'appauvrissement, on peut dire que leur capacité à participer à la société dans son ensemble est hypothéquée. Il y a danger ici qu'ils et qu'elles se trouvent marginalisés à l'intérieur de ghettos urbains de plus en plus clairement identifiés.

Face à ce phénomène, les organismes communautaires tentent de mettre sur pied des services, des lieux d'échanges, des mécanismes d'entraide et des activités de formation. À eux seuls ces organismes ne peuvent répondre à tous les besoins, compte tenu, notamment, des ressources dont ils disposent. Il reste que, depuis quelques années, leur dynamisme n'a cessé de croître.

C'est ce qui a été exprimé dans plusieurs quartiers de Montréal, entre autres, par la création de banques alimentaires ou par des actions qui visaient à s'attaquer au problème de la faim dans une perspective d'intervention sociale. C'est ainsi que dans le quartier Ahuntsic des citoyens ont créé un Comité d'action contre la faim. Leur but : «aider à réduire l'impact des inégalités sociales sur la santé physique et mentale de la population d'Ahuntsic en permettant à ceux qui sont les plus défavorisés d'avoir accès à de la nourriture selon leur besoin, afin que le manque de ressources financières ne soit plus un obstacle» [2].

Cette action communautaire s'est également manifestée avec beaucoup de visibilité, au moins sur deux autres plans, à savoir contre la loi de l'assistance sociale et en ce qui concerne les conditions de logement. À l'égard de la nouvelle loi de l'assistance sociale, la lutte des assistés sociaux et de la Coalition du grand Montréal contre la loi 37 remonte à plus de deux ans et demi. À nouveau en 1992, les assistés sociaux ont eu recours à divers moyens de pression pour demander une révision de loi. Ce qu'ils remettent en cause en premier lieu, c'est la nouvelle philosophie de la loi qui classe les assistés sociaux en deux catégories : les «aptes» et les «inaptes» au travail. Mais ils contestent aussi les méthodes et les activités des «Boubou-macoutes», ces agents d'enquête et de contrôle, fonctionnaires gouvernementaux qui suivent les assistés sociaux à la trace.

En juin dernier, afin de sensibiliser l'ensemble de la population à leurs conditions de vie, une quinzaine d'assistés sociaux de la Coalition du grand Montréal contre la loi 37 ont décidé d'occuper les locaux du Protecteur du citoyen. En plus de dénoncer l'ensemble des abus qu'entraîne la loi de l'assistance sociale, ils demandaient plus particulièrement que «le gouvernement abolisse la pénalité de cohabitation, qui impose une perte de 93\$ par mois aux assistés sociaux qui partagent leur logement pour économiser les frais du loyer» [3]. Ils demandaient aussi que les prestations des femmes qui reçoivent des pensions alimentaires ne soient pas réduites.

Sur le plan du logement, en dépit d'un taux d'inoccupation relativement élevé, les plus démunis continuent de vivre des conditions difficiles et souvent précaires. C'est pourquoi, à nouveau en 1992, les associations de locataires et les comités de logement dont le Front d'Action Populaire en Réaménagement Urbain (FRAPRU), ont réitéré leurs demandes en faveur de la construction de logements sociaux. Dans le même souffle, ils ont dénoncé les réductions que le gouvernement fédéral a adoptées concernant la construction de HLM de même que l'arrêt des subventions aux coopératives.

A cette fin, plusieurs manifestations publiques ont été organisées. Ainsi, en avril une marche populaire, regroupant environ 300 personnes, allant du square St-Louis jusqu'à l'Hôtel de ville, a été organisée afin de protester contre les compressions budgétaires du gouvernement -fédéral concernant les programmes de logements sociaux. En décembre dernier, quelque 200 locataires, ont manifesté devant la résidence du Premier ministre Bourassa à Outremont, «demandant au gouvernement de prendre ses responsabilités face aux mal logés»[4].

Ces demandes répétées de la part des associations de locataires et des comités de logement s'inscrivent dans le prolongement des revendications mises de l'avant depuis le début des années 1960 par les mouvements urbains. Elles participent aussi, par ailleurs, d'un ensemble d'activités d'entraide et de solidarité que des organismes comme le FRAPRU et le Projet d'organisation populaire (POPIR) coordonnent depuis les années 1980 afin d'aider les mal logés.

La recrudescence de la violence

En particulier dans les quartiers urbains où elles vont souvent de pair avec un phénomène d'exclusion sociale, les nouvelles formes de pauvreté ont aussi alimenté diverses manifestations d'intolérance et de violence qui mettent en cause les minorités. En fait, c'est aux changements socio-démographiques vécus par la société québécoise depuis vingt ans, et qui se sont manifestés avec beaucoup d'acuité dans la région montréalaise, qu'il faut faire appel pour comprendre cette réalité. Pourtant, le phénomène de la violence n'est en rien nouveau. Mais sa recrudescence devrait nous inquiéter.

En ce sens, à titre d'exemple, on peut rappeler l'«émeute» survenue sur la Plaza Saint-Hubert en juillet dernier et à laquelle ont participé des jeunes de la communauté haïtienne. C'est pour tenter de comprendre et de faire échec à ces comportements que plusieurs organismes communautaires et plusieurs représentants de la communauté haïtienne se sont mobilisés. Ils ont d'ailleurs entrepris à cette fin une démarche de concertation avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

C'est aussi contre le racisme, une autre forme de violence, que certains groupes ont tenté de mobiliser leurs concitoyens et leurs concitoyennes au cours de l'année 1992. On peut penser en particulier aux démarches entreprises par la Ligue antiraciste mondiale (LAM) de même qu'aux manifestations organisées par le Comité contre le racisme d'Hochelaga-

Maisonneuve. Lors d'une assemblée publique organisée en septembre dernier au Cégep Hochelaga-Maisonneuve par ce comité, où se sont déplacés autant des sympathisants du comité et de la lutte contre le racisme que des membres de mouvements ouvertement racistes, plusieurs mesures concrètes ont été envisagées pour s'attaquer au problème. On a suggéré, entre autres, de mettre de l'avant un programme d'éducation populaire et d'ouvrir dans le quartier à cette fin un local «qui permettrait de mieux répondre aux besoins d'éducation et de conscientisation relativement au racisme»[5].

À cet égard, ce qui se passe au Québec et que l'on doit situer en premier lieu sur un plan culturel et idéologique, n'est pas sans liens avec ce que l'on peut observer dans d'autres pays. Pensons, entre autres, à la montée de l'extrême-droite en France et en Allemagne et en particulier aux manifestations contre les réfugiés Turcs dans ce dernier pays.

C'est aussi de l'intolérance et une forme de rejet que l'on peut décoder dans la violence dirigée vers un autre groupe social que sont les gais et lesbiennes. En effet, depuis deux ans, on a observé une recrudescence marquée de la violence physique à leur endroit : «Depuis deux ans neuf hommes gais ont été assassinés dans la région de Montréal et des centaines d'autres étaient victimes d'agression, affirme le comité sur la violence de la table de concertation des lesbiennes et des gais du Grand Montréal»[6].

Plusieurs associent cette violence avec le contexte de crise économique. Les réactions relatives qui entraînent un rejet des différences seraient plus grandes à cause de l'insécurité provoquée par la récession. Ce type de justification ne s'attaque pourtant pas au fond du problème et ne satisfait pas les associations de gais et de lesbiennes. Pour leur part, ces associations continuent de réclamer une reconnaissance de la culture et des pratiques des gais et lesbiennes ainsi que de leur spécificité en tant que minorité.

C'est aussi, d'une certaine manière, pour défendre leur spécificité et leur identité que les Amérindiens de Kanésatake ont poursuivi leurs revendications territoriales, reprenant les demandes qu'ils avaient énoncées lors de la crise de l'été 1990. Ainsi, à nouveau, ils ont eu recours aux armes ou aux actes de vandalisme, suscitant par le fait même des réactions très vives de la part des citoyens qui habitent le village et la paroisse d'Oka. Une trentaine d'entre eux se serait d'ailleurs déjà armée «de puissantes armes à feu pour se protéger»[7].

Ce recours à la violence s'est manifesté à diverses occasions. Par exemple, à plusieurs reprises, des projectiles ont été lancés aux patrouilles de la Sûreté du Québec. Les citoyens d'Oka, pour leur part, sont alertés par des coups de feu. À deux occasions, des Mohawks ont dressé des barrages afin de contrôler la circulation automobile sur le territoire. À la fin du mois d'août, un barrage a servi à limiter l'accès à la pinède d'Oka. Cette mesure faisait suite à une assemblée publique sur la question de la souveraineté territoriale à laquelle ont participé 300 Mohawks.

Dans ce contexte, le recours à la violence crée un climat de tension et d'insécurité pour l'ensemble des citoyens de la région. Les événements qui se produisent demeurent toutefois difficiles à interpréter. Pour une part, ils s'inscrivent dans la problématique des revendications territoriales amérindiennes; d'autre part, ils coïncident avec le

développement de la criminalité reliée, entre autres, à la contrebande du tabac et des cigarettes. Chose certaine, le gouvernement du Québec a été lent à prendre des mesures en vue d'améliorer le climat social et à répondre aux demandes des citoyens d'Oka. Ces derniers, par l'entremise de la Chambre de Commerce locale, ont demandé au gouvernement du Québec d'agir rapidement : «Plus la crise dure, plus il y a une forme de racisme qui se crée à Oka. Le gouvernement accuse souvent les journalistes de jeter de l'huile sur le feu mais aujourd'hui, ce ne sont pas eux qui nous ont téléphoné, c'est nous qui avons appelé pour avertir le public que nous sommes 3000 qui sommes super mal pris, qui crient au secours»[8].

La gestion du social

Si l'inaction de l'État est parfois source de frustrations, à l'inverse son intervention n'est pas d'emblée adéquate. Elle ne correspond pas toujours aux attentes du milieu. C'est ce que nous avons pu observer dans le domaine de l'éducation populaire, mais aussi dans celui de la santé et des affaires sociales.

Considérons en premier lieu le domaine de l'éducation populaire. Les problèmes ici ne sont pas nouveaux. Depuis plusieurs années, les organismes communautaires qui interviennent auprès des adultes en poursuivant une mission d'alphabétisation ou une mission plus large de formation, vivent une situation précaire, en particulier sur le plan du financement. En fait, c'est que ces groupes ne bénéficient pas d'une reconnaissance institutionnelle suffisante de la part des pouvoirs publics. En dépit du fait qu'il y dix ans la Commission Jean avait recommandé l'élaboration d'une politique intégrée de soutien aux organismes autonomes d'éducation populaire, le ministère de l'Éducation n'a toujours pas élaboré cette politique, préférant intervenir ad hoc avec une vision étroite de l'éducation des adultes.

C'est en bonne partie ce que l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICÉA) a reproché cette année au ministre de l'Éducation. De plus en plus le ministère met l'accent sur la formation de la main-d'oeuvre au détriment d'une formation fondamentale qui s'adresse aux adultes. À ce sujet, Diane Laberge, directrice-générale de l'ICÉA, dénonce la myopie et le parti pris de l'Etat : «On parle de plus en plus d'employabilité plutôt que d'éducation des adultes (...), mais ce concept a été inventé par le gouvernement pour faire porter sur les clientèles le problème d'absence d'emplois, en faisant croire aux gens que s'ils ne trouvent pas de travail, c'est qu'ils ne sont pas employables!»[9].

Dans le contexte de restrictions budgétaires et de contrôle gouvernemental accru sur les dépenses publiques, l'éducation populaire se trouve directement menacée. Tant pour le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec, que pour le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec, ainsi que pour la Table des fédérations et organismes nationaux, la lutte pour une reconnaissance institutionnelle s'est donc poursuivie en 1992 et risque d'être encore à l'ordre du jour l'an prochain.

Sur le terrain de la santé et des affaires sociales, il n'y a pas eu d'affrontement majeur avec les organismes communautaires concernés par les changements occasionnés par la mise en oeuvre de la réforme du réseau de la santé et des services sociaux pilotée par le ministre Côté, suite à l'adoption de la Loi 120 par l'Assemblée nationale. Cependant, cette réforme soulève des sentiments partagés à l'intérieur du milieu communautaire. En même temps que les groupes y voient la possibilité d'accroître leurs ressources et leur légitimité, ils craignent tout autant le danger d'une intégration institutionnelle qui risque de faire dévier leurs priorités.

Au départ, mentionnons que cette réforme vise à «replacer le citoyen au centre du réseau de la santé et des services sociaux, le citoyen étant vu sous trois angles : le citoyen consommateur; le citoyen décideur; le citoyen payeur»[10]. Il en résulte un choix très clair en faveur d'une décentralisation administrative qui fait appel, entre autres, à une participation accrue des organismes communautaires, non seulement pour qu'ils interviennent dans leur milieu, mais aussi pour qu'ils puissent jouer un rôle dynamique sur le plan de la concertation à l'échelle régionale avec les autres partenaires du réseau. Dans cette perspective, le ministre propose une «augmentation du montant total des subventions versées aux organismes communautaires»[11].

D'une manière concrète, toutefois, on s'attend à la mise en place de nouvelles exigences pour l'obtention de ces ressources supplémentaires. Ainsi, les organismes communautaires seront financés en fonction de leur capacité à inscrire leur action à l'intérieur des plans régionaux d'organisation de services (PROS) élaborés par les nouvelles régies régionales.

C'est précisément ce que craignent les organismes communautaires qui sentent qu'ils auront dorénavant à s'adapter à un cadre institutionnel contraignant. Si leur légitimité apparaît davantage reconnue en principe, en fonction des termes mêmes de la loi, dans les faits, il y a beaucoup d'incertitude qui prévaut. Déjà, lors de la consultation qui a été instaurée par le ministère au début de l'année sur le financement des services sociaux et de la santé, les porte-parole de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles ont protesté contre l'attitude inconsiderée du ministère à l'endroit de leur spécificité. En effet, en leur accordant un délai beaucoup trop court à l'occasion de cette consultation, le ministère limitait leur participation : «Nous n'avons eu que deux semaines pour lire le document du ministère, rassembler d'autres sources documentaires, écrire un texte et en discuter collectivement. C'est une tâche inhumaine pour des groupes déjà surchargés. À la limite, la consultation devient antidémocratique puisqu'elle ne permet pas à des organismes déjà désavantagés financièrement de faire valoir leurs positions avec autant d'impact que des groupes disposant de ressources bien supérieures et d'un poids politique dont nous avons pu mesurer l'ampleur dans les derniers mois»[12].

Dans le domaine de la santé mentale, l'exercice d'élaborer des PROS remonte déjà à 1989, peu après le dépôt de la nouvelle politique de la santé mentale[13]. Les dangers évoqués précédemment y ont été éprouvés par le milieu communautaire, à cause des visions différentes exprimées de part et d'autre par les instances institutionnelles et par les organismes communautaires : «Un PROS étant construit selon une logique strictement

organisationnelle, les représentants communautaires ont eu énormément de difficulté à intégrer leurs préoccupations portant sur la place et les rôles des ressources et des personnes psychiatriquées dans la dispensation des services»[14].

En dépit des promesses d'un accroissement de ressources financières que laisse miroiter la mise en oeuvre de la réforme, les organismes communautaires demeurent sceptiques, sinon prudents. Ce n'est pas qu'ils soient opposés en principe à l'idée de partenariat qui se trouve au coeur de ce projet. Cependant ils demeurent méfiants face à l'idée d'une mise en commun et à celle d'un partage de responsabilités qui ne tiennent pas compte de leurs caractéristiques fondamentales.

L'étalement urbain: l'exemple de l'Hôtel-Dieu de Montréal

À l'occasion, le domaine des affaires sociales et de la santé soulève aussi des problèmes d'aménagement urbain. C'est ce que nous avons pu constater au cours de 1992 avec la décision du gouvernement du Québec de «relocaliser l'Hôtel-Dieu de Montréal à Rivière-des-Prairies». Cette décision, survenue le 25 mars 1992 a donné le coup d'envoi d'une contestation très large de la part de nombreux groupes d'intérêts et de plusieurs professionnels pour qui la relocalisation de l'Hôtel-Dieu constituait une mesure préjudiciable au développement de Montréal et de son centre-ville. Mais pourquoi au juste faut-il relocaliser l'Hôtel-Dieu?

À ce sujet, les arguments du ministère et du ministre Côté sont relativement explicites. De fait il y a deux séries de facteurs qui convergent et sous-tendent la décision ministérielle. D'abord, il y a des facteurs qui concernent les problèmes internes à l'Hôtel-Dieu. Ensuite, il y a ceux qui relèvent des besoins hospitaliers de la population du nord-est de l'île de Montréal.

Au sujet de la première série de facteurs, ceux-ci avaient déjà été identifiés en 1987. En effet, le nouveau directeur général de l'hôpital avait alors procédé à un bilan de la situation où «il identifi(ait) les causes du déficit accumulé au cours des années précédentes et précis(ait) les principaux besoins en immobilisations de l'hôpital qui (étaient) alors évalués à 96 millions de dollars (en dollars de 1987)»[15]. Ce bilan a d'ailleurs été présenté l'été suivant à la ministre de la Santé et des Services sociaux de l'époque, Madame Lavoie-Roux. On lui avait alors expliqué la situation précaire dans laquelle se trouvait l'hôpital et l'urgence d'intervenir pour rattraper le retard accumulé.

Malgré le fait que la ministre autorise une dépense de sept millions de dollars pour la préparation d'un Programme fonctionnel et technique pour les travaux de rénovation et d'agrandissement sur le site actuel, quelques mois plus tard elle demande à l'Hôtel-Dieu de revoir sa mission[16]. Il en résulte une démarche d'évaluation qui conduira le Conseil d'administration de l'Hôpital à accepter une proposition de relocalisation sur un nouveau site.

La deuxième série de facteurs a trait aux besoins et à l'accessibilité des soins et des services hospitaliers pour la population de la région montréalaise. Alors que l'on observerait un surplus de lits de soins de courte durée dans le centre-ville de Montréal, il y aurait une pénurie en périphérie. D'où la justification de relocaliser l'Hôpital à Rivière-des-Prairies.

La logique du ministre Côté est avant tout sectorielle. Elle s'inscrit à l'intérieur d'une vision gestionnaire qui prend en compte les données relatives à des besoins spécifiques. Elle ignore volontairement les aspects non tangibles, de même que les dimensions qui relèvent d'autres domaines d'activités, même si ces domaines peuvent avoir des incidences sur l'évaluation de la situation. Cette logique sectorielle s'oppose d'une manière très nette à une approche ou à une logique territoriale. Cette dernière, au contraire, tient compte des aspects multidimensionnels d'un problème, et considère au premier plan son inscription territoriale ainsi que les impacts engendrés par les mesures d'intervention ou de redressement suggérées. C'est précisément à cette logique territoriale que va faire appel la coalition qui s'est opposée au projet du ministre Côté.

Mise sur pied afin de faire échec au projet de déménagement de l'Hôtel-Dieu, la Coalition sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu de Montréal regroupe, entre autres, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, la Confédération des syndicats nationaux, la Corporation des urbanistes du Québec, la Ville de Montréal, le Regroupement des médecins de l'Hôtel-Dieu pour le maintien de l'Hôtel-Dieu au centre-ville, de même que des associations de commerçants ainsi que d'autres groupes d'intérêts. Cette coalition a manifesté son opposition d'une manière très active dès le mois de mars. Que ce soit en convoquant des conférences de presse afin d'informer la population montréalaise, ou en faisant paraître dans les journaux diverses analyses et bilans de la situation, ou encore en interpellant la classe politique sur le bien-fondé de la décision gouvernementale, la coalition a sensibilisé l'opinion publique sur les enjeux du déménagement de l'Hôtel-Dieu. De plus, c'est la Coalition qui a pris l'initiative d'organiser une consultation publique sur l'avenir de l'hôpital.

Les audiences publiques de cette consultation se sont déroulées au cours des mois de juin et juillet, sous l'égide d'un Comité consultatif, présidé par Monsieur Michel Yergeau. Le rapport de ce Comité consultatif a été déposé en octobre. Lors des audiences publiques, 110 intervenants sont venus présenter leurs points de vue.

La démarche de consultation a permis d'éclairer autant les aspects techniques que les aspects politiques du dossier. Elle a été l'occasion de mettre en perspective les décisions du Ministère de la Santé et des Services sociaux, de mieux saisir le rôle de l'Hôtel-Dieu dans la région de Montréal, et ce tant sur le plan des soins hospitaliers que sur celui de l'enseignement et de la recherche. Enfin, elle a souligné que l'Hôtel-Dieu comporte une valeur patrimoniale et que son rôle institutionnel s'articule à un réseau socio-économique vaste et ramifié qui prend ses assises dans le centre-ville montréalais.

Dans ses conclusions, le Comité consultatif reproche au ministère de la Santé et des Services sociaux d'avoir agi d'une manière isolée, sans débat public et sans que ni la Ville de Montréal, ni l'Université de Montréal ne soient partie prenante au processus décisionnel. De

plus, il s'oppose fermement au déménagement de l'hôpital : «il serait actuellement téméraire d'aller de l'avant avec la décision de fermer l'Hôtel-Dieu de Montréal et de construire à Rivière-des-Prairies le grand hôpital d'enseignement, de recherche et de soins spécialisés qu'on nous a annoncé»[17].

Devant ces conclusions, le ministre est demeuré impassible. D'abord, il a refusé l'invitation du Comité consultatif à venir présenter son point de vue lors des audiences publiques. Ensuite, même s'il s'est engagé à faire l'analyse du rapport du Comité[18], cela n'a en rien modifié sa position intransigeante.

Entre la date de la décision gouvernementale de relocaliser l'hôpital, soit le 25 mars, et la fin de décembre, nous avons assisté à une escalade verbale entre les opposants au projet et le ministre. N'hésitant pas à qualifier le Comité consultatif de «comité bidon», le ministre a écarté tous les arguments mis de l'avant par la Coalition. En décembre il est même venu à Montréal pour défendre son projet, réaffirmant que la modernisation des locaux actuels serait trop coûteuse et trop complexe à réaliser[19].

Pour leur part, les opposants et notamment le maire de Montréal ont continué à affirmer que le débat n'était pas clos. Il a d'ailleurs demandé au gouvernement de revenir sur sa décision, faisant même appel à certains ministres pour qu'ils appuient «les forces vives de Montréal»[20]. Par ailleurs, jusqu'à maintenant, la Ville de Montréal a refusé de céder au gouvernement les terrains sur lesquels le ministère de la Santé et des Services sociaux entend construire le nouvel hôpital.

Cet affrontement entre le ministre Côté et la Coalition sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu de Montréal a pris la forme d'une véritable guérilla médiatique. De part et d'autre les études, les conférences de presse, les déclarations officielles sont venues amplifier les rumeurs et les hypothèses quant à l'issue d'un affrontement qui se poursuit toujours au moment d'écrire ces lignes. Nous sommes bel et bien confrontés ici à deux visions de la ville et aux menaces que représente l'étalement urbain pour le développement de Montréal en tant que pôle économique et urbain.

La proposition du ministre Côté va de pair avec une stratégie de créer un nouveau pôle «technico-scientifique médical et pharmaceutique de pointe dans l'est de l'île de Montréal»[21]. Par contre, pour les opposants, non seulement cette vision va à l'encontre du plan directeur d'urbanisme de l'arrondissement Rivière-des-Prairies, mais de plus elle a pour effet de contribuer au démantèlement du centre-ville que l'on devrait au contraire oeuvrer à renforcer.

Le débat sur l'Hôtel-Dieu comporte de nombreuses ramifications. Il concerne autant les enjeux relatifs à l'étalement urbain, que ceux qui ont trait à notre vision du milieu hospitalier et des services qu'il doit rendre à la population. En outre, ce sont nos priorités et nos stratégies d'intervention par rapport au développement de Montréal qui sont interpellées. À cet égard les visions unidimensionnelles du ministre Côté nous apparaissent devoir être réévaluées. C'est la mission que s'est donnée la Coalition sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu de Montréal. La réussite de cette décision est toutefois pas impossible dans la conjoncture.

Note(s)

1. Voir à ce sujet : Gouvernement du Québec, Une réforme axée sur le citoyen, Plan d'implantation, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1992.
2. Cité par Robert Duguay, «Ahuntsic: des chiffres», La Presse, 30 septembre 1992.
3. Marie-Claude Harvey, «Des artistes viennent appuyer les assistés sociaux», La Presse, 5 juin 1992.
4. Le Devoir, 4 décembre 1992.
5. Jules Béliveau, «Une assemblée contre le racisme attire des manifestants... racistes!», La Presse, 28 septembre 1992
6. Danny Vear, «Les gais en ont assez de la violence et réclament une enquête», Le Devoir, 15 décembre 1992.
7. Marcel Adam, «Quand l'État accule des groupes de citoyens à s'armer pour se protéger», La Presse, 19 novembre 1992.
8. Jean-Paul Charbonneau, «Oka crie au secours». («Bourassa doit enlever ce dossier à Claude Ryan»), La Presse, 18 novembre 1992.
9. Citée par Diane Précourt, «L'ICÉA se demande si l'État veut tuer l'éducation populaire», (Cahier spécial Éducation des adultes), Le Devoir, 5 décembre 1992.
10. Gouvernement du Québec, Une réforme axée sur le citoyen, Québec Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1990, p.12.
11. Gouvernement du Québec, Une réforme axée sur le citoyen, plan d'implantation, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1992, p. 14.
12. Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, La santé, un choix social, (mémoire sur le financement des services sociaux et de santé), Montréal, Table des Regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, 1992, p. 3.
13. Voir à ce sujet : Jean Gagné, Le partenariat et les pouvoirs publics dans le secteur de la santé mentale, Montréal, Maison Saint-Jacques, 1992.
14. Paul Morin, «La politique québécoise de santé mentale : espoir ou faux départ?», Santé mentale au Canada, Vol 40, no 1, 1992, p. 25.
15. Comité consultatif sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu de Montréal, L'avenir de l'Hôtel-Dieu de Montréal, Rapport de consultation publique, Montréal, Bureau de consultation de Montréal, 1992, p. 39.
16. Comité consultatif sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu de Montréal, op. cit., p. 41.
17. Comité consultatif sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu de Montréal, op. cit., P. 229.
18. Voir à ce sujet : Paul Cauchon, «Le déménagement de l'Hôtel-Dieu: une erreur écologique», Le Devoir, 8 octobre 1992.
19. Voir à ce sujet : Jean-Pierre Bonhomme, «Côté : l'Hôtel-Dieu doit déménager», La Presse, 8 décembre 1992.
20. Marie-France Léger, «Le débat sur l'Hôtel-Dieu n'est pas clos dit le maire Doré», La Presse, 14 décembre 1992.
21. Comité consultatif sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu de Montréal, op. cit., p. 186.

1993-1994

Hamel, P. (1993), « Demandes sociales et actions collectives », dans Denis Monière (sous la direction de), *L'Année politique au Québec*, Montréal, Fidès, p.143-154.

En 1993 et au début de 1994 le domaine du social a été la scène de plusieurs affrontements qui traduisent une tension accrue entre les citoyens les plus démunis et l'État. De fait, cela n'est pas sans liens avec un malaise grandissant, sur le plan social, entre les classes populaires et les groupes favorisés. Parfois ces affrontements s'inscrivent dans le prolongement de luttes entreprises antérieurement. À d'autres occasions, elles annoncent des conflits profonds qui risquent de prendre de l'ampleur au cours de la prochaine année, si ce n'est d'ici la fin de la décennie.

L'arrière-plan sur lequel se sont déroulés ces conflits est avant tout celui de la crise des finances publiques, avec ce qu'elle implique en termes de choix politiques et idéologiques en ce qui a trait à la gestion du social. En dernière analyse, c'est notre modèle de société qui est en cause. C'est ce que reflètent les demandes et les diverses formes d'action collective élaborées par de nombreux acteurs sociaux.

Ce sont les revendications et les modes d'action mis de l'avant par ces acteurs que nous considérons ici à partir de trois rubriques générales: (1) fiscalité et taxes; (2) défense des droits sociaux; (3) environnement, aménagement et enjeux régionaux.

Fiscalité et taxes

La crise des finances publiques s'est exprimée de diverses manières. Si elle a conduit le gouvernement provincial à geler les salaires des fonctionnaires et à sabrer dans certains programmes sociaux, elle s'est aussi répercutée dans la redéfinition du partage des responsabilités entre les municipalités et le gouvernement provincial. De plus, cela a entraîné certaines modifications à la fiscalité municipale, permettant aux administrations municipales d'obtenir des revenus compensatoires. Dans le cas de Montréal, cela a eu pour conséquence que les propriétaires d'immeubles non résidentiels ont dû acquitter dès le mois de mars 1993 une surtaxe municipale (taxe d'eau et de services) pour l'ensemble de leur immeuble - y inclus les locaux vacants -, ne recevant de remboursement pour ceux-ci qu'au début de l'année suivante.

C'est ce qui a poussé plusieurs contribuables à mettre sur pied l'Association des propriétaires d'immeubles commerciaux de Montréal dont l'objectif était de contester le nouveau régime fiscal de la ville de Montréal. Ainsi, au cours de 1993, l'Association a organisé pas moins de 13 manifestations publiques dont la majorité s'est tenue devant l'hôtel de ville.

Chaque fois, les leaders de l'Association ont demandé l'abolition de la surtaxe et ont dénoncé la gestion faite par l'administration Doré-Cousineau. À plusieurs occasions, ces manifestations ont regroupé des centaines de petits commerçants et de sympathisants en colère, donnant lieu à quelques reprises à des affrontements avec les policiers. Au mois de mars, les manifestants ont même réussi à provoquer l'annulation d'une séance du conseil municipal (Le Devoir, 2 mars 1993).

De plus, l'Association s'est engagée dans une contestation juridique en Cour supérieure, invoquant le caractère «déraisonnable, inéquitable et discriminatoire» (La Presse, 11 mars 1993) du règlement municipal en cause. On soutenait aussi qu'à certains égards, cette nouvelle disposition fiscale violait l'article 6 de la Charte des droits et libertés de la personne.

Même si le juge de la Cour supérieure a donné raison aux dix petits propriétaires qui s'étaient engagés dans cette contestation juridique en invalidant le règlement municipal, déclarant « inconstitutionnelle la surtaxe sur les immeubles non résidentiels» (La Presse, 20 octobre 1993), cela ne réglait pas pour autant le conflit. En effet, après avoir décidé de reporter la cause devant la Cour d'appel du Québec, le ministre des Affaires municipales a conseillé aux municipalités de «continuer à percevoir la surtaxe sur les immeubles non résidentiels» (La Presse, 20 octobre 1993). Cela a eu pour conséquence de politiser davantage le conflit. Dépassant le cadre d'un mouvement poujadiste, il a mis en cause le partage des responsabilités fiscales à l'intérieur de l'administration publique, plus précisément entre le gouvernement du Québec et les municipalités.

C'est aussi pour lutter contre les taxes que s'est mis sur pied, il y a quelques mois, le Mouvement pour l'abolition des taxes réservées aux cigarettes (MATRAC). Formé autour d'un regroupement de petits détaillants en alimentation, ce groupe de pression a obtenu des appuis indirects de la part de l'Association des détaillants en alimentation du Québec, laquelle reçoit un «soutien financier des compagnies de tabac» (La Presse, 27 janvier 1994). C'est dans le but de forcer les gouvernements à abolir les taxes spéciales sur le tabac que le MATRAC a organisé en janvier dernier dans plusieurs villes des opérations de vente de cartouches de cigarettes à 20\$ l'unité.

S'il est vrai que la hausse des taxes a permis entre 1982 et 1992 de réduire de 40% la consommation de cigarettes, elle a aussi donné lieu à la formation d'un important marché de contrebande qui transitait en très large partie par la réserve d'Akwesasne (Le Devoir, 15 février 1994). Contrebande, que la GRC et la SQ n'ont pas été en mesure d'enrayer et qui, selon le gouvernement du Québec, pourrait faire perdre en 1993 jusqu'à 150 millions de \$ de taxes non perçues. Ainsi, choisissant de repousser à plus tard les débats de fond sur l'environnement, la santé et les valeurs sociales, d'un commun accord, les gouvernements fédéral et provincial ont voté, à la mi-février, en faveur d'une réduction draconienne des taxes sur le tabac.

Cette décision ne contribue pas à l'élaboration d'une culture du débat public et du consensus qui s'avère pourtant indispensable si nous voulons apprendre à mieux résoudre, en tant que société, des problèmes controversés. Cette lacune s'est d'ailleurs manifestée

avec beaucoup d'acuité autour d'un certain nombre d'enjeux relatifs aux droits sociaux. Mais là aussi resurgit, parfois en filigrane, la question de la fiscalité sous l'angle d'un partage des ressources publiques, faisant émerger, par la même occasion, le problème d'une certaine équité.

Droits sociaux

À ce sujet, c'est d'abord par rapport à l'aide sociale que les résistances aux réformes étatiques ont été les plus vives. Ainsi, au début de 1993, une série de manifestations publiques ont été organisées par le milieu syndical et par le milieu communautaire afin de contrer le projet de réforme du régime d'assurance-chômage mis de l'avant par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Cependant, en dépit d'une opposition sociale très forte qui a eu recours à plusieurs moyens d'action - ainsi, au début du mois de février 1993, quelque 45 000 manifestants ont marché dans les rues de Montréal pour dénoncer la politique gouvernementale -, le projet n'en a pas moins été adopté par le gouvernement conservateur en avril 1993. La réforme entraîne des pénalités pour ceux et celles qui quittent leur emploi pour des raisons considérées non valables par la loi, contribuant par le fait même à augmenter sensiblement le nombre des assistés sociaux au Québec (La Presse, 6 février 1993). En janvier 1994, on estime que les nouvelles dispositions de la loi auraient «privé jusqu'à maintenant près de 7000 Québécois de prestations» (Le Soleil, 30 janvier 1994).

Dès janvier 1994, le nouveau ministre du Perfectionnement des ressources humaines, Lloyd Axworthy, a par ailleurs annoncé une réforme en profondeur du filet de sécurité sociale canadien à l'exception du régime de pension (programmes d'assurance-chômage, d'aide sociale, de formation et d'emploi et d'aide aux étudiants): «l'un des objectifs de cette vaste réforme vise à briser le cycle de dépendance des prestataires à l'égard de l'assurance-chômage et de l'aide sociale.» (Le Soleil, 2 février 1994) De plus, cette réforme propose de reconsidérer le partage des responsabilités entre Ottawa et les provinces en matière de sécurité sociale.

Pour l'instant, toutefois, il ne s'agit là que d'intentions politiques qui n'apportent pas de solutions concrètes à celles et ceux qui s'appauvrissent ou qui vivent déjà en deçà du seuil de pauvreté. C'est pourquoi l'ensemble des associations qui se portent à la défense des droits des assistés sociaux ont choisi de poursuivre leurs revendications. Ainsi, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec - porte-parole d'une quarantaine d'associations - a décidé, en février dernier, de contester devant la Cour supérieure «la conformité de la loi de l'aide sociale avec les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés de la personne» (La Presse, 5 février 1994). Le Front commun demande d'abolir deux dispositions considérées comme discriminatoires: (1) la réduction de 100\$ par mois pour les assistés sociaux qui partagent leur logement; (2) la non-application des lois du travail pour celles et ceux qui trouvent un emploi, soit dans un milieu de travail conventionnel, soit en milieu communautaire.

Le 12 mars dernier, alors que le Parti libéral du Québec tenait son congrès à Montréal au Palais des congrès, plus de 2000 manifestants sont venus exprimer leur opposition aux

politiques d'austérité du gouvernement libéral. Prévues par une coalition d'organismes syndicaux et populaires, la manifestation venait couronner le Forum de la solidarité sociale, organisé par la coalition à la place Bonaventure au même moment que le Parti libéral était en congrès. Ce Forum, qui proposait un nouveau regroupement des forces sociales, avait pour objectif de suggérer des solutions de rechange aux politiques néo-libérales de l'État. Dénonçant l'ensemble des choix budgétaires et fiscaux du gouvernement libéral, la coalition revendiquait avant tout une «véritable politique d'emploi» (Le Devoir, 14 mars 1994).

C'est dans un esprit similaire que le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) a tenu plusieurs manifestations pour sensibiliser l'opinion publique concernant la décision du gouvernement fédéral, dans son budget de 1993, d'abandonner son programme d'aide à la construction de logements sociaux. De plus, au cours de la campagne électorale de l'automne dernier, les membres du FRAPRU ont installé un campement provisoire en face du quartier général du Parti progressiste-conservateur à Ottawa, réitérant leurs revendications pour le maintien du programme fédéral de subvention des logements sociaux.

Après les élections, dès janvier 1994, le FRAPRU a dû poursuivre ses manifestations pour rappeler au nouveau gouvernement les engagements du Parti libéral au cours de la campagne électorale. En effet, celui-ci avait promis d'«assurer un financement sûr et stable au secteur d'habitation coopératif et sans but lucratif» (La Presse, 23 janvier 1994). Ce qui, en janvier et février derniers, était loin d'être acquis.

En outre, les restrictions budgétaires et les réformes gouvernementales n'épargnent pas les autres domaines du social. Concernant l'enseignement collégial, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Lucienne Robillard, a entrepris en 1993 une réforme ayant pour objectif d'améliorer la performance des cégeps, notamment en ce qui a trait à la durée des études. Parmi les mesures prévues qui visent le renouveau de l'enseignement collégial, on retrouve l'introduction d'un ticket «accélérateur» pénalisant les retardataires. En effet, la réforme introduit des droits variables (autour de 50\$ en moyenne) perçus pour les cours à réussir - requis pour l'obtention du diplôme collégial -, après sept échecs dans un programme de formation technique et après cinq échecs dans un programme de formation préuniversitaire.

C'est principalement contre cette mesure que se sont mobilisés les cégépiens dès le mois de mars en organisant des grèves sporadiques, des journées d'étude et plusieurs manifestations publiques. La plupart de ces actions ont été pilotées par le Bureau d'information et de communication de la coalition collégiale (BICCC), issu d'un regroupement de 22 associations étudiantes collégiales. Toutefois, en dépit des nombreux moyens de pression auxquels les étudiants ont eu recours, cela n'a pas empêché la ministre de faire adopter son projet de réforme.

Depuis plusieurs années, les groupes d'éducation populaire doivent se mobiliser pour défendre leur spécificité et conserver le financement gouvernemental essentiel à l'accomplissement de leur mission. Cette fois, semble-t-il, le nouveau ministre de l'Éducation s'apprête à modifier le programme de soutien à l'éducation populaire

autonome, en proposant son démantèlement pour en remettre la gestion à différents ministères. Cela pourrait entraîner la «disparition progressive des approches spécifiques développées en éducation populaire» (B. Vallée, Programme de soutien à l'éducation populaire autonome, Montréal, ICEA, 1994, p. 2). C'est pourquoi en février dernier l'Institut canadien d'éducation des adultes a entrepris une campagne de sensibilisation et de mobilisation des groupes en éducation populaire.

Pour leur part, à partir du printemps 1993, les travailleuses en garderie ont réitéré leurs revendications pour l'amélioration de leurs conditions salariales. L'an dernier, «le salaire moyen des éducatrices en garderie [était] de 9,30\$ l'heure» (Le Devoir, 26 mai 1993). Même si toutes les parties concernées (Office des services de garde, directions de garderies, monitrices, parents, ministre déléguée à la Condition féminine et à la Famille) sont d'accord pour reconnaître que les travailleuses en garderie sont nettement sous-payées, dans le contexte de restrictions budgétaires, l'État demeure réticent à dégager de nouveaux fonds (Le Devoir, 22 avril 1993). C'est afin de faire pression sur le gouvernement que les garderies affiliées à la FAS-CSN ont tenu quelques journées de grève et ont organisé des manifestations publiques. Ces grèves ont affecté plus de 70 garderies au Québec, 50 dans la région de Montréal.

En février de cette année, après quelques mois de répit, les travailleuses en garderie sont revenues à la charge. Malgré les subventions de 6,5 millions promises à l'ensemble du réseau par le gouvernement du Québec, les travailleuses en garderie n'étaient pas toutes convaincues que ce montant était suffisant. Au moment d'écrire ces lignes, les garderies affiliées à la FAS-CSN poursuivaient d'ailleurs leur mouvement de grève.

Par ailleurs, dans plusieurs autres domaines, des associations et des groupes sociaux ont choisi de s'exprimer sur la place publique pour se porter à la défense de leurs droits. Ainsi, en ayant recours à divers moyens d'action, les mouvements féministes ont poursuivi la sensibilisation de l'opinion publique concernant la violence faite aux femmes. De leur côté, les Centres de femmes du Québec ont rappelé en 1993 au premier ministre du Québec qu'ils ne pouvaient plus survivre avec les coupures effectuées par le Conseil du trésor (Le Devoir, 4 mai 1993) dans les subventions additionnelles promises aux organismes communautaires par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Enfin, le groupe Naissance-Renaissance, un regroupement provincial de parents qui «travaillent à l'humanisation de la naissance et de la périnatalité» (Le Devoir, 17 avril 1993), a organisé, dans plusieurs régions du Québec, des manifestations d'appui aux sages-femmes pour la reconnaissance et l'exercice de leur pratique en vertu de la Loi sur la pratique des sages-femmes dans le cadre de projets-pilotes. En fait, les sages-femmes ont rencontré beaucoup de résistance de la part des médecins qui disaient craindre que l'on «autorise des projets-pilotes dans des milieux sans surveillance médicale» (La Presse, 10 mars 1993).

En juin 1993, les handicapés descendent dans la rue à leur tour pour décrier l'insuffisance des soins à domicile.

En juin 1993, les handicapés ont décidé de descendre dans la rue pour rappeler l'insuffisance des soins à domicile. De fait, 176 Montréalais et Lavallois étaient alors sur une liste d'attente afin de recevoir les soins appropriés à leur état de santé. Contrairement à ce qui avait été promis par la réforme Côté, les handicapés ne reçoivent toujours pas les soins correspondant à leurs besoins: «pour répondre à la demande, les manifestants implorent le ministère de la Santé et des Affaires sociales d'injecter 1,5 million de dollars supplémentaire.» (La Presse, 17 juin 1993) De fait, ce problème ne constitue que la pointe de l'iceberg, comme l'a rappelé en 1992 le rapport de la Commission consultative sur la situation des personnes handicapées au Québec. La revendication d'un débat public large sur le financement socio-sanitaire, capable de prendre en compte à la fois les soins curatifs et la réadaptation, demeure plus que jamais à l'ordre du jour.

Sur le plan environnemental, l'action sociale s'est poursuivie en 1993 et 1994 autour d'enjeux majeurs qui ont déjà retenu l'attention publique dans le passé comme le projet de Grande Baleine, ou autour de nouveaux projets, de moindre envergure, comme celui de la construction d'un barrage hydro-électrique sur la rivière Sainte-Marguerite entre Sept-Îles et Port-Cartier. Mais les enjeux environnementaux surgissent aussi en milieu urbanisé ou dans leur périphérie immédiate. Deux exemples peuvent illustrer cette réalité.

Le premier exemple est celui d'une démarche de concertation pour contribuer à reconstruire l'écosystème du lac Saint-Louis, dont la contamination atteint un seuil critique. Plusieurs citoyens ainsi que des groupes environnementaux et des entreprises se sont en effet réunis à la fin du mois de mars 1994 à Beauharnois pour amorcer l'élaboration d'un plan de restauration du lac Saint-Louis qui servira à encadrer l'action des trois paliers de gouvernement. Dirigé par Stratégies Saint-Laurent, une coalition de groupes environnementaux, l'exercice a déjà permis d'identifier une vingtaine d'objectifs prioritaires autour de trois axes majeurs: arrêt complet des pollutions industrielles et agricoles, renaturalisation des berges et des milieux humides riverains, contrôle du débit du fleuve (Le Devoir, 28 mars 1994). Le deuxième exemple est celui du projet de privatisation de la gestion des parcs et réserves fauniques du Québec par le ministre de l'Environnement et de la Faune. Plusieurs groupes (dont l'Association des biologistes du Québec, le Fonds mondial pour la nature et l'Union québécoise pour la conservation de la nature) ont demandé un moratoire à ce sujet. Ce projet menacerait, selon eux, la «philosophie» qui a caractérisé la «constitution du réseau des parcs» (Le Devoir, 16 février 1994).

Pour leur part, recevant des appuis d'importants groupes écologistes comme le Sierra Club, les Cris ont poursuivi leur lutte au projet de développement hydro-électrique de Grande-Baleine. En janvier 1994, ils ont déposé devant la Cour d'appel de l'État de New York une demande pour «forcer la New York Power Authority (NYPA) à effectuer une évaluation des impacts qu'aurait le contrat de 800 mégawatts qu'elle négocie présentement avec Hydro-Québec sur l'environnement de l'État» (Le Devoir, 29 janvier 1994). Cette demande, à cause des délais qu'elle entraîne, a conduit la NYPA à revoir sa position relative à ce contrat. Une décision devrait être rendue avant la fin de mai. Habitée à subir les foudres des groupes écologistes, Hydro-Québec commence néanmoins à recevoir des appuis de certains d'entre eux. Ainsi, la mise sur pied l'an dernier de l'Union pour le développement durable qui entend, entre autres, faire la promotion «des bienfaits environnementaux des exportations

d'électricité» (Le Devoir, 15 mars 1993), permet d'élargir le débat en considérant les effets de l'hydro-électricité par rapport à d'autres filières énergétiques. C'est donc dire que la problématique environnementale autour du projet Grande-Baleine et des autres projets de développement hydro-électrique pourrait entrer dans une nouvelle phase. Cela ne justifie pas pour autant, compte tenu notamment du contexte actuel de crise des finances publiques, de passer sous silence les enjeux et les finalités des investissements que la société d'État entend faire dans les années à venir. Le débat de fond à ce sujet non plus n'est pas terminé!

Sur le plan de l'aménagement, la lutte entreprise par la Coalition pour l'avenir de l'Hôtel-Dieu en 1992, contre le déménagement de l'hôpital à Rivière-des-Prairies a connu pour ainsi dire en 1994 un dénouement heureux. C'est à une véritable épreuve de force à laquelle nous avons assisté pendant au moins deux ans entre, d'une part, le ministre de la Santé et des Affaires sociales, Marc-Yvan Côté, et, d'autre part, un mouvement d'opposition très large - incluant, entre autres, la ville de Montréal, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et l'Université de Montréal. Finalement, le nouveau premier ministre, Daniel Johnson, a mis fin à ce conflit en annonçant le 12 janvier dernier que le gouvernement avait décidé de construire un hôpital régional de courte durée dans le nord est de l'île et de rénover l'ancien hôpital de l'Hôtel-Dieu. On se trouve ainsi à ne pas encourager l'étalement urbain, à favoriser l'intégration du patrimoine architectural aux activités socio-économiques contemporaines et à renforcer une certaine synergie sur le plan des activités de recherche en médecine.

D'autres mouvements d'opposition à des projets d'aménagement ont également vu le jour au cours de l'année et demie écoulée. Cependant, ils ne sont pas parvenus à obtenir autant d'appuis que dans le cas précédent. Bien que pour des raisons esthétiques, environnementales et techniques, ces projets ont suscité quelques controverses, ils n'ont pas réussi à engendrer un consensus très large parmi les spécialistes. Il semble que, de ce fait, ces mouvements d'opposition ont connu beaucoup moins de succès. On peut penser ici à la relocalisation des HÉC dans le boisé Brébeuf à Montréal ainsi qu'à la construction du projet domiciliaire mis de l'avant par la Société d'habitation et de développement urbain de la Ville de Montréal (SHDM) dans le Faubourg-Québec en bordure est du Vieux Montréal.

Enfin, plusieurs mouvements régionaux sont intervenus en 1993 pour sensibiliser l'opinion publique et les dirigeants politiques à leurs problèmes de développement et à la détérioration des conditions de vie dans les régions. N'hésitant pas à bloquer des routes, à occuper des bureaux de poste, à occuper aussi des usines, les citoyens de plusieurs régions du Québec sont descendus dans la rue - allant jusqu'à fermer la ville dans le cas d'Amos - afin de s'opposer à des décisions gouvernementales qui entraînaient des coupures de services et des pertes d'emplois pour leurs localités. Que ce soit à Saint-Clément, à Port-Cartier, à Amos, à Rouyn-Noranda, aux Méchins, à Saint-Honoré dans le Saguenay ou à Drummondville, les citoyens ont eu recours à l'action directe pour faire connaître leur opposition aux décisions gouvernementales. La plupart de ces manifestations ont fait état de la dépendance des régions face aux transferts gouvernementaux, rappelant les disparités du développement régional. Cela a d'ailleurs conduit, en septembre 1993, les élus locaux ainsi que l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ) à réclamer l'organisation

d'une conférence nationale sur la décentralisation, pour discuter de la question d'un nouveau partage des responsabilités entre le gouvernement provincial et les municipalités (La Presse, 11 septembre 1993). De fait, cette revendication ainsi que toutes les manifestations précédentes qui la motivaient réagissaient de prime abord aux rationalisations administratives élaborées dans un contexte d'austérité financière par les gouvernements supérieurs. La crise des finances publiques n'épargne pas non plus les régions.

1994-1995

Hamel, P. (1994), « Demandes sociales et action collective : que faire en temps de crise? », dans Denis Monière et Roch Côté (sous la direction de), *L'Année politique au Québec*, Montréal, Fidès, p.175-198.

En créant le Secrétariat d'État à l'action communautaire, le gouvernement du Parti québécois croyait bien répondre aux attentes des organismes communautaires. Mais les choses ne sont pas si simples, le désaccord s'est vite manifesté tandis que le milieu communautaire se mobilisait sur un nouveau front: la lutte aux plans de Lloyd Axworthy.

En 1994-1995, le fond de scène de l'action collective du milieu communautaire et des mouvements sociaux est demeuré la crise des finances publiques. Il est indéniable que les déficits accumulés ont forcément réduit la marge de manoeuvre des gouvernements. Il en est résulté une diminution réelle des dépenses dans plusieurs secteurs. En particulier dans les domaines de la santé, des affaires sociales et de l'éducation, les conséquences négatives des restrictions et des coupes pour les clientèles prestataires des services sont de plus en plus directes, contribuant au phénomène de l'accroissement des inégalités sociales.

En ce sens, le discours technocratique et politique sur la rationalisation de la gestion publique, qui découle de cette crise fiscale, provoque une incertitude sans précédent non seulement dans les rangs des fonctionnaires mais aussi auprès de la population en général et de divers groupes sociaux, y compris le milieu communautaire. En effet, étant donné l'ampleur de l'endettement des gouvernements, les solutions ne résident plus dans des coupures à la marge mais impliquent une révision en profondeur des règles de redistribution et des modèles de régulation. Cela signifie, entre autres choses, de revoir les compromis internes et externes à l'État et d'établir de nouveaux principes de partage, voire de responsabilité pour les acteurs. À ce chapitre, au cours de l'année écoulée, le milieu communautaire a manifesté certaines craintes et a fait valoir des propositions d'action compatibles avec une vision progressiste de l'équité sociale.

Dans le but de fournir un aperçu des demandes sociales et de l'action collective du milieu communautaire dans ce contexte de crise fiscale et de réexamen du partage des responsabilités publiques et privées, on considérera d'abord les mobilisations et les oppositions aux projets de réforme dans les domaines des programmes sociaux et de la santé.

Deuxièmement, nous présenterons un événement qui a suscité, en avril dernier, des espoirs déçus chez les représentants du milieu communautaire, la création du Secrétariat d'État à l'action communautaire par le gouvernement du Québec.

Troisièmement, nous évoquerons la marche contre l'appauvrissement des femmes, «du pain et des roses», qui a permis à plusieurs centaines de femmes des différentes régions du

Québec d'exprimer leur solidarité et de réclamer des mesures concrètes pour l'amélioration des conditions de vie des femmes. Enfin, nous passerons rapidement en revue les autres enjeux importants par rapport auxquels diverses formes de mobilisation ou d'action collective se sont organisées.

Non aux réductions de services

C'est avant tout dans les domaines des programmes sociaux et de la santé que se sont manifestées les appréhensions les plus fortes dans l'ensemble de la population à la suite de trois projets de réforme. Ces projets sont bien connus. Il s'agit, d'abord, de celui qui concerne la réorganisation des programmes sociaux à l'échelle canadienne, lancé en janvier 1993 par le ministre du Développement des ressources humaines, Lloyd Axworthy. Le deuxième, convergeant avec le premier, découle du dernier budget du gouvernement canadien tel que présenté par le ministre fédéral des Finances, qui propose un «nouveau Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux». Celui-ci devrait entrer en opération dès l'an prochain. Enfin, le dernier projet a été mis de l'avant par le ministre québécois de la Santé. Il vise à réduire le nombre des hôpitaux et à opérer un «virage ambulatoire» qui accroît le rôle et les responsabilités d'autres instances du réseau, notamment les CLSC.

En premier lieu, c'est par rapport au livre vert du ministre Axworthy que plusieurs groupes ont protesté. Dès l'automne dernier, alors que le ministre enclenchait sa démarche de consultation sur les trois volets de sa réforme (assurance-chômage, enseignement supérieur, aide sociale), plusieurs groupes se sont organisés pour faire connaître leur opposition, à commencer par les associations étudiantes. Cela, non seulement au Québec mais aussi à travers le reste du Canada. Ainsi, plusieurs milliers d'étudiants provenant du Québec et de l'Ontario, avec l'appui de syndicats de professeurs et d'employés d'universités, ont participé le 16 novembre dernier sur la colline parlementaire à Ottawa, à une manifestation pour dénoncer les effets des modifications prévues sur le financement des universités et les hausses de frais de scolarité. En outre, le 25 janvier à Montréal, une journée de grève a été organisée par une coalition regroupant trois universités et douze cégeps de la région métropolitaine, pour dénoncer la réforme. Par la même occasion, les étudiants ont effectué une marche dans les rues du centre-ville qui a permis de regrouper à certains moments, selon les autorités, jusqu'à 10 000 participants. Divers groupes communautaires de même que la CSN ont également pris part à la manifestation.

C'est donc dire que l'opposition à la réforme Axworthy n'est pas venue uniquement du milieu étudiant et universitaire. À maintes reprises, diverses coalitions ou certains groupes communautaires ont organisé soit des assemblées publiques d'information soit des défilés publics qui avaient pour but de riposter à la réforme des programmes sociaux et aux coupes qui en résultaient dans l'aide aux prestataires des services. À ce sujet, le projet du ministre du Développement des ressources humaines et celui de son collègue du ministère des Finances, avec son dernier budget, ont été associés.

Ainsi, on a dénoncé le fait que ces deux démarches ont des effets conjoints. C'est qu'elles tendent à modifier la nature des relations entre le gouvernement fédéral et les provinces, favorisant une plus grande centralisation dans le contrôle des dépenses publiques. Cela, notamment, par le biais de l'imposition de normes nationales en matière sociale, en même temps que les ressources mises à la disposition des provinces de la part du fédéral se trouvent réduites.

C'est ce qui a amené des groupes comme Action solidarité Grand Plateau à Montréal, qui regroupe des organismes communautaires des quartiers Plateau Mont-Royal, Saint-Louis et Mile-End, à organiser des forums publics dans le but d'informer la population, de manifester leur désaccord à l'endroit des réformes gouvernementales et de faire démarrer un projet de solidarité axé sur les besoins sociaux, le développement communautaire et l'amélioration des conditions de vie.

Dans le même sens, le Regroupement des chômeuses et des chômeurs du Québec a manifesté contre la réforme Axworthy et le budget fédéral en organisant sur le parvis de la Place des Arts, le 24 mai 1995, un rassemblement populaire. Le but était de relancer une «opposition active et autonome» contre les réformes gouvernementales dans le champ social. Leur slogan: «Ne pas y riposter, c'est y consentir!»

Si les difficultés financières n'épargnent aucun palier gouvernemental, les compressions budgétaires sont à l'avenant. C'est pourquoi, à la suite de ce qui a déjà été entrepris dans d'autres provinces, le ministère de la Santé et des Services sociaux a entrepris en avril dernier une démarche de consultation dans le but de réduire les coûts d'hospitalisation. De manière prévisible, cela devait se traduire par la fermeture d'hôpitaux, en particulier dans la région de Montréal où la Régie régionale proposait de fermer initialement 11 établissements, bien qu'au terme de la consultation il semble que seulement sept hôpitaux fermeront leurs portes d'ici trois ans.

L'impact de ces fermetures est varié. Il concerne autant le dynamisme économique et social des quartiers touchés par les fermetures, que les pertes d'emplois pour les travailleurs de ce secteur, ou encore les changements d'habitude - ainsi que la qualité des services offerts - pour les bénéficiaires. C'est l'ensemble de ces éléments qui ont suscité des oppositions au projet de restructuration mis de l'avant par la Régie régionale de la Santé et des services sociaux de Montréal-Centre tant de la part des travailleurs du réseau de la santé, de certains groupes communautaires que de bénéficiaires. Tous ces acteurs se sont concertés pour organiser plusieurs manifestations publiques. Une coalition pour la défense des services sociaux et de santé à Montréal a même été mise sur pied. Elle a exigé un moratoire sur le plan de restructuration des services présenté par la Régie régionale et réclamé un débat national.

Plusieurs ont déploré dans les médias la précipitation avec laquelle le ministre Rochon a décidé d'aller de l'avant avec son projet. On lui a reproché, entre autres, de ne pas avoir planifié les mesures de transition. Toutefois, il semble que tous doivent convenir qu'il n'y a plus suffisamment de ressources pour maintenir le statu quo dans le domaine des programmes sociaux et de la santé, que les besoins ne sont plus les mêmes aujourd'hui et

qu'il y a urgence de faire un débat sur les finances publiques, comme le soulignait le vice-président de la CSN. En même temps, cependant, à la lumière des mobilisations et des conflits récents, on doit dire qu'il n'est pas facile de s'entendre sur de nouveaux compromis.

Pour chaque programme, pour chaque service plusieurs groupes d'intérêts sont directement touchés. À chaque fois, de nouveaux partages doivent être envisagés. Dès lors, la question qui se pose peut se définir en termes d'ajustement pragmatique compte tenu des intérêts et des forces en présence, comme elle peut faire appel à des considérations d'un autre ordre. Il nous faut, dans ce cas, faire intervenir une autre conception des médiations, qui requiert une vision plus dynamique du social et du politique où le partage des responsabilités individuelles et collectives dépend des objectifs que se donne une communauté. C'est à ce type d'exercice que le milieu communautaire pensait être convié lorsque, dans son discours inaugural, le premier ministre a manifesté son intention de soutenir concrètement le développement de l'action communautaire.

Le Secrétariat d'État à l'action communautaire

Reprenant un élément du programme du Parti québécois disposé à reconnaître d'apport de l'action communautaire autonome», le premier ministre a choisi de créer, en avril 1995, un Secrétariat d'État à l'action communautaire. En cela, non seulement il répondait à un engagement de son parti, mais il s'inscrivait aussi dans une certaine tradition de reconnaissance du communautaire au PQ qui remonte au moins au début des années 1980. Toutefois, à la suite de la déclaration ministérielle du premier ministre à l'Assemblée nationale à ce sujet, plusieurs regroupements d'organismes communautaires ont rapidement fait connaître leur désaccord.

Conçu pour jouer le rôle d'un «ombudsman de l'action communautaire», le mandat du Secrétariat, qui relève du bureau du premier ministre, est d'abord de «faciliter l'accès des organismes aux ressources gouvernementales et de fournir des avis sur le soutien gouvernemental à être accordé aux organismes communautaires» (Gouvernement du Québec, Déclaration ministérielle du premier ministre du Québec, Assemblée nationale du Québec, 27 avril, 1995).

De plus, le Secrétariat a pour rôle de favoriser dans chaque comté et dans chaque quartier urbain des grandes agglomérations la création d'un Carrefour jeunesse-Emploi sur le modèle de celui qui existe depuis 1984 dans la région de l'Outaouais. À cette fin, il est proposé que chaque député devienne l'animateur du milieu communautaire de sa circonscription en coordonnant les projets locaux destinés aux jeunes. En 1995-1996, ces carrefours devraient être financés à même le budget de 9 millions \$ prévus pour le fonctionnement du Secrétariat.

Dès l'annonce de la création du Secrétariat, plusieurs regroupements ont fait connaître leur désaccord. Ils déplorent tous que le premier ministre n'ait pas tenu compte des demandes formulées par les groupes lors d'une première rencontre avec le milieu communautaire au

sujet de la création du Secrétariat, qui a eu lieu en janvier avec Mme Lapointe, conseillère du premier ministre en matière d'action communautaire.

Plus précisément, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec fait savoir dans son communiqué de presse qu'il n'est pas acceptable de réduire le communautaire à la seule dimension de la réinsertion au travail. Pour sa part, le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec voit dans la responsabilité d'animation attribuée aux députés, l'envers exact de l'action communautaire autonome. De son côté, le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec manifeste son scepticisme et se dit choqué de ne pas avoir été véritablement consulté, tel que l'avait demandé le mouvement communautaire, afin que le gouvernement puisse mieux tenir compte des attentes de celui-ci.

Enfin, à l'instar du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec, la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles considère que dans sa version actuelle le Secrétariat est inacceptable. On refuse, entre autres, la création par le haut de projets dits «communautaires» tels qu'ils sont pensés dans la proposition gouvernementale. En résumé, disons, pour reprendre les termes du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec, qu'aux yeux du milieu communautaire, le projet du gouvernement péquiste «manifeste une trop faible compréhension de la complexité réelle des initiatives communautaires au Québec».

Il reste que jusqu'à maintenant, la reconnaissance du milieu communautaire a moins passé par les institutions publiques que par les initiatives des acteurs eux-mêmes. À cet égard, on peut penser que la marche «du pain et des roses» organisée par la Fédération des femmes du Québec en collaboration avec 150 autres groupes, le printemps dernier, a pu jouer un rôle de catalyseur pour la reconnaissance sociale du milieu communautaire, tout en soulignant la nécessité de tenir compte du point de vue des femmes dans l'élaboration des nouveaux compromis sociaux.

«Du pain et des roses»

Reprenant le slogan des ouvrières américaines du textile qui ont fait la grève au début du siècle pour réclamer une diminution du temps de travail, une augmentation des salaires et l'abolition du travail des enfants, plusieurs centaines de femmes ont décidé de participer à la marche des femmes contre la pauvreté. Cette marche s'est déroulée sur dix jours. Parties le 26 mai de Montréal, de Longueuil et de Rivière-du-Loup, 800 marcheuses ont parcouru 200 kilomètres avant d'arriver à Québec, devant l'Assemblée nationale, le 4 juin. Même si à l'arrivée elles n'étaient plus que 400, tout au long de leur périple les marcheuses ont suscité un mouvement de solidarité sans précédent de la part de milliers de femmes et d'hommes, qui leur ont apporté des appuis matériels et symboliques. D'ailleurs, le rassemblement organisé à Québec pour accueillir les marcheuses a regroupé entre 7000 et 20 000 personnes, selon certaines évaluations.

Dénonçant la pauvreté et les discriminations qui la favorisent, cette marche était aussi un moyen et une approche pour faire valoir auprès du gouvernement neuf revendications spécifiques. Parmi celles-ci mentionnons la demande d'un programme d'infrastructures sociales avec des emplois accessibles aux femmes, une loi proactive sur l'équité salariale, l'augmentation du salaire minimum au-dessus du seuil de la pauvreté, la création d'au moins 1500 nouvelles unités de logement social par année et le gel des frais de scolarité, en plus d'une augmentation des bourses aux étudiants.

Les réponses du gouvernement à ces demandes ont été mitigées. Par exemple, à propos du salaire minimum, la présidente de la Fédération des femmes du Québec, déplorait la «trop faible augmentation du salaire minimum». En effet, les marcheuses demandaient une hausse de 0,85\$ l'heure alors que le gouvernement leur a consenti une hausse de 0,45\$. Concernant la révision des prêts et bourses aux étudiants, le ministre Garon n'a pas été en mesure de s'engager avant de prendre connaissance du rapport du comité de révision en cours. Par contre, concernant les infrastructures sociales, le gouvernement s'engage à créer un programme de 225 millions \$ sur cinq ans en plus de mettre sur pied un comité d'orientation formé en majorité de représentants de groupes de femmes dans le but de conseiller les ministères sur les emplois d'utilité sociale et de faire avancer la réflexion sur la question.

Le thème de la pauvreté des femmes, de la précarité de leurs conditions de travail et de leurs conditions de vie n'est pas nouveau. Tout en rappelant son actualité, la marche «du pain et des roses» a permis de sensibiliser l'opinion publique aux ramifications socio-économiques et aux défis socio-politiques qui en découlent. Elle s'inscrivait ainsi dans le prolongement des luttes des femmes contre l'exclusion et la discrimination sociale qui remontent au moins au début du siècle. À la fois symbole et action concrète, cette marche réitère le fait que l'action collective des femmes participe d'un mouvement social qui possède des racines historiques indéniables.

Autres enjeux

Sur d'autres plans les mobilisations populaires ont attiré notre attention sur l'existence de problèmes révélateurs de conflits similaires à ceux que l'on retrouve également dans d'autres pays. C'est ainsi que lorsque le groupe américain d'extrême droite Human Life International (HLI) a tenu son congrès à Montréal en avril dernier, une coalition rassemblant des groupes de femmes, des groupes communautaires ainsi que des associations étudiantes et des groupes politiques a été organisée contre la venue de ce groupe. Human Life International a été mis sur pied au début des années 1980 aux États-Unis dans le but de faire échec à la légalisation de l'avortement. Il a pour objectif «de sensibiliser les gens aux maux que constituent l'avortement, la stérilisation, l'infanticide, l'euthanasie, la contraception et les autres dangers qui menacent la vie et la famille» (Le Devoir, 18 avril, 1995).

En dépit des oppositions vives suscitées par sa venue, HLI n'en a pas moins été en mesure de tenir son congrès - sa 14^e conférence mondiale sur l'Amour, la Vie et la Famille - à Montréal. Une manifestation organisée devant l'église Notre-Dame par la coalition, au moment où les congressistes devaient sortir de la basilique, a attiré entre 2000 et 3000 manifestants. «L'intégrisme» de HLI est souvent associé, du moins d'un point de vue idéologique, aux groupes d'action violents qui s'en prennent aux cliniques et aux médecins qui pratiquent des avortements.

La venue de HLI illustre combien les valeurs, les croyances, les identités, les symboles demeurent importants - voire, potentiellement conflictuels - dans le contexte des sociétés modernes avancées. C'est ce qui s'est aussi reflété à d'autres occasions, même si l'ampleur des mobilisations était moindre. Pensons par exemple au débat autour du port du foulard islamique dans les écoles, à la suite de l'expulsion de deux jeunes élèves voilées dans une école publique et une école privée de Montréal. Une centaine de musulmans ont d'ailleurs participé le 29 avril 1995 à une manifestation publique qui les a menés de l'édifice de La Presse au siège social de Radio-Canada pour protester contre les «images négatives» véhiculées par les médias québécois à l'endroit de l'Islam et des musulmans.

Par contre, un mois plus tôt, entre 150 et 200 Algériens avaient manifesté pour dénoncer l'attitude de «tolérance» du président américain à l'égard des leaders du Front islamique du Salut, qui défendent l'intégrisme musulman. Ces deux exemples montrent bien qu'en tant que société nord-américaine, nous ne pouvons plus demeurer refermés sur nos seules valeurs et convictions traditionnelles. Dans un contexte de mondialisation non seulement de l'économie mais aussi de la culture, nous n'avons plus le choix d'élargir les débats de société à des enjeux et à des considérations qui, hier encore, pouvaient paraître secondaires.

À certains égards, ce sont des réflexions du même ordre que suscite l'analyse des enjeux environnementaux. Au cours de l'année dernière, plusieurs manifestations ont eu lieu à ce chapitre. Pour n'en retenir que deux, mentionnons d'abord la manifestation organisée par divers groupes écologistes contre l'importation des déchets domestiques au Québec. Cette manifestation a eu lieu en décembre 1994 devant le Palais de justice de Montréal lors d'audiences en Cour supérieure à propos d'un article du règlement sur les déchets dangereux, qui empêche la compagnie Sanivan d'importer et d'enfouir certains déchets à son site de Saint-Nicéphore près de Drummondville.

Par ailleurs, le groupe Stop est revenu à la charge concernant le projet de la Régie intermunicipale des déchets de l'île de Montréal de construire un méga-incinérateur dans l'est de l'agglomération pour les besoins des villes de la banlieue. La décision du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a été de ne pas approuver le projet dans sa forme actuelle; toutefois, le gouvernement n'avait encore annoncé aucune décision à la fin de l'été 1995 . Le groupe Stop considère que ce projet est incompatible avec une politique de réutilisation, de récupération et de recyclage et demande un rejet définitif de ce projet.

Le fer de lance des régions

Enfin, sur un autre plan, ce sont les régions qui continuent d'être le théâtre de revendications et d'actions collectives. À la suite des États généraux du monde rural qui ont eu lieu en février 1991, une nouvelle sensibilité et une plus grande attention continuent de se manifester à l'égard du Québec rural. Provenant de plusieurs milieux ruraux, les acteurs régionaux ont d'ailleurs convenu de lutter contre l'attentisme. C'est pourquoi, ils ont créé le mouvement Solidarité rurale. Vingt-cinq organismes issus de tous les milieux en font partie: UPA, centrales syndicales, regroupements d'entreprises, mouvements religieux, corporations professionnelles, CLSC, caisses populaires, etc.» (C. Laflamme, «Chasseur de fantômes», *Convergences*, octobre 1994) Ce mouvement fournit des appuis, entre autres, aux communautés locales qui se mobilisent pour conserver leurs services publics, que ce soit des bureaux de postes ou des écoles primaires. C'est ce que nous avons observé au cours de l'année écoulée alors que des petites communautés comme à Lefebvre ou à Batiscan ont choisi de se battre pour maintenir ouvertes leurs écoles primaires.

Le Québec des régions, qui est aussi très durement touché par la crise budgétaire de l'État, veut s'affirmer davantage. Autant il a joué un rôle important dans le débat référendaire, autant il devra participer de près à l'élaboration des nouveaux compromis nécessaires pour résoudre l'impasse fiscale des gouvernements.

1995-1996

Hamel, P. (1995), « Demandes sociales et action collective : redéfinir la justice sociale », dans Robert Boily (sous la direction de), *L'Année politique au Québec*, Montréal, Fidès, p.145-165.

Au cours de l'année écoulée, les acteurs des mouvements sociaux et du milieu communautaire ont d'abord été sollicités par les changements institutionnels et par les réformes dans le domaine des affaires sociales et de la santé. Toutefois, cela ne les a pas empêchés de poursuivre leurs actions par rapport à d'autres enjeux tout aussi importants comme la pauvreté, l'emploi, la détérioration de l'environnement et la qualité de l'aménagement urbain. Ajoutons que la transformation des rapports socio-politiques - qui résulte en bonne partie des bouleversements économiques et de la redéfinition du rôle de l'État - interpelle d'une manière plus spécifique certaines catégories sociales (les femmes, les jeunes, les aînés).

Le thème sous-jacent à l'ensemble des mobilisations qui se sont déroulées cette année tant sur la scène locale, régionale que nationale est avant tout celui de la Justice sociale. Comme nous le verrons, dans plusieurs secteurs, les acteurs sociaux ont réclamé davantage d'équité. Alors que la classe politique a réitéré son souci d'assainir les finances publiques et de poursuivre la lutte contre le déficit, les mouvements sociaux et les groupes communautaires ont attiré l'attention tant sur l'orientation que sur les effets qui découlent des choix et des stratégies gouvernementales. Si tous conviennent qu'il est nécessaire de redéfinir le cadre de l'action publique - notamment en recourant davantage à la solidarité, à l'action communautaire, à l'économie sociale -, personne n'est dupe des menaces qui en découlent. "Pensons à ce sujet aux dangers qui pèsent sur le filet de sécurité sociale sans parler des coupures effectives ou encore aux risques de dualisation et de marginalisation inhérents aux compromis institutionnels suggérés.

Tous les acteurs sociaux sont conscients qu'ils évoluent dans un contexte de plus en plus mondialisé dont la règle cardinale de fonctionnement demeure la compétitivité. S'il en résulte des ajustements inévitables, ceux-ci n'obéissent pas moins à un principe de justice sociale, lui-même soumis à des négociations entre les acteurs.

D'ailleurs, lors du lancement de la conférence sur le «devenir social et économique du Québec» qui s'est tenue en mars dernier, le gouvernement du Québec invitait toute la population à participer à l'élaboration d'un «nouveau pacte social»: «Nous ne pouvons accepter plus longtemps que le filet de sécurité sociale remplace le marché du travail comme principale source de revenu pour un nombre sans cesse croissant de personnes.» (La Presse, 14 mars 1996) Bien que l'exercice ne soit toujours pas terminé, il a déjà suscité beaucoup d'enthousiasme en dépit de certaines déceptions. Il n'interpelle pas moins, tant d'une manière directe que d'une manière indirecte, l'ensemble des acteurs du milieu communautaire et des mouvements sociaux. De plus, en un sens, il réitère l'importance des mobilisations et de l'action collective, même si à court terme leur portée peut nous sembler incertaine, voire limitée.

Barrer la route aux réformes gouvernementales

Assurance-chômage

C'est sur fond de crise de l'État-providence que la population s'est mobilisée dans le but de faire échec à la réforme Axworthy destinée à revoir le régime d'assurance-chômage (projet de* loi C-111) en resserrant les critères d'admissibilité aux prestations et en misant sur des programmes de formation obligatoire. Si, partout au Canada, les syndicats de travailleurs ont été parmi les premiers à dénoncer et à se mobiliser contre ce projet, ils n'ont pas été les seuls. Au Québec, la Coalition pour la survie des programmes sociaux - qui rassemblait une quarantaine de regroupements de syndicats et d'organismes communautaires - a organisé plusieurs manifestations publiques, dont un rassemblement dans le port de Montréal devant un navire de la compagnie Canada Steamship Lines, propriété de la famille du ministre des Finances Paul Martin, dans le but de dénoncer les effets préjudiciables de cette réforme du point de vue de l'accroissement des inégalités sociales.

Au début de l'hiver 1996, une autre coalition québécoise ayant aussi pour but de faire échec au projet fédéral a vu le jour: la Coalition pour la défense de l'assurance-chômage. Mettant en commun les ressources de plusieurs centrales syndicales, d'organismes communautaires et de groupes d'étudiants, cette coalition a organisé des manifestations publiques dans cinq villes du Québec en alléguant que la réforme mettait fin à un principe de redistribution de la richesse vers les régions moins favorisées, avec des conséquences très négatives en particulier pour les travailleurs saisonniers.

À l'instar des très larges mobilisations survenues au Nouveau-Brunswick, au début du mois de février dernier, la population de la Gaspésie s'est mobilisée dans une dizaine de municipalités pour dénoncer le projet de loi C- 111. À la hauteur de Grande-Rivière, les manifestants n'ont pas hésité à bloquer la route 132 durant près de trois heures. À Sainte-Anne-des-Monts, c'est l'effigie du ministre Axworthy qui a été immolée. Décritant la réforme comme une taxe contre les plus démunis et une «catastrophe pour la région», les manifestants ont reçu l'appui de l'évêque de Gaspé. D'autres manifestations organisées par la Coalition pour la survie des programmes sociaux ont également eu lieu dans plusieurs villes à la fin du mois de février. À la fin du mois d'avril, plus de 5000 opposants au projet se sont réunis à Rivière-du-Loup, encore une fois avec l'appui du clergé.

En dépit des nombreuses protestations provenant de toutes les régions du pays, la réforme de l'assurance-chômage a finalement été adoptée en mai dernier par la Chambre des communes. Alors que certaines dispositions de la loi sont entrées en vigueur le 1er juillet (notamment la réduction de la période maximale de prestations qui passe de 50 semaines à 45 semaines), d'autres ne prévaudront qu'à partir du 1er janvier (il en va ainsi du calcul de

l'admissibilité au programme qui ne s'effectuera plus en fonction du nombre de semaines travaillées mais en fonction du nombre d'heures). Si toutes les mobilisations populaires ne sont pas parvenues à stopper le projet, on peut penser qu'elles ont néanmoins contribué à l'adoption des amendements qui lui ont été apportés. Maigre consolation dans la mesure où les rationalisations administratives et budgétaires de la part des gouvernements s'effectuent en même temps dans des secteurs complémentaires, comme c'est le cas avec le programme d'aide sociale.

Aide sociale

Durant les sept premiers mois de 1995-1996, le Québec a connu un accroissement du nombre de prestataires de l'aide sociale. Il en a résulté un dépassement budgétaire de 86 millions, forçant par le fait même le gouvernement provincial à envisager des mesures de contrôle plus serrées et diverses restrictions au programme afin de contenir les dépassements de coûts (Le Devoir, 15 novembre 1995). C'est pourquoi, dès l'automne dernier des assistés sociaux avec l'appui de groupes communautaires ont occupé les bureaux du ministère des Finances à Longueuil. Au même titre que la Coalition pour la survie des programmes sociaux qui a organisé des manifestations pour dénoncer la loi 115 modifiant la Loi provinciale sur la sécurité du revenu, ces derniers réclamaient des mesures de redistribution plus équitables. Leurs demandes sont en fait les mêmes que celles mises de l'avant par le Front commun des assistés sociaux qui propose une réforme de la fiscalité afin de mettre davantage à contribution les entreprises et les individus dont les revenus sont supérieurs à 70 000\$ (La Presse, 29 mars 1996).

Au-delà du consensus quant à la nécessité de repenser le régime de la Sécurité du revenu, des désaccords prévalent quant aux choix fondamentaux qui devraient guider le gouvernement dans sa réforme de l'aide sociale. Entre les tenants d'une perspective d'intégration sociale qui mise avant tout sur la solidarité et ceux qui font appel à une approche de responsabilisation individuelle et de contrôle public, le fossé demeure grand. Il n'est donc pas étonnant que le projet de réforme de l'aide sociale que le gouvernement devait rendre public au mois de mai a été remis à plus tard. C'est aussi que le débat engagé à ce sujet a des incidences sur des choix à faire - tant en termes de ressources qu'en termes de style de gestion - dans d'autres secteurs et pour lesquels les oppositions sociopolitiques qui se manifestent s'articulent à des valeurs et à des intérêts divergents.

Système de santé

C'est ce que nous avons pu observer notamment avec la réorganisation du système de santé qui a conduit, entre autres, à la fermeture d'hôpitaux ou à leur transformation en centres de soin de longue durée. Non seulement cela a soulevé beaucoup d'inquiétude au sein de la population, mais de plus il en a résulté des mobilisations tant chez les professionnels de la santé que de la part des bénéficiaires avec l'espoir de forcer le gouvernement à revoir son

approche. Ainsi, alors que les conseils d'administration de certains hôpitaux ont décidé de contester leur fermeture devant les tribunaux, les employés et les patients ont organisé des manifestations publiques afin d'exprimer leur opposition à la réforme gouvernementale. À Montréal, plusieurs manifestations ont eu lieu pour sauver l'hôpital Reddy Memorial. En mars dernier, la Coalition montréalaise pour la défense des services sociaux et de santé a transmis au ministre d'État à la métropole une pétition de 25 000 noms pour qu'il intervienne auprès de son collègue de la santé afin que soit revu le rythme de la réforme. Les infirmières ont aussi organisé des manifestations publiques. En mars dernier, plus de 600 d'entre elles ont dénoncé les fermetures d'hôpitaux et le virage ambulatoire devant la Régie régionale de la santé de Montréal-Centre. À Sorel, la population s'est aussi mobilisée. Elle n'a pas hésité à se déplacer en grand nombre pour remettre au député-ministre de Richelieu 32 000 formules de protestation contre la réduction des services à l'Hôtel-Dieu de Sorel (La Presse, 1er avril 1996).

De fait, les réformes en cours dans le domaine de la santé engagent le débat sur deux terrains complémentaires. D'un côté, il y a la question de l'amélioration de la santé et, à ce sujet, l'importance - qualité et quantité - des soins professionnels en comparaison du rôle que jouent d'autres facteurs tant sur le plan social, comme l'emploi ou les inégalités sociales, que sur celui de la qualité de l'environnement. De l'autre, c'est la redéfinition du cadre de l'action publique qui est en cause. Dans quelle mesure la décentralisation peut-elle aller de pair avec une amélioration des services publics sans porter atteinte aux principes d'équité et d'universalité d'accès? Comment définir l'intérêt général dans un contexte où les identités et les intérêts apparaissent de plus en plus individualisés, voire fragmentés? Enfin, comment limiter les effets pervers qui accompagnent les politiques et les programmes de redistribution? De manière indirecte, ces questions sont aussi soulevées par celles et ceux qui luttent contre la pauvreté.

Faire échec à la pauvreté

L'autonomie des organismes populaires et communautaires

Alors que, d'un côté, le Québec a connu de nouveaux records en ce qui a trait au nombre de bénéficiaires de l'aide sociale - Montréal devenant la ville la plus pauvre du Canada (Le Devoir, 26 juin 1996) - et, de l'autre, le gouvernement doit réduire ses dépenses, les organismes communautaires et l'ensemble du secteur volontaire tentent de suppléer aux insuffisances des politiques et des programmes sociaux. Entre l'État et le marché, ces groupes s'insurgent contre les inégalités sociales et l'exclusion qu'elles provoquent. Ce qui les conduit non seulement à se mobiliser contre les coupures dans les politiques sociales mais aussi à explorer des solutions alternatives.

Au cours des années 1980 et 1990, la pauvreté a changé d'aspect. Elle atteint davantage les femmes, les enfants, les minorités ethniques. Elle s'étend aussi aux régions rurales et à certains quartiers des grandes agglomérations habités depuis toujours par des classes

moyennes. C'est le cas par exemple à Sainte-Foy et à Sillery où on estime que 16,6% de la population est «dans le besoin» (Le Soleil, 20 décembre 1995). L'incertitude reliée aux transformations économiques rejoint des groupes et des individus qui se pensaient auparavant à l'abri du risque. Dans ce contexte, la lutte à la pauvreté comporte un volet politique indéniable.

C'est ce qu'ont fait ressortir tous les groupes qui se sont mobilisés contre l'accroissement des inégalités sociales et pour un partage plus équitable des ressources publiques. En organisant en avril dernier des «États généraux du mouvement populaire et communautaire autonome de l'île de Montréal», les groupes communautaires se sont inscrits dans une telle perspective. Cette rencontre a été l'occasion de réaffirmer l'importance d'une reconnaissance de «l'autonomie des organismes populaires et communautaires». De plus, elle a permis d'insister sur la nécessité de «renforcer les liens avec les groupes issus des communautés culturelles». Du même coup les groupes présents ont réitéré leur conception différente de l'action communautaire en comparaison de celle qui est mise de l'avant par le Secrétariat à l'Action communautaire autonome, créé en avril 1995 par le premier ministre du Québec, Jacques Parizeau, dans le but de soutenir le secteur communautaire. Pour une majorité de participants, l'action communautaire ne se réduit pas à favoriser le développement de l'employabilité, contrairement à ce que tend à penser le Secrétariat.

En outre, la lutte contre la pauvreté s'est manifestée dans cette directions complémentaires. Au renforcement des réseaux de solidarité et à l'action dans le champ de l'économie sociale misant, par exemple, sur le développement économique communautaire, il faut ajouter une série de revendications autour d'enjeux spécifiques faisant appel à certaines catégories sociales. Nous pensons en particulier ici aux femmes, aux jeunes et aux aînés.

Les femmes

Dans le cas des mouvements de femmes, même si la question de la violence demeure préoccupante et a donné lieu à des demandes spécifiques - que ce soit en termes de mesures juridiques ou en termes de services comme des centres d'hébergement -, c'est le thème de la pauvreté qui a surtout retenu l'attention. À la suite de la marche «Du pain et des roses» organisée au printemps de 1995 par la Fédération des femmes du Québec à l'occasion de laquelle on était parvenu à mobiliser devant le Parlement entre 15 000 et 20 000 sympathisants, une Coalition nationale des femmes contre la pauvreté a été mise sur pied dans le but de poursuivre l'action. Au cours du premier week-end de juin dernier, environ 10 000 femmes se sont réunies à nouveau devant le Parlement. Rappelant leur insatisfaction à l'égard des réponses gouvernementales, elles réclamaient en priorité trois mesures précises: «l'obtention d'une loi satisfaisante sur l'équité salariale; la hausse du salaire minimum à 7,60 \$ l'heure, le 1er octobre 1996; la fin des compressions à l'aide sociale et une réforme qui combat véritablement la pauvreté» (Françoise David, «Que sont les roses devenues?», La Presse, 25 mai 1996). Au moment d'écrire ces lignes, le projet de loi sur l'équité salariale fait l'objet de vives discussions en commission parlementaire et

soulève de nombreuses oppositions de la part du patronat et de certains observateurs de la scène politique. Impossible de prévoir pour l'instant si son adoption dans sa forme amendée répondra aux attentes de la coalition. Les deux autres demandes devraient être abordées lors du sommet socio-économique de l'automne 1996.

Dans le cas des jeunes, ces derniers ont eu recours à divers moyens pour exprimer leur «ras-le-bol», y inclus la violence. En tant que catégorie sociale, la notion de jeune est floue. Elle rassemble en fait une multitude d'acteurs dont certains vivent une détresse profonde, que nous révèlent de manière brutale au Québec les taux élevés de suicide qu'ils connaissent. Compte tenu de leurs milieux sociaux d'origine et de leurs styles de vie, les jeunes font face à des difficultés de nature différente même si depuis quelques années ils sont tous confrontés à la fermeture du marché de l'emploi et qu'une partie grandissante d'entre eux vivent une situation de précarité. De là à anticiper un conflit de générations, il n'y a qu'un pas que plusieurs n'hésitent pas à franchir.

C'est à partir d'une telle appréhension que le Conseil permanent de la jeunesse a suggéré au nouveau premier ministre, Lucien Bouchard, que son gouvernement élabore en priorité une «véritable» politique de la jeunesse: «L'ampleur du drame que vivent actuellement les jeunes du Québec exige des choix politiques clairs, des actions concertées, orchestrées à partir d'une volonté partagée de s'attaquer vraiment aux problèmes des 15-30 ans.» (Le Devoir, 27-28 janvier 1996)

Cette demande a été formulée avant les émeutes du printemps et de l'été qui sont survenues tant dans le centre-ville de Montréal que dans celui de Québec, impliquant des punks et des groupes de jeunes marginaux. Comment interpréter ces événements: séances de défoulement collectif comme certains ont dit ou signes d'un malaise plus profond? Peut-être que les deux interprétations ne peuvent pas être complètement dissociées.

En plus de ces événements qui peuvent être considérés comme des formes négatives d'expression, les jeunes ont aussi formulé des demandes sur un mode plus politique. Ainsi la Fédération étudiante universitaire du Québec et la Fédération étudiante collégiale du Québec se sont jointes à l'Association québécoise des personnes retraitées et pré-retraitées pour que le gouvernement fédéral prenne des mesures concrètes, d'un côté, afin d'ouvrir le marché du travail aux jeunes et, de l'autre, pour que la réduction du déficit fasse appel à d'autres solutions que des compressions dans les domaines essentiels de l'éducation et de la santé.

Dans le même sens, dès les débuts de l'automne 1995, les mêmes associations étudiantes, cette fois avec l'appui des syndicats de professeurs et avec l'appui de l'Association des cadres des collèges du Québec, ont organisé une marche qui a rassemblé plusieurs milliers d'étudiants dans les rues de la métropole afin de protester contre les réductions prévues par le gouvernement fédéral en éducation post-secondaire. Ce que craignent avant tout les étudiants, ce sont, dans les universités, les hausses de frais de scolarité - ou, dans les cégeps, la hausse des frais afférents - susceptibles d'en résulter. En février dernier, 5000 étudiants ont à nouveau envahi les rues de Montréal pour protester contre les coupures dans les

paiements de transfert aux provinces alors que des manifestations similaires survenaient aussi dans d'autres villes canadiennes.

Les aînés

Par ailleurs, au cours de Pété, les aînés se sont mobilisés d'une manière très dynamique contre l'as sur rance - médicaments mise en place par le ministre de la Santé et des Services sociaux. Avec l'implantation du nouveau régime d'assurance-médicaments, tant les assistés sociaux que celles et ceux ayant atteint l'âge de la retraite doivent assumer 25% de leurs ordonnances pharmaceutiques à partir du 1er août 1996. Aussi, la Coalition des aînés du Québec, qui regroupe une vingtaine d'associations de personnes âgées, a eu recours à différents moyens d'action afin de dénoncer ce qu'ils considèrent une injustice -cette législation «abaisse arbitrairement les seuils de pauvreté» (L. Lecompte, Le Devoir, 11 août 1996) - et faire reculer le gouvernement en demandant la pleine gratuité des médicaments pour les prestataires de l'aide sociale et les personnes âgées ayant accès au régime du revenu minimum garanti: manifestation d'environ 500 aînés devant les bureaux du premier ministre à Montréal; de concert avec des bénéficiaires de l'aide sociale et avec d'autres coalitions, dont le Regroupement provincial des ressources alternatives en santé mentale, occupation pendant plus de 3 jours du bureau du ministre délégué aux Relations avec les citoyens; vigile de sept jours accompagnée de diverses manifestations devant les bureaux de plusieurs ministres du gouvernement, y compris celui du premier ministre.

Un conflit de générations?

Le recours à ces divers moyens d'action n'ont pas eu les effets escomptés. Ils ne reflètent pas moins un engagement plus direct de la part de groupes de citoyens qui, dans le passé, ne prenaient pas une part aussi active aux débats publics ou du moins hésitaient à faire appel à des moyens d'action directe. De ce point de vue, il reste que les interventions de l'État peuvent avoir des incidences sur la configuration des relations qui existent entre les groupes d'intérêts en même temps que certains groupes parviennent mieux que d'autres à se faire entendre.

L'équité en matière d'environnement et d'aménagement

En matière d'environnement comme en ce qui concerne l'aménagement, l'ensemble de la population est concernée, du moins en principe. Cela dit, même s'il existe une plus grande conscience civique au sujet de la nécessité de protéger l'environnement, à plusieurs occasions nous avons pu constater cette année que cette assertion est loin de faire l'unanimité, voire l'objet d'un consensus.

Les questions d'environnement

C'est ce qui a pu être observé autour d'une série d'enjeux locaux. Ainsi, à plusieurs occasions, des promoteurs ont rencontré des résistances soit de la part de résidants, soit de la part de groupes environnementaux qui interviennent à une échelle régionale ou nationale. À titre d'exemple, mentionnons les résidants du quartier Saint-Michel à Montréal qui demandent depuis plusieurs années la fermeture du Centre de tri et d'élimination des déchets pour l'année 1998 et qui s'opposent au projet de l'administration municipale de construire une usine de tri-compostage sur le site. Autre exemple, à Longueuil où on retrouve le centre de transbordement de déchets de la compagnie Intersan, des manifestants - associés à des groupes environnementaux comme le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets et l'Union québécoise pour la conservation de la nature - ont manifesté leur opposition à l'importation de déchets américains et réclamé que cessent les transferts de déchets d'une région à l'autre à l'intérieur du Québec. Un dernier exemple est celui de la pollution animale. Comme le soulignait récemment une étude du ministère de l'Environnement, le seuil critique de la surfertilisation est déjà dépassé dans les neuf principales régions agricoles du Québec (Le Devoir, 18 juin 1996). Comment concilier le développement agricole et la protection de l'environnement? À ce sujet, l'adoption de la loi 23 en fin de session (Juillet 1996) concernant le développement durable des activités agricoles illustre bien la difficulté de résoudre le dilemme. Soumettant, en principe, l'ensemble des activités agricoles aux lois et règlements en matière d'environnement, elle instaure en fait, comme le souligne le journaliste Gilles Lesage, deux catégories de citoyens: d'un côté les producteurs agricoles avec une impunité en fonction de «leur fameux droit de produire», de l'autre, les autres citoyens (Le Devoir, 8 juillet 1996). Pour l'instant la loi, dont le cadre réglementaire et la date d'entrée en vigueur n'ont pas encore été précisés, ne semble pas établir des principes d'équité très clairs.

Cette question était d'ailleurs présente en arrière-plan lors de la rencontre d'ÉcoSommet qui a eu lieu à Montréal en mai dernier. Rappelons qu'ÉcoSommet est un organisme sans but lucratif mis sur pied en 1993 dans la suite du Sommet de Rio dans le but de faire avancer au Québec la problématique du développement durable. Fondé par des groupes actifs en environnement, cet organisme vise à promouvoir des partenariats avec l'ensemble des intervenants en environnement (entreprises privées, institutions publiques, organismes volontaires dans le domaine de l'environnement). Présent au Sommet, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec a d'ailleurs accepté de s'engager dans un partenariat avec ÉcoSommet «pour effectuer un suivi rigoureux des 500 projets lancés dans le cadre de cet événement environnemental sans précédent au Canada» (L.-G. Francoeur, Le Devoir, 9 mai 1996).

Alors que certains groupes environnementaux ont préféré ne pas participer au Sommet (mentionnons, entre autres, des groupes comme Greenpeace, les Amis de la Terre ou le

Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets) «certains d'entre eux s'en tiennent loin [parce qu'ils trouvent l'événement trop conciliant envers les entreprises et les institutions» (Le Devoir, 5 mai 1996) - cet événement souligne à nouveau la difficulté d'en arriver à des compromis en matière d'environnement. Derrière l'idée de développement durable subsistent des tensions qui reflètent aussi bien des divergences idéologiques que des visions politico-institutionnelles ou des stratégies d'action différentes.

Même si les causes du désastre survenu en plein été à la suite des pluies diluviennes qui se sont abattues sur les régions du Saguenay, de la Côte-Nord, de Charlevoix et de la Haute-Mauricie ne sont pas encore tout à fait bien connues, plusieurs questions pertinentes ont déjà été soulevées. D'abord, des points de vue environnemental et urbanistique, ce sont les choix de localisation pour l'aménagement de même que les impacts environnementaux reliés aux ouvrages hydro-électriques qui doivent être réexaminés. Ensuite, du point de vue de l'équité dans l'aide aux sinistrés, jusqu'où doivent aller les compensations financières fournies par l'État? Qu'est-ce qui est équitable à ce sujet? Enfin, concernant le partage des responsabilités - pensons par exemple aux responsabilités de l'État versus celles des entreprises propriétaires de certains barrages -, qui est en mesure d'établir les règles d'évaluation à partir desquelles celles-ci seront examinées? Si ce n'est d'une manière rétroactive, du moins pour l'avenir. Par ailleurs, en même temps, on ne peut manquer de souligner que cet événement a donné lieu à un véritable mouvement de solidarité qui s'est propagé à l'ensemble du Canada. Un dossier qui reste à suivre.

Les questions d'aménagement

Au plan de l'aménagement, du moins à première vue, les restrictions budgétaires de l'État limitent aussi les marges de manoeuvre des municipalités qui deviennent ainsi plus vulnérables face aux promoteurs privés. La question de l'équité dans les décisions publiques se trouve là aussi posée d'emblée. C'est ce que nous avons pu observer à quelques occasions cette année, en particulier à Montréal où l'administration municipale a effectué des choix ou a tenté d'aller de l'avant avec des projets de développement immobilier qui ont soulevé l'opposition de la population locale. À titre d'exemple, mentionnons le projet d'un développement résidentiel sur le site Villa-Maria qui abrite, entre autres, le monastère des Soeurs adoratrices du Précieux-Sang. Les citoyens du quartier Notre-Dame-de-Grâce se sont opposés au projet de transformation du monastère en immeuble résidentiel et à l'ajout d'unités d'habitation sur le site. Ils ont réclamé de la part de l'administration municipale la tenue d'une consultation publique à ce sujet. C'est qu'ils estimaient que le projet et les voies de transit qu'il implique mettait «en cause la valeur patrimoniale de Villa-Maria en plus de contribuer à la densification urbaine de Notre-Dame-de-Grâce» (Le Devoir, 22 janvier 1996).

Devant le refus de la part de l'administration municipale d'organiser une telle consultation publique, les membres de la Coalition Villa-Maria ont décidé de tenir leur propre consultation sur l'avenir du secteur. De fait, ce que craignaient les citoyens, c'est que l'ensemble du site soit utilisé à des fins de développement résidentiel, ce qui aurait mené à

la destruction d'un boisé et à la réduction de la superficie d'espaces verts dans le quartier. Aussi ont-ils réclamé un plan d'ensemble pour tout le secteur afin d'assurer un meilleur contrôle du développement. De plus, ils ont demandé des mesures de compensation qui permettent de garantir l'accès aux espaces publics sur le site. Ce qui implique que le promoteur modifie son projet initial. Un dossier qui est aussi à suivre. Cependant, cet exemple illustre qu'à certaines conditions les citoyens peuvent encore réussir à modifier les projets élaborés par les promoteurs avec l'appui d'une administration municipale.

En conclusion, il nous apparaît que, depuis quelques années, nous sommes à revoir les principes de justice et d'équité qui guidaient dans le passé les interventions de l'État. Ce que nous constatons, c'est que plus rien n'est acquis d'une manière définitive. En outre, la justice ne constitue plus une valeur suprême définie a priori. Elle est de plus en plus soumise au débat public. En fait, elle résulte d'une négociation continue entre les principaux acteurs concernés. d'où l'importance accrue de l'action collective du milieu communautaire et des mouvements sociaux.

1996-1997

Hamel, P. (1996), « Demandes sociales et actions collective : redéfinir les services public», dans Robert Boily (sous la direction de), *L'Année politique au Québec*, Montréal, Fidès, p.115-121.

À l'instar de ce qui a été observé au Québec au cours des deux années précédentes, en 1996-1997 les organismes communautaires ont été à nouveau mobilisés par les réformes gouvernementales, la «crise» des finances de l'État et la redéfinition de la notion de service public. Dans ce contexte, il est apparu que si les anciens compromis et les anciens modèles d'action ne sont plus valables, en même temps, il peut être prématuré de leur substituer des arrangements improvisés qui ne tiennent pas compte des impacts négatifs des changements mis en branle pour les plus démunis. En d'autres termes, il vaut mieux parfois maintenir le statu quo que de proposer des transformations institutionnelles dont on mesure mal les retombées. De ce point de vue, les acteurs des mouvements sociaux et du milieu communautaire ont poursuivi au cours de l'année écoulée leur défense des acquis tout en acceptant d'explorer de nouvelles solutions pour répondre aux besoins sociaux et réfléchir sur ce que devraient être les services publics dans un contexte de modernité avancée.

Cela ne va pas sans soulever des questions fondamentales sur le rôle social et politique de l'État, sur ce que devraient être les responsabilités publiques par rapport aux responsabilités privées et aussi sur le partage des compétences et la définition de l'imputabilité. Comment maintenir les acquis tout en acceptant de participer à la redéfinition des formes et des modes d'intervention de l'État? Depuis qu'ils ont accepté, à diverses occasions et à partir du milieu des années 1980, d'être des partenaires de l'État, les mouvements sociaux ont-ils perdu leur crédibilité? Demeurent-ils des acteurs progressistes eu égard au changement social?

Dans les mobilisations et les actions menées par ces acteurs au cours de l'année écoulée, ces questions ressortent souvent, même si c'est d'une manière indirecte. En outre, la plupart du temps, elles se posent en relation à ce qu'est devenue ou à ce que pourrait devenir la notion de service public. C'est ce que nous proposons d'examiner d'une manière succincte en considérant les principaux enjeux qui ont retenu l'attention des acteurs des mouvements sociaux et du milieu communautaire: pauvreté et financement des services publics, réforme de la santé et de l'éducation, aménagement et environnement.

Pauvreté et financement des services publics

Depuis plusieurs années, le thème de la pauvreté est un thème récurrent. Il soulève des interrogations de fond en ce qui a trait aux valeurs de notre société et aux choix politiques qui sont mis de l'avant pour les conforter. Compte tenu de l'objectif poursuivi par le gouvernement provincial qui est d'éliminer le déficit pour l'an 2000, quelle place ou quelle priorité doit avoir l'aide aux plus démunis?

Depuis l'an dernier, cela a donné lieu à de nombreux arbitrages et à de nombreux affrontements avec l'ensemble des «partenaires» de l'État. Nous pouvons sans doute l'expliquer par les intérêts contradictoires en présence. Mais cela renvoie aussi à des conceptions différentes du rôle de l'État.

Chose certaine, alors que la croissance peut être dissociée de la création d'emplois, la pauvreté est devenue une réalité que nous ne pouvons plus ignorer. D'après le Conseil de la santé et du bien-être, il y aurait au Québec «20,2% de l'ensemble de la population qui vit sous le seuil de faible revenu» (La Presse, 24 avril 1997, 133). Derrière cette abstraction, on retrouve aussi bien des nouveaux pauvres (des victimes des licenciements et des rationalisations dans le secteur public et dans les entreprises privées, des travailleurs précaires ou des professionnels qui ne trouvent pas de contrat) que des bénéficiaires de l'aide sociale: dans l'ensemble du Canada, «certains assistés sociaux ont vu leur pouvoir d'achat réduit de la moitié au cours des dix dernières années» (La Presse, 11 février 1997, A22). Rappelons aussi que les femmes, et en particulier les chefs de famille monoparentale, subissent plus durement l'impact de la pauvreté que les hommes. Enfin, soulignons que c'est encore à Montréal que s'est manifestée la plus forte concentration de la pauvreté au Québec (voir «Profil du Québec»).

En 1996, pour l'ensemble de la région métropolitaine de Montréal, plusieurs indicateurs de performance économique sont demeurés négatifs: la stagnation du taux d'emploi depuis 1994, l'augmentation du taux de chômage, la faible création d'emplois, etc. Il en résulte que «près de la moitié de la population active est dépendante de programmes sociaux» (La Presse, 11 juin 1997, A1). Ainsi, Montréal a peu bénéficié de la reprise observée dans l'ensemble du continent.

Dans ce contexte, la réduction des dépenses publiques devient un véritable tour de force. À la suite du Sommet sur l'économie et l'emploi de l'automne 1996, où le gouvernement était parvenu à obtenir l'assentiment de la très grande majorité de ses partenaires à l'égard de ses objectifs de «rationalisation» des dépenses publiques, plusieurs avaient néanmoins formulé des réserves, sinon des mises en garde. C'était le cas du mouvement syndical. C'était aussi le cas des groupes de femmes, du milieu communautaire et en particulier des groupes de défense des bénéficiaires de l'aide sociale. Ainsi, il n'est pas étonnant que ces derniers se soient mobilisés contre le projet de réforme de la Sécurité du revenu piloté par la ministre Louise Harel qui implique des compressions et le recours à des mesures incitatives, voire à un accroissement des mesures de contrôle destinées à soutenir une

intégration des bénéficiaires de l'aide sociale au marché de l'emploi, intégration reposant sur des parcours individualisés.

Plusieurs manifestations ont été organisées par les bénéficiaires de l'aide sociale afin de dénoncer un régime qui pénalise les prestataires aptes au travail mais qui n'acceptaient pas de s'inscrire à un programme de formation. En décembre 1996, plus de 200 assistés sociaux du sud-ouest de Montréal ont organisé une marche dans les rues du quartier Saint-Henri afin de manifester leur opposition au projet de la ministre.

Avant la tenue de la Commission des affaires sociales sur la sécurité du revenu, dès le mois de janvier 1997, le gouvernement a annoncé des compressions de plus de 200 millions \$ pour les budgets de l'aide sociale. Cette décision a été vivement critiquée par le Front populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) qui a «accusé le gouvernement Bouchard de chercher encore une fois à atteindre son objectif de déficit zéro sur le dos des plus démunis» (La Presse, 16 janvier 1997, B1).

Pour le gouvernement, la thèse de l'appauvrissement zéro qui a été mise de l'avant pour la première fois par les mouvements de femmes lors de la Marche des femmes «Du pain et des roses» au printemps 1995, ne devrait s'appliquer «qu'aux personnes ayant des contraintes sévères ou permanentes à l'emploi» (Le Devoir, 28 janvier 1997, A5), alors que les regroupements d'assistés sociaux, notamment le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, réclament un revenu social garanti. Lors des audiences de la Commission sur le projet de réforme, les assistés sociaux ont reçu l'appui, entre autres, de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse de même que celui du Conseil national du bien-être social, organismes qui craignent une marginalisation accrue des prestataires de l'aide sociale qui ne réussissent pas à se trouver un emploi. Un même son de cloche émane de l'Organisation populaire des droits sociaux de la région de Montréal et de la Coalition régionale 04 qui représente l'ensemble des groupes communautaires de la région de la «Mauricie-Bois-Francs». Pour sa part, la Coalition sur l'aide sociale, qui regroupe 45 organismes populaires, a accusé le gouvernement de procéder à la pièce en implantant certains aspects de sa réforme «morceau par morceau» (La Presse, 2 avril 1997, A10). S'élevant contre l'appauvrissement des «plus pauvres», la Coalition a promis une journée de mobilisation nationale. De fait, la Coalition a mis sur pied une démarche en trois temps, dont le dernier prévoit une journée nationale de protestation. Auparavant, la Coalition rendra visite aux ministres afin de leur rappeler la précarité des conditions de vie que subissent les assistés sociaux. De plus, une pétition autour des principes essentiels que devrait respecter la réforme est aussi prévue.

Cette pétition a rassemblé 46 000 noms et a été déposée à l'Assemblée nationale lors de la journée mondiale pour l'élimination de la pauvreté, le 17 octobre dernier. Cette journée a donné lieu à diverses manifestations de la part des syndicats, des groupes d'aide aux démunis ainsi que des groupes de défense des droits sociaux. Plus de 1000 personnes ont marché dans les rues du quartier Saint-Michel à Montréal afin de manifester leur solidarité aux exclus et aux démunis. Dans le même esprit, une marche au flambeau a été organisée à Thetford Mines. Enfin, au cours de cette même journée, une dizaine de manifestants de

L'Association de défense des droits sociaux ont occupé le bureau de la ministre d'État à l'emploi et à la solidarité.

Si la problématique de la pauvreté interpelle au premier chef les bénéficiaires de l'aide sociale, ils ne sont pas les seuls concernés. Comme il a été souligné plus haut, les nouvelles formes de pauvreté affectent aussi celles et ceux qui ont des emplois lorsque ces emplois sont précaires ou mal rémunérés, ou lorsqu'il s'agit de travailleuses ou de travailleurs autonomes. C'est l'une des raisons qui a conduit la Coalition de la marche des femmes contre la pauvreté à demander au gouvernement d'investir dans l'économie sociale. Leur but était «de consolider et de développer les ressources communautaires et parapubliques pour, en bout de ligne, contrer la montée de la pauvreté et créer de véritables emplois durables pour les femmes[1]».

À la suite du Sommet sur l'économie et l'emploi, le gouvernement a accepté de financer le Chantier sur l'économie sociale. Pour l'instant, selon les groupes de femmes rattachés aux Comités régionaux d'économie sociale, il se dégage un bilan mitigé de l'opération. Dans certaines régions, à cause d'un sous-financement, une majorité de projets n'ont pu être soutenus. Il n'en reste pas moins que pour plusieurs, l'expérience mérite d'être poursuivie, même si c'est avec une vigilance accrue. À ce chapitre, les projets et la démarche en cours s'inscrivent dans le prolongement de l'action des Corporations de développement économique communautaire qui, à partir du milieu des années 1980 dans les quartiers urbains, se sont engagées sur le terrain de l'aide à la création d'emplois, notamment par une participation active à la formation de la main-d'oeuvre et diverses initiatives dans le but de soutenir l'entrepreneuriat local. C'était là un changement majeur d'orientation de la part des mouvements urbains et du milieu communautaire, qui visaient avant tout à étendre la démocratisation du politique aux enjeux économiques.

Réforme de la santé et de l'éducation

Pour le gouvernement, la lutte au déficit doit être menée sur tous les fronts. C'est pourquoi elle s'est également poursuivie dans le domaine de la santé et de l'éducation. À ce sujet, les revendications et les manifestations de la part de groupes de citoyens et des syndicats ont été nombreuses. Sans fournir un relevé exhaustif de toutes les revendications et de tous les affrontements, quelques événements majeurs méritent d'être rappelés.

Dans le domaine de la santé, même si le ministre de la Santé et des Services sociaux «trace un portrait positif de la réforme entreprise il y a 18 mois par son ministère» (Le Devoir, 26 février 1997, A7), il n'appréhende pas moins les négociations à venir dans le secteur public. Sur une période de trois ans, le gouvernement vise l'abolition de 17 000 postes dans le réseau de la santé et des services sociaux. Ces coupures ne peuvent se réaliser sans revoir les modes d'organisation et de gestion des services concernés et sans conséquences pour les citoyens. Ainsi, l'insatisfaction à l'égard de la réforme provient aussi bien des professionnels de la santé - récemment, en novembre 1997, dans quelques hôpitaux de la métropole, plusieurs professionnels de la santé ont eu recours à des journées de débrayage afin de dénoncer les lacunes qui résultent des restructurations en cours - que des citoyens.

Par exemple, le régime universel d'assurance-médicaments mis en place afin de faciliter le virage ambulatoire dans les hôpitaux a connu des ratés importants: «des relevés faits par des journalistes auprès de pharmaciens de quartiers défavorisés indiquent que des gens abandonnent, faute de moyens pour les payer, leurs médicaments» (Le Devoir, 11, et 2 février 1997, A10). Ainsi, la Coalition sur l'assurance-médicaments s'est mobilisée à plusieurs reprises afin de dénoncer cette situation. C'était le cas notamment en décembre 1996 alors qu'une manifestation a été organisée par celle-ci devant le bureau du premier ministre à Montréal. S'en prenant aux modalités du nouveau régime, la Coalition insiste sur le fait que «des personnes âgées et des assistés sociaux se privent actuellement de médicaments essentiels faute d'argent pour les payer» (La Presse, 12 décembre 1996, A14). C'est aussi la liste des médicaments couverts par l'assurance qui pose problème. Ainsi, les 10 000 Québécois atteints de sclérose en plaques ne pouvaient pas se faire rembourser l'interféron bêta, le seul médicament considéré efficace pour le traitement de cette maladie. En novembre 1996, la Société canadienne de la sclérose en plaques a également organisé une manifestation devant le bureau du premier ministre à Montréal, pour réclamer que le médicament soit couvert par l'assurance.

Dans le domaine de l'éducation, l'intervention du gouvernement a été semée d'embûches, même si le projet de réforme déposé par le gouvernement en février 1997 comportait un certain nombre de mesures progressistes, en particulier en ce qui concerne la petite enfance. Cela s'explique aussi bien à cause du nombre d'intervenants, de la nature des enjeux, des valeurs en présence, que des intérêts en cause. En voulant réduire le nombre de commissions scolaires -les faisant passer de 156 à 70 -, en harmonisant en bonne partie leur territoire à celui des MRC et en transférant des ressources et des responsabilités aux écoles afin d'en accroître l'autonomie, la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, s'est engagée dans une démarche qui peut être associée, par certains côtés, à une perspective de décentralisation. Toutefois, d'aucuns, à juste titre, lui ont reproché de laisser de côté les secteurs collégial et universitaire où des changements apparaissent tout aussi urgents (voir Le Devoir, 6 février 1997, A8). Il reste que les oppositions à certaines mesures ont fait ressortir la nécessité de mieux tenir compte des attentes et des résistances.

Anticipant l'annonce du démarrage du programme de maternelles à temps complet pour les enfants de cinq ans, dans plusieurs écoles des parents se sont mobilisés afin de réclamer de nouveaux locaux scolaires. Cela a été le cas, par exemple, à l'école Saint-Clément à Mont-Royal où il manque déjà des places et où on craint que l'ouverture des maternelles à temps plein ne vienne rendre la situation encore plus problématique.

Cependant, les oppositions les plus virulentes sont venues de la part de parents qui refusent le principe de la maternelle à plein temps, lui préférant l'option d'une maternelle à mi-temps, avec une possibilité de choix devant leur être garantie. À ces oppositions s'est ajouté le conflit avec les garderies et en particulier avec les garderies privées, dont les usagers ne seront plus subventionnés avec la nouvelle politique.

Les parents qui ne partagent pas le point de vue de la ministre au sujet de la maternelle à temps plein ont constitué un «Mouvement d'opposition». Leur objectif n'est pas que le

projet soit abandonné mais plutôt que les garderies à mi-temps demeurent possibles. Cette opposition n'a pas réussi à inquiéter le gouvernement dans la mesure où «94% des enfants de cinq ans sont maintenant inscrits à la maternelle à temps plein» (La Presse, 25 août 1997, A4).

Les difficultés avec les garderies ont été plus sérieuses. De fait, c'est avant tout avec les garderies à but lucratif que le gouvernement a eu de la difficulté à s'entendre, même si dans un premier temps il y avait des désaccords avec les garderies à but non lucratif sur le financement des places de garde. Pour leur part, 40% des garderies privées ont refusé de signer l'entente proposée par le gouvernement. Ce qui s'est traduit par un manque de 4000 places de garde. Selon le porte-parole de l'Alliance pour les garderies privées du Québec, «plusieurs garderies ont refusé d'adhérer au programme parce que les règles du jeu ne sont pas claires» (Le Devoir, 29 août 1997, A1).

De leur côté, dès le mois d'octobre 1996, les étudiants se sont mobilisés d'une manière dynamique afin de contester les compressions budgétaires du gouvernement dans leur ensemble et exiger un gel des frais de scolarité à l'université ainsi qu'un gel d'une éventuelle hausse des frais afférents au cégep. Amorcé par le Mouvement pour le droit à l'éducation implanté dans trois cégeps, la lutte s'est étendue à plusieurs autres établissements. Divers moyens de pression ont été utilisés par les étudiants, y compris l'occupation des bureaux de la Direction générale de l'enseignement collégial et le recours à une grève générale. Au début du mois de novembre, près de 3000 étudiants provenant de 26 cégeps ont manifesté devant le Parlement de Québec. En outre, le mouvement s'est développé avec une vigueur que le milieu étudiant n'avait pas connue depuis plusieurs années: «le front commun universitaire a affiché une unanimité présentée comme une "première historique"» (Le Devoir, 18 novembre 1996, A3), lors d'une conférence de presse organisée par la Fédération étudiante universitaire du Québec.

Si la mobilisation étudiante semble avoir fait reculer le gouvernement - la ministre de l'Éducation a finalement annoncé qu'elle respecterait la promesse électorale du Parti québécois de ne pas hausser les droits de scolarité -, il reste que plusieurs questions demeurent en suspens. Pensons à la dette étudiante, au régime actuel de prêts et de bourses qui est plus «généreux» que celui des autres provinces et, plus globalement, au financement des études postsecondaires. En effet, les compressions budgétaires prévues pour l'année 1997 dans le réseau de l'éducation se situaient entre «600 et 700 millions» (Le Devoir, 19 novembre 1996, A1). Des choix difficiles s'annoncent à l'horizon.

Aménagement et environnement

Dans le domaine de l'aménagement et de l'environnement, la question des compressions budgétaires et l'enjeu de la notion de service public ont aussi été à l'ordre du jour. Le nouveau «pacte municipal» que le ministre des Affaires municipales a tenté de conclure avec les municipalités consiste en un transfert de responsabilités assorti d'une facture de 500 millions. En même temps qu'il relance le débat sur les relations entre le gouvernement

et les municipalités, il pose des questions cruciales sur le financement des services publics et sur l'équité. Comment répartir le fardeau fiscal à l'intérieur des agglomérations urbaines? Est-ce que les municipalités doivent recourir plus fréquemment à une tarification des services? Est-ce que la taxe foncière est le meilleur moyen pour financer les services urbains?

En proposant un nouveau partage des coûts qui, dans une certaine mesure, avantage les villes-centres, le ministre a pu constater combien les alliances à l'intérieur du monde municipal étaient fragiles, qu'il s'agisse de l'UMQ versus l'UMRCQ ou encore des six villes-centres versus les municipalités de la banlieue. Ces dernières ont d'ailleurs refusé la proposition de PUMQ de partager au prorata de la richesse foncière municipale la facture du gouvernement. Par la suite, la Conférence des maires de banlieue de l'île de Montréal a même décidé de ne plus être représentée par l'UMQ dans ce dossier.

Alors que se poursuivent les pourparlers entre le gouvernement, les maires des municipalités et le milieu syndical, afin d'évaluer les compromis possibles face au transfert des responsabilités gouvernementales, la Ville de Montréal fait face à une véritable crise fiscale. Au moment d'écrire ces lignes, en dépit d'un «pacte fiscal» transitoire avec le gouvernement provincial, l'administration municipale ne sait toujours pas comment combler un trou de 125 millions. Une situation qui, de plus, risque de s'aggraver dans les années à venir.

C'est peut-être ce qui explique l'attitude du présent maire de Montréal qui tente d'attirer de nouveaux investissements de nature commerciale sur son territoire, sans tenir compte des impacts négatifs de ces investissements sur la mise en valeur du patrimoine ou sur la qualité du cadre bâti. Un bon exemple à ce sujet est le réaménagement de la gare Jean-Talon dans le quartier Parc-Extension. En dépit de l'opposition virulente de la part des citoyens au projet de la compagnie Loblaw d'implanter un hypermarché sur le site de la gare, il semble que l'administration municipale ait décidé de donner son aval au promoteur. Même si dans le plan d'urbanisme il était prévu que le site et la gare soient réaménagés à des fins communautaires, l'administration en a décidé autrement.

Afin de montrer leur bonne foi, les citoyens et les organismes communautaires du quartier avec l'aide de spécialistes, à l'hiver dernier, ont mis sur pied une Commission consultative et tenu une série d'audiences publiques dans le but d'évaluer les mérites du projet. Dans son rapport, la Commission explique que la présence d'un marché de grande surface entraînerait des impacts négatifs majeurs pour le site et pour l'immeuble. Au mois de novembre 1997, les citoyens ont à nouveau plaidé leur cause sans plus de succès devant la Commission de développement urbain, qui siège à l'Hôtel de Ville et dont le mandat est de «permettre aux citoyens de s'exprimer sur les projets de règlements liés à l'aménagement du territoire de leur ville».

Dans les plus petites municipalités, les administrations sont aussi tentées d'attirer des investissements afin de stimuler l'économie locale. Le cas de la municipalité de Franklin, située au sud-ouest de Montréal, est révélateur à cet égard. La municipalité avait accepté que la compagnie Aquaterra (Labrador) construise une usine de captage et d'embouteillage

d'eau sur le territoire de la municipalité, tandis que les citoyens s'y opposaient. Aussi ont-ils demandé au tribunal d'appel de la Commission de protection du territoire agricole de réévaluer le projet en même temps qu'ils effectuaient une série de pressions sur le conseil municipal, lui demandant de réviser sa décision.

Compte tenu de la controverse suscitée par le projet, la compagnie d'exploitation a finalement décidé de se retirer. Ces derniers mois, la question de la gestion des eaux de surface et des eaux souterraines a soulevé de nombreux débats au Québec. Mentionnons, entre autres, les actions de la Coalition Eau Secours qui a organisé plusieurs événements publics afin de sensibiliser la population aux enjeux de la privatisation des réseaux d'aqueducs municipaux et à l'exploitation des ressources naturelles. Un symposium organisé par le gouvernement au sujet de la gestion de l'eau aura lieu en décembre 1997 et devrait permettre de clarifier les positions du gouvernement à ce sujet.

Un autre exemple important de conflit environnemental est celui qui oppose les citoyens aux producteurs de porc. Il s'agit là d'un secteur agro-alimentaire en pleine croissance. En avril 1997, 12 000 agriculteurs ont manifesté devant l'Assemblée nationale afin de revendiquer le droit de produire. Cette pression a suffi à faire bouger le gouvernement qui a décidé d'assouplir les normes environnementales qui réglementaient l'épandage du lisier, le bruit et les poussières. D'une manière parallèle, les citoyens, comme dans le cas de l'Acadie, ont continué à faire pression sur leurs municipalités afin qu'elles adoptent des réglementations limitant l'implantation des mégaporcheries.

Sur le terrain environnemental, on retrouve des controverses qui remettent en question le rôle et la capacité de régulation de l'État. Même si ces enjeux sont bien différents de ceux qui relèvent du domaine de la santé, de l'aide sociale ou de l'éducation, ils n'en soulèvent pas moins des questions similaires sur le plan de notre capacité comme société et comme communauté à formuler des choix collectifs.

Note(s)

1. Claire GAGNON et Isabelle RIVEST, «La déroute», La Gazette des Femmes, vol. 19, no 4, nov.-déc. 1997, p. 8.

1997-1998

Hamel, P. (1997), « Demandes sociales et action collective : les défis des années 1980-1990 », dans Robert Boily (sous la direction de), *L'Année politique au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p.161-166.

Depuis la fin des années 1980, à l'instar de ce qui a été observé dans d'autres pays, les mouvements sociaux, au Québec, ont emprunté des formes d'organisation et d'intervention diversifiées qui reflètent, d'un côté, leur ambivalence, et, de l'autre, les changements contextuels par rapport auxquels se déroule leur action. En se situant à maintes occasions sur le terrain de la société civile, ils ont repris à leur compte d'anciennes revendications sociales relatives à l'appauvrissement des populations des quartiers centraux des villes-centres tout comme ils ont mis de l'avant de nouvelles demandes dans l'espoir de contrer l'exclusion sociale ou, à tout le moins, d'en atténuer les effets les plus néfastes.

Malgré leur fragilité, leur fragmentation, leur arrimage à des intérêts disparates, voire leur localisme, ces mouvements n'ont pas moins été révélateurs des transformations profondes à l'intérieur desquelles se trouve engagée la société québécoise sur tous les plans. Participant à plus d'un titre à la construction d'espaces publics-politiques qui sont indispensables à l'élaboration de compromis compte tenu de leur forme d'action concrète diversifiée, ces mouvements ont permis de mieux comprendre les exigences du cosmopolitisme ou du pluralisme multi-ethnique caractéristiques de nos milieux de vie.

En outre, les mouvements sociaux de la fin des années 1980 et des années 1990 ont attiré l'attention des observateurs de la scène publique sur une série de problèmes qui n'avaient pas la même acuité il y a quelques années ou, du moins, qui n'étaient pas perçus tout à fait de la même manière. Pensons aux inégalités sociales, aux nouvelles formes de pauvreté et à l'exclusion qui en découle. Évoquons également les questions relatives à l'environnement et aux choix de société qu'elles impliquent. Rappelons aussi les demandes sociales dans le domaine de la santé ou dans tous les autres secteurs d'activités -- comme la qualité de l'habitat ou de l'aménagement urbain -- qui concernent les conditions de vie. Mentionnons, enfin, les contraintes institutionnelles et culturelles qui limitent la participation des communautés ethniques, des autochtones ainsi que de diverses communautés d'intérêts à la vie démocratique.

Un premier bilan de l'action collective des milieux communautaires et des mouvements sociaux au cours des dix dernières années montre que c'est sa diversité qui se dégage avant tout. Il existe en effet peu de domaines ou de secteurs d'activités qui échappent à l'action collective. De surcroît, pareille diversité se reflète dans des formes d'action et d'organisation qui correspondent mieux aux changements sociaux et à leurs multiples niveaux d'expression. Ainsi, les acteurs n'hésitent pas à combiner des stratégies d'action institutionnelle, caractéristiques des groupes de pression traditionnels, à des stratégies non institutionnelles et à des formes d'action plus directe. De plus, ils font appel à des interventions pro-actives qui passent notamment par la coopération avec l'État ou avec d'autres acteurs, que ce soit le milieu des affaires, le milieu syndical ou avec des instances institutionnelles.

Si cet élargissement du rayon d'action des mouvements sociaux est un reflet des nouveaux défis auxquels ceux-ci se trouvent confrontés, il ne permet pas à lui seul de rendre compte du sens de leur action. Les changements des milieux de vie où ils interviennent doivent aussi retenir notre attention. C'est que, ces dernières années, la mondialisation de l'économie a provoqué des bouleversements dans les formes d'organisation sociale. Obligeant à des restructurations par rapport à l'émergence d'un nouvel ordre économique mondial, elle a mis en péril les régulations et les anciennes formes d'intégration sociale. Dans le même sens, la montée et la prépondérance d'un discours néo-libéral dans les officines gouvernementales, qui n'est pas sans affinité avec les tendances dominantes de l'économie, a suscité à maintes reprises la réprobation des leaders des mouvements sociaux.

Pour les milieux communautaires et les acteurs des mouvements sociaux, de tels changements les ont obligés à revoir leur conception de la justice sociale, de la démocratie - des valeurs qui avaient pourtant inspiré leur action au Québec depuis les débuts des années 1960. Il nous faut donc revenir à la question des choix politiques en matière de redistribution et de protection sociales. Dans quels termes doit-on désormais concevoir les politiques sociales ? Dans quels sens doivent se redéfinir les responsabilités de l'État ? La défense des valeurs communautaires peut-elle être conciliée avec une conception universaliste de l'intérêt général ?

Il n'existe pas de réponse simple à ces questions. Il nous faut cependant reconnaître qu'elles jouent un rôle de plus en plus important par rapport à la définition d'espaces publics-politiques à laquelle entendent participer d'une manière active les acteurs des mouvements sociaux.

Avant de passer en revue les faits saillants qui ont marqué le milieu de l'action communautaire et des mouvements sociaux au cours des dix dernières années, j'évoquerai rapidement ce qui est survenu en 1997-1998. On comprendra ici que je ne propose pas d'être exhaustif. Je me contenterai plutôt d'évoquer quelques événements significatifs et d'en suggérer des éléments d'interprétation eu égard à leur portée politique.

L'année 1997-1998 : repenser les solidarités sociales

La tempête de verglas qui, en janvier 1998, a privé d'électricité durant plusieurs jours près de la moitié des Québécois a d'abord fait ressortir les limites ou les insuffisances de l'intervention de l'État en situation d'urgence. Toutefois, cet événement a aussi permis de prendre la mesure des solidarités sociales et communautaires dans de telles circonstances. En effet, dès les premiers jours de la catastrophe, les réseaux d'entraide et ce, tant sur une base locale que régionale et inter-régionale, ont fonctionné de manière très efficace en misant sur l'esprit de solidarité. Cet exemple a toutefois fait ressortir les écarts de revenus

qui persistent entre les groupes sociaux. En général, les plus pauvres ont généralement été les plus durement touchés par les problèmes qui ont résulté du verglas.

Par ailleurs, dans le rapport du Conseil national du bien-être social publié en mai dernier, on nous rappelle que la pauvreté continue d'augmenter au Canada. Au Québec, la situation est encore plus alarmante. Plus de 21 % de la population vit dans l'indigence, soit 1,5 million de citoyens[1]. Au-delà de leur abstraction, ces chiffres devraient attirer notre attention sur une réalité sociale dont les conséquences sont visibles, entre autres, dans le nombre grandissant de mesures palliatives mises en place par le milieu communautaire. En même temps, il nous invite à examiner de plus près le modèle de société que nous entendons promouvoir.

La question de la pauvreté et le sentiment d'exclusion sociale qui en découle ne peuvent pas être résolus uniquement par l'entraide et la solidarité. Ils correspondent à des « choix de société » -- même si l'expression peut sembler révolue -- qui engagent au premier chef nos valeurs sociales et culturelles de même que les choix politiques de l'État.

C'est ce qu'ont voulu rappeler à la classe politique et au gouvernement les membres de la Coalition pour la survie des programmes sociaux qui se sont mobilisés durant l'hiver et le printemps derniers afin de protester contre le projet de loi 186 visant à effectuer une réforme de l'aide sociale. Cette réforme exigeait, notamment de la part des jeunes prestataires âgés de 18 à 24 ans, qu'ils s'engagent dans des « parcours vers l'emploi », à défaut de quoi ils encouraient des pénalités. Un des reproches formulé par la Coalition était que cette réforme avait pour effet de « stigmatiser » les bénéficiaires de l'aide sociale, en particulier les jeunes. Même si la ministre Louise Harel, chargée de la réforme, a proposé quelques amendements de dernière minute à son projet de loi -- dont un moratoire jusqu'au 1er septembre 2000 concernant le parcours vers l'emploi -- le problème des inégalités sociales et de la pauvreté demeure entier.

Se joignant à celles et ceux qui luttent contre la pauvreté, la Fédération des femmes du Québec, avec l'appui de plusieurs groupes de femmes, a mis de l'avant l'idée d'organiser une « marche des femmes de l'an 2000 contre la pauvreté ». À la suite de la mobilisation « Du pain et des roses » qui s'est déroulée en 1995 pour lutter contre la pauvreté et la discrimination, le mouvement veut poursuivre la démarche, cette fois à l'échelle mondiale. Le projet se résume comme suit : « Des rassemblements mondiaux et des marches dans plus de 100 pays, du 8 mars au 17 octobre de l'an 2000 ; plus de 1000 groupes participants provenant de tous les continents. Des interventions et des revendications précises auprès des organismes internationaux (ONU, UNESCO, FMI, etc.) et devant les gouvernements de chaque pays[2]. »

En ayant recours à des moyens d'action différents, le Comité des sans-emploi du Centre-Sud (surnommé le « commando bouffe ») s'est aussi opposé à la réforme de l'aide sociale. Il a avant tout tenté de sensibiliser l'opinion publique et les gouvernements aux problèmes que connaissent les exclus, et de favoriser des mesures de partage de la richesse. Le « commando bouffe » a attiré aussi l'attention des médias à quelques reprises depuis 1997, en organisant des manifestations provocantes comme l'irruption, en décembre dernier,

avec une centaine de manifestants, dans le restaurant Le Montréalais de l'hôtel Reine-Elizabeth où il a fait main basse sur le buffet.

Il demeure difficile d'évaluer la portée profonde de ces manifestations et des demandes exprimées par les mouvements sociaux en matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales et, partant, contre les lacunes ou effets négatifs des politiques ou des réformes gouvernementales. Au-delà de quelques acquis indéniables, si nous pensons à certaines avancées de l'économie sociale, à diverses expériences de solidarité comme celles mises de l'avant par les « resto pop », aux activités de formation que dispensent depuis plusieurs années dans les milieux défavorisés les organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP), il reste que nous sommes confrontés à un problème social dont les causes sont nombreuses et complexes, si ce n'est équivoques : une ambiguïté qui semble avantager certains.

Enfin, soulignons que la question de la pauvreté est sans cesse revenue à l'agenda social et politique depuis la fin des années 1980, bien qu'elle ait pu converger avec divers autres thèmes. Mentionnons l'exclusion, la justice sociale, la crise des finances publiques, la redéfinition du cadre de l'action publique. Une série de thèmes qui nous invitent à revoir notre conception de l'État et de la solidarité dans le contexte actuel de la mondialisation.

En outre, en 1997-1998, d'autres revendications ont retenu l'attention des médias. Mentionnons la lutte du Comité de citoyens du Val Saint-François contre le projet de la ligne hydro-électrique Des Cantons/Hertel [3]. Pensons aussi aux traditionalistes Micmacs de Restigouche en Gaspésie qui ont bloqué la route 132 afin de faire reconnaître le « respect intégral de ce qu'ils considèrent leurs droits ancestraux de coupe sur les terres publiques[4]». À l'instar d'autres conflits qui ont mobilisé des autochtones dans les années passées, ce conflit était révélateur de tensions et d'incompréhensions qui existent depuis plusieurs années entre les communautés blanches et les communautés autochtones de la région[5]. D'autres conflits majeurs sont aussi survenus. Soulignons le blocus organisé par les producteurs de porcs sur l'autoroute Jean-Lesage en septembre dernier. Mentionnons également les manifestations organisées par Alliance Québec devant le magasin Eaton afin de réclamer un affichage en anglais à l'intérieur des commerces. C'était là une tentative qui, heureusement, a fait long feu, en essayant de raviver d'anciennes batailles linguistiques au sein de la communauté montréalaise.

Retour sur quelques faits saillants des années 1980 et 1990

À plusieurs égards, ce qui est survenu en 1997-1998 sur le terrain de la société civile, par rapport aux formes concrètes d'action collective qu'empruntent les mouvements sociaux, s'inscrit en continuité avec les mobilisations, les stratégies, les moyens d'action auxquels ont recours les acteurs sociaux depuis la fin des années 1980. Toutefois, à plus d'un titre, le répertoire de l'action collective à partir de ce moment n'est pas très différent de celui auquel les mouvements ont eu recours dès le début des années 1960. L'action se situait déjà alors à la fois sur le terrain institutionnel et en marge du pouvoir politique institué.

Cependant, si nous remontons à la fin des années 1980, nous pouvons parler de caractéristiques organisationnelles qui n'avaient pas, auparavant, autant de poids dans les représentations de l'action. Songeons au pragmatisme de l'engagement des acteurs, à la reconnaissance de leur subjectivité ou de leur individualisme (incluant une mise en valeur de leurs compétences particulières), au principe d'une coopération active -- partenariat -- avec diverses catégories d'acteurs (pouvoirs publics, milieu des affaires, milieu syndical) ou encore au caractère ponctuel des mobilisations autour d'enjeux spécifiques afin d'obtenir des résultats concrets, etc. Il s'agit là d'une série de traits distinctifs qui font en sorte que les mouvements sociaux n'hésitent plus à jouer sur plusieurs terrains à la fois et à réévaluer sans cesse leurs alliances et leurs stratégies.

Ces caractéristiques de l'action collective ont d'ailleurs été amplifiées par les changements survenus tant sur le plan social que sur le plan politique. La mondialisation de l'économie et de la culture, de même que la redéfinition de l'État-providence et de ses modes d'intervention ont mis en lumière des processus de ségrégation et d'exclusion à la fois plus subtils, c'est-à-dire plus difficiles à percevoir, et plus brutaux, si l'on pense aux difficultés accrues de reconnaissance sociale que connaissent nombre d'acteurs et de groupes sociaux. C'est le principe du social, reposant sur « le sentiment de l'interdépendance des différentes composantes de la société les unes vis-à-vis des autres[6] », encore effectif à l'époque de la société industrielle, qui ne tient plus.

Il en résulte une émergence de processus caractéristiques d'une certaine « décomposition », qui se traduit par un accroissement de la violence et de la pauvreté dans les grands centres urbains des pays développés. En même temps, l'on peut parler d'un épuisement des anciens modèles d'intégration sociale ou de solidarité tels qu'ils ont été mis en place par l'État-providence.

Si, au Québec, l'expression ou la manifestation de ces réalités a été moins visible et moins brutale qu'ailleurs, c'est en partie parce que chez nous les mesures de redistribution parviennent encore à jouer un rôle social, mais aussi parce que les mécanismes de ségrégation revêtent ici des formes moins extrêmes. Cependant, nous pouvons faire l'hypothèse que nous sommes en présence de restructurations similaires à celles qui ont été observées dans d'autres pays[7], dont les effets, visibles sous diverses formes, risquent aussi, à moyen terme, de connaître une aggravation si nous ne parvenons pas à enrayer l'accroissement des inégalités sociales et de la pauvreté.

Pour les acteurs du milieu communautaire et des mouvements sociaux, les difficultés sociales qui viennent d'être évoquées constituent de nouveaux défis dont la dimension économique, sociale et politique n'est pas toujours facile à appréhender. En effet, les milieux de vie et les milieux professionnels de travail sont devenus complexes et leur évolution rapide rend difficile l'anticipation des changements. Ainsi, dans ce contexte, il est souvent difficile pour les acteurs d'identifier leurs adversaires. En dernière analyse, qui est responsable de la pauvreté et de l'exclusion ? Qui faut-il avant tout blâmer pour la détérioration de l'environnement ? Même chose en ce qui concerne la détérioration de la qualité des services urbains : la responsabilité est-elle du côté du gouvernement qui refuse

d'élaborer des mesures sévères de contrôle de l'étalement urbain ou relève-t-elle plutôt des ménages qui acceptent de s'éloigner toujours plus du centre afin de réduire leurs coûts d'achat d'une résidence permanente ?

En passant en revue les principaux enjeux par rapport auxquels se sont mobilisés le milieu communautaire et les mouvements sociaux au cours des dix dernières années, on constate au moins trois choses. D'abord, ces enjeux sont très diversifiés et correspondent à l'éclatement des identités caractéristique du pluralisme des sociétés contemporaines. Ensuite, une série de problèmes majeurs demeurent centraux au cours de la décennie. Enfin, malgré leur dispersément ou leur éclatement, les demandes sociales mises de l'avant par ces mouvements convergent toutes par rapport aux nouvelles exigences de représentation et de construction de compromis socio-politiques dans le contexte actuel.

La majorité des thèmes et des enjeux qui prévalaient au début de la décennie que nous avons passés en revue sont d'actualité encore aujourd'hui. Les problèmes relatifs aux inégalités sociales, à la pauvreté et à l'exclusion viennent à nouveau en tête de liste. Il en résulte, pour les acteurs du milieu communautaire et des mouvements sociaux, une réalité qui prend souvent l'aspect d'une situation d'urgence. Même chose sur le plan de l'environnement, des régions et de l'espace rural. Là aussi, les changements ou les restructurations, reliés en partie à la mise en place d'un nouvel ordre économique mondial, ont conduit les acteurs sociaux à se mobiliser afin de défendre l'intégrité de leur milieu de vie.

Si nous considérons maintenant les revendications sociales sous l'angle des groupes d'intérêts, l'on peut dire qu'au cours des dix dernières années leurs revendications se sont articulées à des thèmes transversaux comme la justice, les inégalités, le territoire ou l'environnement. En même temps toutefois, ils ont affirmé leur identité et ont réclamé une reconnaissance de leur identité/différence. C'est le cas du mouvement des femmes. Mais c'est le cas aussi d'autres mouvements. Pensons aux autochtones, à la communauté gaie, aux étudiants, aux communautés ethniques. Pour chacun de ces groupes, leurs demandes et leurs revendications apparaissent constitutives de leur intégrité tant sociale que culturelle. En d'autres termes, il s'agit pour eux de trouver des moyens et des ressources qui leur permettent d'inscrire leur spécificité sur la scène publique, afin de pouvoir participer d'une manière active à l'élaboration des choix collectifs.

Cela dit, au cours des dernières années, l'ensemble du milieu communautaire et des mouvements sociaux au Québec s'est résolument engagé sur le terrain de la « nouvelle culture politique » dont parle Ulrich Beck[8]. C'est que l'État n'est plus en mesure, comme il le faisait auparavant, d'arbitrer les conflits ou d'intégrer, par le haut, la diversité des intérêts sociaux. D'où un recours accru aux pratiques faisant appel à la décentralisation et à la participation des communautés locales. Dans cette foulée, les pouvoirs publics n'hésitent pas non plus à employer des modalités de débat public, de consultation, de coopération ou de partenariat. En un mot, ils n'hésitent pas à « impliquer » davantage les citoyens dans la gestion publique.

Pour les acteurs des mouvements sociaux, ces innovations institutionnelles ont pris place à l'intérieur d'une nouvelle orientation de l'État devenue monnaie courante à partir du milieu des années 1980. Elles ont eu pour conséquence une révision des modes de gestion publique traditionnelle tout comme elles ont entraîné une réflexion sur le partage des responsabilités entre le public et le privé. À la clé, l'on retrouvait en filigrane des interrogations sur les conceptions sociales et politiques de la justice, sur les priorités de l'État et, notamment, sur la fiscalité gouvernementale. Il s'agit là d'une réflexion qui devra être poursuivie dans les années à venir, mais à laquelle, jusqu'à maintenant, les acteurs sociaux n'ont pas hésité à contribuer d'une manière active.

Dans un contexte de crise des finances publiques, de restrictions budgétaires, alors que sont remis en cause les principes intégrateurs qui servaient jadis à effectuer les arbitrages et les choix publics, qu'est-ce qui devient la norme ? La conviction du milieu communautaire et des mouvements sociaux telle qu'elle a été exprimée depuis la fin des années 1980, au Québec, peut être résumée comme suit : s'il est nécessaire de redéfinir le cadre de l'action publique et les priorités de l'État, cela doit être fait en recourant au débat public tout en faisant une place à l'ensemble des acteurs sociaux, compte tenu des valeurs et des principes démocratiques de la société québécoise.

Note(s)

1. La Presse, 12 mai 1998, a1.
2. Pierre Demers, « Entrevue avec Françoise David », L'Itinéraire, vol. 5, no 11, Montréal, nov. 1998, p. 7.
3. « Selon les opposants, le projet de ligne Des Cantons/Hertel est surtout destiné à masquer le mauvais état du réseau de distribution d'électricité et à permettre à Hydro-Québec d'exporter éventuellement de l'énergie aux États-Unis », La Presse, 28 juillet 1998, a7.
4. Le Devoir, 10 août 1998, a1.
5. La Presse, 8 août 1998, a2.
6. Jacques Donzelot et Marie-Christine Jaillet, Séminaire sur les zones urbaines défavorisées en Europe et en Amérique du Nord, Paris, Plan Urbain, 1997, p. 16.
7. Voir à ce sujet l'étude de Jacques Donzelot et Marie-Christine Jaillet, op. cit.
8. Ulrich Beck, Risk Society : Towards New Modernity, Londres, Sage, 1992.